



HAL
open science

Tarantinoi, hipparchoi, tarentinarques, tarantinarchia de l'époque hellénistique (IVe-Ier siècles av. J.-C.)

Jean-Christophe Couvenhes

► To cite this version:

Jean-Christophe Couvenhes. Tarantinoi, hipparchoi, tarentinarques, tarantinarchia de l'époque hellénistique (IVe-Ier siècles av. J.-C.). *HiMA : revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 2020, Dossier : Les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité, 9, pp.125-166. hal-03848801

HAL Id: hal-03848801

<https://hal.science/hal-03848801v1>

Submitted on 19 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dossier : Les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité

Jean-Christophe COUVENHES – Note liminaire : les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité

Philippe ABRAHAMI – Les troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne

Pierre TALLET – À l'origine des armées pharaoniques : les troupes égyptiennes de l'Ancien Empire

Christophe BATSCH – Les guerriers du roi en Israël ancien. Mercenaires, *gibborim* (preux), fils de lumière

Gerbert-Sylvestre BOUYSSOU – La garde du tyran grec, un monopole de la violence illégitime, VII^e-I^{er} siècles avant J.-C.

Jean-Nicolas CORVISIER – Le bataillon sacré à l'épreuve des sources littéraires : institution civique ou nécessité militaire ?

Denis KNOEPFLER – Des *kryptoi* athéniens à la *krypteia* spartiate : un nouveau décret de Rhamnonte et un témoignage littéraire méconnu (Plutarque, *Genio Socratis*, 34, *Moralia*, 598e)

Jean-Christophe COUVENHES – *Tarantinoi*, *hipparchoi*, tarentinarques, *tarantinarchia* de l'époque hellénistique (IV^e-I^{er} siècles av. J.-C.)

Catherine WOLFF – Les *extraordinarii*

Bernard LEGRAS – Les troupes spécialisées de Cléopâtre VII : la cavalerie de la garde royale d'Alexandrie

Philippe LEVEAU – Les gardes du corps des rois de Maurétanie, imitation de la cour de Rome et témoignage d'un projet politique

Giusto TRAINA – Machiavel, Plutarque et les cataphractes de Tigrane d'Arménie

Maxime PETITJEAN – Cataphractaires et clibanaires : troupes de choc ou cavalerie d'apparat de la cour impériale ? (III^e siècle-v^e siècle après J.-C.)

Articles variés

Isabelle WARIN – La bataille de Déliou (424 avant J.-C.). Un exemple des changements dans les modalités de la guerre durant la guerre du Péloponnèse

Sophie KRAUSZ – La rampe d'assaut de César devant l'*oppidum* d'*Avaricum* en 52 avant J.-C.

Michel ROUX – Quelques remarques sur le recrutement de la *cohors II Tungrorum milliaria equitata*

Giusto TRAINA – Thucydide est-il un collègue ? À propos de l'édition française de Donald Kagan, *La guerre du Péloponnèse*

Revue publiée avec le soutien de
l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (UFC - EA 4011)
et de l'École doctorale 022 « Mondes anciens et médiévaux »
de Sorbonne Université

ISSN 2491-6943 – 25 €



9 782848 678351

Revue internationale d'Histoire Militaire Ancienne – n° 9-2020

Revue internationale

HIMA

d'Histoire Militaire Ancienne

Dossier : Les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité /
Folder: Elite Troops and the State in Antiquity

n° 9-2020

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ



Directeur

Giusto Traina,
Professeur à la faculté des Lettres de Sorbonne Université [Rome,
Iran et Caucase, Antiquité tardive]

Directeur adjoint

Jean-Christophe Couvenhes,
Maître de conférences à la faculté des Lettres de Sorbonne
Université [Grèce, Hellénistique]

Secrétariat de rédaction

Marion Franchet-Lamalle,
École Doctorale 1 de la faculté des Lettres de Sorbonne
Université, *Secrétaire de rédaction*

Maxime Petitjean,
Agrégé et docteur en Histoire [Rome], *Secrétaire de rédaction
adjoint - Responsable des comptes rendus*

Comité éditorial

Philippe Abrahamsi,
Professeur à l'Université de Lille [Proche Orient ancien]

Nathalie Barrandon,
Professeure à l'Université de Reims Champagne-Ardenne [Rome]

Laura Battini,
Chargée de Recherche dans l'unité de recherche PROCLAC
(UMR 7192 - CNRS/Collège de France/EPHE) [Proche Orient
ancien]

Christophe Batsch,
Maître de conférences à l'Université de Lille [Monde juif]

Jean-Michel Carrié,
Professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
[Antiquité tardive, Byzance]

Jérémy Clément,
Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre [Grèce,
Hellénistique]

Mathieu Engerbeaud,
Maître de conférences à Aix-Marseille Université [Rome]

Isabelle Pimouguet-Pédarros,
Professeure à l'Université de Nantes [Grèce, Hellénistique]

Pierre Tallet,
Professeur à la faculté des Lettres de Sorbonne Université [Égypte
pharaonique]

Catherine Wolff,
Professeure à l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse
[Rome]

Comité scientifique international

F. Bérard (Lyon – Rome) ; C. Brélaz (Fribourg – Hellénistique, Rome) ;
P. Brun (Bordeaux – Grèce) ; P. Butterlin (Paris – Proche Orient ancien) ;
E. Cadiou (Bordeaux - Rome) ; M. Coltelloni-Trannoy (Paris – Rome,
Afrique) ; S. Cosentino (Byzance) ; P. Cosme (Rouen - Rome) ; V. Cuhe
(Nice – Grèce) ; I. Eramo (Bari – Rome, Byzance) ; F.M. Fales (Udine –
Proche Orient ancien) ; P. Faure (Lyon – Rome) ; C. Fischer-Bovet (Los
Angeles – Égypte hellénistique et romaine) ; F. Gazzano (Gènes – Grèce) ;
A. Gonzales (Besançon – Rome) ; B. Isaac (Tel Aviv – Rome) ; M. Kazanski
(Paris – Haut Moyen Age, Byzance) ; M. Khanoussi (Tunis – Rome) ;
J.-M. Kowalski (Brest – Grèce) ; Y. Le Bohec (Paris – Rome) ; P. Le Roux
(Paris – Rome) ; J. Lévi (Paris – Chine ancienne) ; K. Maksymiuk (Siedlce
– Rome, Iran) ; R. Martinez Lacy (Mexico – Grèce, Hellénistique) ;
P. Piacentini (Milan – Égypte pharaonique) ; M. Reddè (Paris – Rome) ;
J. Rzepka (Varsovie – Grèce, Hellénistique) ; N. Sekunda (Toruń – Grèce,
Hellénistique) ; M.A. Speidel (Zurich – Rome) ; E. Wheeler (Durham,
NC – Grèce, Rome) ; C. Zuckerman (Paris– Byzance)

Le Comptoir des Presses d'Universités
<http://www.lcdpu.fr>

Presses universitaires de Franche-Comté
<http://pufc.univ-fcomte.fr/>

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ
Université de Franche-Comté
47 rue Mégevand – 25030 Besançon cedex

Impression
Messages SAS – 111, rue Vauquelin – 31100 Toulouse

Dépôt légal : premier trimestre 2021

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

Revue internationale
d'Histoire Militaire Ancienne

HIMA 9
2020

Dossier : Les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité

Presses universitaires de Franche-Comté



SOMMAIRE

DOSSIER : LES TROUPES D'ÉLITE ET L'ÉTAT DANS L'ANTIQUITÉ

Jean-Christophe COUVENHES – Note liminaire : les troupes d'élite et l'État dans l'Antiquité	11
Philippe ABRAHAMI – Les troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne	15
Pierre TALLET – À l'origine des armées pharaoniques : les troupes égyptiennes de l'Ancien Empire	37
Christophe BATSCH – Les guerriers du roi en Israël ancien. Mercenaires, <i>gibborim</i> (preux), fils de lumière.	47
Gerbert-Sylvestre BOUYSSOU – La garde du tyran grec, un monopole de la violence illégitime, VII ^e -I ^{er} siècles avant J.-C.	63
Jean-Nicolas CORVISIER – Le bataillon sacré à l'épreuve des sources littéraires : institution civique ou nécessité militaire ?	85
Denis KNOEPFLER – Des <i>kryptoi</i> athéniens à la <i>krypteia</i> spartiate : un nouveau décret de Rhamnonte et un témoignage littéraire méconnu (Plutarque, <i>Genio Socratis</i> , 34, <i>Moralia</i> , 598e).	93
Jean-Christophe COUVENHES – <i>Tarantinoi</i> , <i>bipparchoi</i> , tarentinarques, <i>tarantinarchia</i> de l'époque hellénistique (IV ^e -I ^{er} siècles av. J.-C.).	125
Catherine WOLFF – Les <i>extraordinarii</i>	167
Bernard LEGRAS – Les troupes spécialisées de Cléopâtre VII : la cavalerie de la garde royale d'Alexandrie	181

Philippe LEVEAU – Les gardes du corps des rois de Maurétanie, imitation de la cour de Rome et témoignage d'un projet politique	191
Giusto TRAINA – Machiavel, Plutarque et les cataphractes de Tigrane d'Arménie.	203
Maxime PETITJEAN – Cataphractaires et clibanaires : troupes de choc ou cavalerie d'apparat de la cour impériale ? (III ^e siècle-V ^e siècle après J.-C.)	209
ARTICLES VARIÉS	
Isabelle WARIN – La bataille de Délion (424 avant J.-C.). Un exemple des changements dans les modalités de la guerre durant la guerre du Péloponnèse	229
Sophie KRAUSZ – La rampe d'assaut de César devant l' <i>oppidum</i> d' <i>Avaricum</i> en 52 avant J.-C.	247
Michel ROUX – Quelques remarques sur le recrutement de la <i>cohors II Tungrorum milliaria equitata</i>	261
Giusto TRAINA – Thucydide est-il un collègue ? À propos de l'édition française de Donald Kagan, <i>La guerre du Péloponnèse</i>	273
COMPTES RENDUS	281
RÉSUMÉS.	301

TARANTINOI, HIPPARCHOI, TARENTINARQUES, TARANTINARCHIA
DE L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE (IV^E-I^{ER} SIÈCLES AV. J.-C.)

Jean-Christophe COUVENHES
Sorbonne Université – UMR 8210 ANHIMA

Voyons, qui fait que les choses s'appellent ainsi qu'elles s'appellent ? N'est-ce pas ce qui a inventé les noms ? Or il faut que ce soit l'intelligence ou des dieux ou des hommes, ou des uns et des autres. Donc, ce qui a appelé les choses par leur nom, τὸ καλέσασθαι, et le beau, τὸ καλόν, sont la même chose, à savoir l'intelligence Platon, *Cratyle*, 416 c

Tarentins ou *tarantinoi* est le nom que l'on donne à une troupe spécialisée de cavalerie dans le monde grec à l'époque hellénistique¹. Les attestations en sont relativement nombreuses dans les sources littéraires, mais aussi épigraphiques.

La dénomination *tarentinoi* relève, en fait, de trois logiques différentes. *Tarentinoi* traduit une réalité ethnique faisant référence à Tarente, cité coloniale fondée à la fin du VIII^e siècle par Sparte au sud de l'Italie et qui s'est très tôt spécialisée dans l'art équestre, notamment dans la cavalerie légère. La dénomination *tarentinoi* peut, dans certains cas, être considérée comme un pseudo-ethnique, les cavaliers provenant d'une autre origine ethnique que la cité de Tarente. Enfin, *tarentinoi* désigne un mode de combat spécialisé, c'est-à-dire une réalité technique, forgé à Tarente, puis, par la suite, adoptée et pratiquée par d'autres États grecs.

Pour l'essentiel, les sources littéraires, parfois très tardives, concernent la haute période hellénistique, de la fin du IV^e siècle au début du II^e siècle avant J.-C., et une aire géographique correspondant à la Méditerranée orientale, de la Grèce du Nord-Ouest et le Péloponnèse à la Médie, en passant par la Cœlé-Syrie². Pour leur part, les sources

¹ Nous choisissons l'orthographe tarentins, tarentinarques en français, puisque le grec Taras, latinisé, donne Tarente. En revanche, nous adoptons la translittération : *tarantinos/oi* ; *tarantinarchos/oi* ; *tarantinarchia*. Nous abandonnons la majuscule, sauf si l'origine ethnique est avérée.

² Plus précisément, les attestations sont comprises entre 317 et 189 av. J.-C. On trouve des *tarentinoi* dans l'armée d'Antigone le Borgne à la bataille de Paratécène, en Médie, en 317 av. J.-C. : Diodore, XIX, 29, 2 et 5 ; puis dans l'armée d'Antigone et de Démétrios Poliorcète quant celle d'Eumène de

épigraphiques donnent à l'historien l'impression de prendre chronologiquement le relais, car elles datent du II^e-I^{er} siècles avant J.-C., c'est-à-dire de la basse période hellénistique, dans un cadre géographique plus resserré, correspondant à la Grèce balkanique³. Alors que les sources littéraires permettent principalement d'aborder les réalités techniques, ethniques ou pseudo-ethniques des cavaliers, les sources épigraphiques témoignent de l'intégration et de l'institutionnalisation par des cités ou confédérations de ce type de cavaliers.

Le sujet a donné lieu à plusieurs études⁴ mais je souhaite approfondir la manière dont les États grecs de l'époque hellénistique, que ce soit Tarente ou les États de Méditerranée orientale, ont nommé et employé cette troupe spécialisée à cheval. C'est pour cela que je commencerai par revenir sur la réalité technique de ce mode de combat spécialisé, tel qu'il nous a été transmis par les tacticiens (I) puis par les historiens de l'Antiquité (II) ; puis j'aborderai les conditions de l'engagement des *tarantinoi* en dehors de leur cité d'origine à la haute époque hellénistique (III) ; et, pour finir, je reviendrai sur l'adoption du mode de combat tarentin par la cité athénienne à l'époque hellénistique (IV).

Cardie (316) : Diodore, XIX, 39, 2 ; 42, 2 ; dans l'armée de Démétrios Poliorcète lors de la campagne de Gaza de 312 av. J.-C. : Diodore, XIX, 82, 2 ; dans l'armée de Démétrios Poliorcète qui prit Athènes en faisant chuter son tyran, Lacharès (printemps 294 av. J.-C.) : Polyen, III, 7, 1 ; dans l'armée d'Antiochos III à la bataille de Panion (actuel Banyas), en Cœlé-Syrie, en 200 av. J.-C. : Polybe, XVI, 18, 7 ; à la bataille de Magnésie du Sipyle en 190/89 : Tite-Live, XXXVII, 40,13 ; dans l'armée et du roi de Sparte Cléomène III, en 227 av. J.-C. : Plutarque, *Vie de Cléomène*, VI, 4 ; dans l'armée du *koinon* des Étolien en Élide en 218 av. J.-C. : Polybe, IV, 77, 7 ; dans l'armée de l'Achaïen Philopœmen et dans celle de son ennemi spartiate Machanidas, lors de la bataille de Mantinée de 207 av. J.-C. : Polybe, XI, 12, 4-7 ; 13, 1 ; dans l'armée du *koinon* des Achaïens contre Nabis de Sparte, dans le combat du « Camp de Pyrrhos » en 192 av. J.-C. : Tite-Live, XXXV, 28, 8 ; 29, 1.

³ Athènes – *IG II² 2975* : dédicace des *tarantinoi* à la suite du butin de guerre pris à l'ennemi (on ignore quelle guerre) ; Camp 1996, p. 252-258 : il s'agit de l'*editio princeps* d'un décret, découvert en 1994 sur l'Agora, pris par la troupe de mercenaires étrangers des tarentins, en l'honneur des hipparques et des phylarques de l'année 281/280 ; *IG II² 958.I*, l. 56-59 ; 960.I, l. 31-32 ; 961.I, l. 34-35 ; *Fouilles de Delphes (FD)* III, ii, n° 24, l. 16 ; n° 35, l. 3-4 ; n° 46, l. 1-2, 6 ; n° 37, l. 3 : des *tarantinoi* ainsi que des tarentinarques, leurs commandants, mentionnés dans les fêtes des *Theseia* et de la Pythaïde, au milieu et dans la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. Launey 1950 (1987), p. 604, n. 1, suggère que les *tarantinoi* ont pu être regroupés sous la liste ἀφ' ἵππου ἀκοντιζῶν dans les processions des *Theseia* (*IG II² 956*, l. 90-91 ; 957, l. 83 ; 958, l. 95), des Panathénées (*IG II² 2311*, l. 68) et de la Pythaïde (*FD* III, ii, n° 37, n° 44). Thèbes – *IThesp*, iv, n° 202 (= *IG VII 2466*), l. 6, daté de ca 225-200 av. J.-C. ; *IThesp*, iv, n° 203 (= *IG VII 2212*), l. 3, non daté. Thespie : mention de *tarantinoi* – *IThesp*, ii, n° 84, l. 19 et 79, daté de ca 220-210 av. J.-C. : liste de magistrats, dont un tarentinarque. Thessalie – Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, II, n° 103, l. 6 (= *IG IX, 2, 509*, l. 6), daté du II^e siècle av. J.-C. : mention d'un tarentinarque.

⁴ On peut citer : Martin 1887, p. 418-424 ; Evans 1889 ; Grote 1913, p. 96-97 ; Griffith 1935, p. 246-250 ; Wuilleumier 1939, p. 186-189 et p. 666-670 ; Launey 1950, p. 601-604 ; Helly 1995, p. 248-252 ; Bugh 1988, p. 191, 197-198, 203-205 ; Bugh 1998 ; Ueda-Sarson 2004 ; Nefedkin 2006 ; Fields 2008 ; Bugh 2011 ; Nefedkin 2017 ; Sekunda 2017 ; Petitjean 2018, p. 71, p. 227 ; Clément 2018 (*non vidi*) qui a obtenu le prix SOPHAU 2020.

I- La réalité technique des *tarantinoi* : un corps spécialisé de tirailleurs-voltigeurs d'après les tacticiens

Pour commencer, il me semble utile de lever une ambiguïté, que l'on trouve chez les meilleurs auteurs, sur la définition technique des *tarantinoi*. Il est admis par les savants modernes que les *tarantinoi* sont un corps spécialisé de tirailleurs-voltigeurs, ce que les tacticiens grecs antiques appellent des *akrobolistai*⁵ ou *hippakontistai*⁶. Mais la lecture trop rapide des tacticiens a laissé supposer que les *tarantinoi* pouvaient également, à la manière des cavaliers légers appelés *elaphroi*, engager un combat au corps-à-corps. S'appuyant sur le seul témoignage d'Arrien, qu'il cite en traduction tout en commentant d'après moi un contresens sur l'intention de cet auteur, Albert Martin écrit : « il y aurait donc deux sortes de tarentins : les uns ne font que lancer des traits ; les autres, après avoir lancé leurs traits, en viennent aux mains avec l'infanterie. Cette explication se trouve aussi dans Suidas⁷ et d'autres auteurs⁸ ». Partant également d'Arrien, Griffith conclut pareillement que le tacticien tardif « shows clearly that the people he describes were ordinary light cavalry, *hippakontistai*, akin to the mounted archers, though sometimes they were armed with swords for close fighting in addition to their missiles »⁹. S'intéressant « aux monuments de la ville et de la région, reliefs en pierre, statuettes et reliefs en terre-cuite, vases et surtout monnaies » et se référant aussi à la taxinomie des tacticiens, Wuilleumier livre son impression :

habituellement, il [le cavalier de Tarente] tient deux lances dans la main gauche et pointe avec une troisième de la main droite ; quelques fois il lance un court javelot : ces deux attitudes correspondent aux deux catégories de *tarantinoi* ; mais à l'inverse des textes, les monnaies donnent la prépondérance aux *elaphroi* sur les *akontistai*¹⁰.

⁵ Asclépiodote, *L'Art tactique*, I, 3 ; Élien, *Les tactiques*, II, 13 ; Arrien, *L'Art tactique*, IV, 4.

⁶ Élien, *Les tactiques*, II, 13.

⁷ Martin 1887, p. 422, n. 4.

⁸ *Ibid.*, p. 422, n. 5 cite comme seul autre auteur « le lexicographe du manuscrit 346 Coislin » qu'il reproduit, de manière analytique, à la page 424, et qui date de vers 900 ; à la p. 423 (où il faut rectifier dans le texte *Coislinianus* 346 en *Coislinianus* 347) et à la n. 2, Martin indique une remarque utile de l'éditeur du Manuscrit, Montfaucon 1715, p. 505 : « Hinc sequitur fol. 168, opusculum brevis de Tacticis, in quibusdam consonans cum Aeliani et Arriani Tacticis. Sed diverso prorsus ordine, ac non pauca proferens, quae a neutro illorum illata sunt ». Je remercie Maxime Petitjean d'avoir attiré mon attention sur le fait que ce texte (Ms Coisl. 347), appelé *Lexicon Militare* ou *Onomasticon tacticon* ou *Definitiones*, bien qu'il présente une parenté avec l'entrée de Suidas sur la cavalerie, ne fournit pas une taxinomie parfaitement identique car il entretient un lien plus direct avec la tradition issue de Poseidonius (d'après A. Dain).

⁹ Griffith 1935, p. 250.

¹⁰ Wuilleumier 1939, p. 188.

Par la suite, de nombreux savants ont repris cette distinction : les tarentins seraient des tirailleurs voltigeurs, mais n'hésiteraient pas à engager le corps-à-corps également¹¹.

Qu'en est-il réellement dans les sources, tant du côté des traités des tacticiens que des attestations sur les champs de bataille par les historiens grecs ? Il me semble clair qu'en bonne méthode, il convient d'accorder davantage de confiance au tacticien le plus ancien qu'au plus récent, sans parler des lexicographes tardifs, souvent d'époque byzantine, qui se contentent de les recopier, en les abrégant parfois. Le plus ancien traité de tactique dont nous disposons est celui d'Asclépiodote, qui vécut, selon les savants, soit au 1^{er} siècle avant J.-C.¹², soit même dans la première moitié du II^e siècle avant J.-C.¹³, et dont l'œuvre s'inscrit pleinement, en quelque sorte, dans la basse époque hellénistique¹⁴. Nous avons malheureusement perdu les *Taktika* de Polybe¹⁵ comme ceux de Poseidonios d'Apamée¹⁶, ce qui nous aurait ramenés environ un siècle plus tôt qu'Asclépiodote. Polybe n'ignore rien des *tarantinoi* dont il mentionne les engagements à trois reprises dans ses *Histoires*¹⁷. En revanche, les *Taktika* d'Élien et la *Techne taktike* d'Arrien, à peu près contemporaines, datent de l'époque romaine : elles

¹¹ Une unanimité semble se dégager sur la possibilité d'existence des deux types de *tarantinoi*, avec plus ou moins de réserves, comme en témoignent Launey 1950 (1987), p. 603 : « Ce que disent d'eux, assez confusément il est vrai, les tacticiens et les lexicographes, engage à voir en eux des cavaliers légers armés de javelots, spécialement entraînés à harceler de loin leurs adversaires ; un type de Tarentin refuse toujours le corps-à-corps, un autre type est armé de manière à pouvoir s'engager dans la mêlée » ; Brauer 1986, p. 176 ; Bugh 2011, p. 286 : « the military manuals suggest that the true Tarantine horseman threw his spears from a distance, whereas "light" (*elaphroi*) cavalry engaged the enemy at close quarters. The military writers may be being overly taxonomic on this distinction or their comments may reflect later practice. I see no reason why the Tarantine horsemen could not do both, particularly in light of the defensive functionality of the shield, a piece of equipment not utilized in the Greek cavalries of mainland Greece until the third century B.C., but well attested among the south Italians » ; Nefedkin 2006, p. 109, distingue un sens large et un sens étroit, d'après les tacticiens.

¹² C'est la datation traditionnelle qui fait d'Asclépiodote l'*auditor* de Poseidonios ; cf. Dain 1946, p. 34 ; Poznanski 2002, p. ix, pour qui « il semble vain de chercher l'auteur exact » (p. xii).

¹³ C'est la datation suggérée par le réviseur attentif René Rebuffat à l'éditeur Poznanski 2002, p. xiii, avec des arguments intéressants qui ne sont pas de simples « spéculations » à mon avis.

¹⁴ Il ne me semble pas que l'on puisse rabaisser la date à la fin du III^e apr. J.-C., comme le suggère Loreto 1995, p. 575 en attirant l'attention sur le préfet du prétoire homonyme de Dioclétien, Julius Asclepiodotus.

¹⁵ Poznanski 1980 ; Devine 1995.

¹⁶ Sekunda 2001, p. 128-129 considère que le traité perdu de Poseidonios est la source de tous les tacticiens ultérieurs. Selon Sekunda, Asclépiodote se serait contenté de faire un résumé de sa source, alors qu'Élien aurait tiré des informations également chez Énée le Tacticien et Polybe. Osann 1853 avait déjà considéré que l'œuvre d'Asclépiodote était une *imitatio* de l'œuvre du maître. La disparition du traité de Poseidonios ne facilite pas les certitudes à ce sujet (cf. Poznanski 2002, p. xii). Certains savants s'accordent à considérer qu'Arrien a pris chez Élien toute la première partie de son traité, d'autres que les deux se sont nourris à la même source ; cf. en dernier lieu Nefedkin 2017, notamment p. 108, n. 2 (Arrien tributaire d'Élien).

¹⁷ Polybe, IV, 77, 7 ; XI, 12, 4-7 ; 13, 1 et XVI, 18, 7.

relèvent d'un autre contexte, celui de la fin du I^{er} et du début du II^e siècle après J.-C.¹⁸ En l'absence du traité de tactique de Polybe et de celui de Poseidonios, Asclépiodote est donc la source théorique la plus ancienne à laquelle nous puissions accéder.

τὴν δὲ ἵππικὴν ὡς πολλὴν καὶ παρὰ πολλοῖς καιροῖς χρησιμωτέραν ταῖς μάχαις νῦν διελοῦμεν· ἔστι γὰρ αὐτῆς εἶδη τρία, τὸ μὲν τὸ ἐγγύθεν μαχόμενον, τὸ δὲ πόρρωθεν, τὸ δὲ μέσον. καὶ τὸ μὲν ἐγγύθεν ὁμοίως βαρυτάτη κέχρηται σκευῇ, τοὺς τε ἵππους καὶ τοὺς ἀνδρας πανταχόθεν θώραξι περισκέπον, μακροῖς μέντοι χρώμενον καὶ αὐτὸ τοῖς δόρασιν, δι' ὃ καὶ δορατοφόρον τοῦτο καὶ ξυστοφόρον προσαγορεύεται, ἢ καὶ θυρεοφόρον, ὅτ' ἂν καὶ ἀσπίδας ἔνιοι φορῶσι παραμῆκεις διὰ τὸ συνεπισκέπεσθαι καὶ τὸν ἵππον. τὸ δὲ πόρρωθεν μαχόμενον τοξοτῶν τε καὶ Σκυθῶν λέγεται· μέσον δὲ τὸ τῶν καλουμένων ἀκροβολιστῶν, οἱ δὴ τοῖς ἄκροις ἐπικοινωνοῦντες οἱ μὲν τόξοις, οἱ δὲ ἀκοντίοις μάχονται, καὶ τῇ ἄλλῃ χρώμενοι σκευῇ οἱ μὲν οὕτως, οἱ δὲ ἐκείνως· ὧν μὲν ἔνιοι μετὰ τὴν ἀκόντισιν ἐγγύθεν μάχονται, οὓς ἰδίως ἐλαφροῦς ὀνομάζουσιν· ὅτ' ἂν δὲ πόρρωθεν ἀκοντιζῶσι μόνον, Ταραντίνους.

Nous étudierons tout de suite la cavalerie, qui est nombreuse, largement répandue et plus utile dans les batailles ; il en existe de trois sortes : celle qui combat de près, celle qui combat de loin, et l'intermédiaire. Celle qui combat de près utilise également un équipement très lourd ; les chevaux et les hommes sont entièrement protégés par des armures et elle utilise, elle aussi, de longues lances : c'est la raison pour laquelle on l'appelle porte-lance, porte-javeline ou encore porte-bouclier quand il lui arrive de porter également des boucliers longs qui protègent les hommes et leurs chevaux. Ceux qui combattent de loin sont appelés archers ou Scythes. Le type intermédiaire se compose de soldats appelés tirailleurs qui, en contact avec les flancs, combattent à l'aide d'arc ou de javelots et ressemblent par le reste de leur équipement aux uns et aux autres. Certains, après avoir lancé leurs javelots, combattent de près : ce sont eux que l'on qualifie, tout particulièrement, de cavaliers légers ; mais quand ils se contentent de lancer leurs javelots de loin, on les nomme tarentins¹⁹.

Ainsi, la typologie d'Asclépiodote divise la cavalerie principalement en fonction de la tactique, en l'occurrence de la distance à laquelle a lieu l'attaque, et secondairement en fonction de l'armement, même si bien sûr, l'armement doit être adapté à la distance tactique. Asclépiodote raisonne d'abord de manière binaire : aux cavaliers qui combattent de près, utilisent un équipement lourd (hommes et chevaux), sont complètement protégés par des armures et munis d'une lance longue, et sont appelés *doratophoroi*, ou *xystophoroi* ou *thyreophoroi*²⁰ s'opposent les cavaliers qui combattent de loin, utilisent un armement très léger, sont munis d'un simple arc, et sont appelés archers montés ou Scythes²¹. C'est dans un deuxième temps qu'Asclépiodote définit un type intermédiaire qui se compose de cavaliers « appelés tirailleur (*akrobolistai*) qui, en contact avec les flancs, combattent à l'aide d'arcs ou de javelots et ressemblent, par

¹⁸ L'œuvre d'Élien est dédiée à l'empereur romain Hadrien (117-138 apr. J.-C.), bien qu'Élien avoue dans son introduction qu'il avait commencé à composer l'œuvre pour le précédent empereur Trajan (98-117). L'œuvre d'Arrien était achevée en 137 : Dana, Dana 2014, p. 26.

¹⁹ Asclépiodote, *Art tactique*, I, 3, traduction Poznanski 2002.

²⁰ Sur ces catégories chez les tacticiens : Nefedkin 2017. Sur les *xystophoroi* dans la cavalerie, cf. Gaebel 2002, p. 162, n. 13 et Petitjean 2018, p. 71. Sur les *thyreophoroi* : Sekunda 2006 ; Nefedkin 2009.

²¹ Sur ce type de cavaliers, on pourra se reporter encore avec profit à l'étude de Sulimirski 1952 ; cf. aussi Gaebel 202, p. 152-153.

le reste de leurs équipements aux uns et aux autres ». En réalité, Asclépiodote qui avait commencé sa typologie en fonction de la distance tactique (de près, de loin) semble davantage privilégier les considérations de poids de l'armure (les lourds, les légers) : les *elaphroi*, ce sont les « légers », en termes d'armure. Mais en individualisant les archers montés comme un type à part entière et en introduisant un « type intermédiaire », Asclépiodote brouille la distinction d'époque classique entre cavalerie de ligne et tirailleurs montés²².

Afin de préciser ce dernier type, Asclépiodote distingue parmi ces tirailleurs à cheval : a) ceux qui sont appelés cavaliers légers (*elaphroi*) et qui, après avoir lancé leurs javelots, peuvent également aller par la suite au corps-à-corps ; et b) les *tarantinoi* qui sont, comme les *elaphroi*, des cavaliers légers, sauf que les *tarantinoi* se contentent d'être des voltigeurs, c'est-à-dire de lancer à distance des javelines, sans chercher à combattre par la suite. En mentionnant les *tarantinoi*, Asclépiodote donne le sentiment de rajouter *a posteriori*, ce corps de troupe à sa typologie en les rapprochant par l'armement des cavaliers légers, mais en en faisant par la tactique, en réalité, des cavaliers qui combattent de loin, donc semblables aux archers montés.

On a pu penser qu'Asclépiodote avait une connaissance toute philosophique du sujet dont il parlait, allant jusqu'à créer sa classification théorique de la cavalerie, ignorant une réalité historique²³. Lucien Poznanski a au contraire souligné la valeur de ce qu'il faut prendre comme « un simple manuel de service, une théorie militaire, sans allusion historique, même dans le préambule, sans digression d'aucune sorte, sans même un mot ou une phrase de commentaire » : l'ouvrage d'Asclépiodote « n'est pas théorique, il est éminemment pratique »²⁴. Et bien que la logique antique d'Asclépiodote nous semble étrange, nul doute qu'elle correspondait à l'époque hellénistique, de même que sa typologie. S'il subsiste une ambiguïté dans la typologie d'Asclépiodote, ce dernier essai de la lever pour les *tarantinoi*, qu'il place résolument du côté des tirailleurs qui, à la manière des archers, ne s'engagent pas dans la mêlée.

À l'inverse d'Asclépiodote, il est frappant de constater que les taxinomies d'Élien et d'Arrien, très proches l'une de l'autre, s'établissent principalement selon l'armement et secondairement selon la tactique. Il faut voir là, à mon sens, le témoignage d'une évolution d'époque romaine par rapport à l'époque hellénistique. Les deux passages d'Élien et d'Arrien concernant les *tarantinoi* sont très comparables, mais présentent néanmoins des différences significatives. Les deux tacticiens romains placent de la même manière les *tarantinoi* dans la catégorie des cavaliers « sans armures », qu'ils appellent, respectivement, « non-cataphractes » ou « aphractes ». Les deux auteurs les placent ensuite dans la sous-catégorie des tirailleurs (*akrobolistai*), qui se distingue de celle des

²² Gaebel 2002, p. 173-174 préfère utiliser cette distinction qu'il juge plus opérante que la distinction entre cavalerie lourde et légère.

²³ Oldfather 1923, p. 227-240, p. 250, n. 1.

²⁴ Poznanski 2002, p. xii.

lanciers (*doratophoroi*). Les deux passages sont très comparables, mais celui d'Élien est le seul à considérer les *tarantinoi* comme des *hippakontistai*. Élien, *Tactiques*, II, 13²⁵ :

ἀκροβολιστῆαι δὲ τῶν ἰππέων λέγονται οἱ πόρρωθεν βάλλοντες. τούτων δὲ οἱ μὲν δορατίοις χρώνται, οἱ δὲ τόξοις, καὶ δορατίοις μὲν οἱ καλούμενοι Ταραντῖνοι. τῶν δὲ Ταραντίνων δύο εἰσι διαφοραὶ. οἱ μὲν γὰρ τοῖς δορατίοις πόρρωθεν βάλλοντες ἰππακοντιστῆαι καλοῦνται καὶ ἰδίως δὲ Ταραντῖνοι λεγόμενοι. τινὲς δὲ τῶν Ταραντίνων ἐλαφροῖς δορατίοις χρώνται, [ἂ ἄπαξ ποτὲ]²⁶ ἢ δις προεξακοντίσαντες τὸ λοιπὸν συμπλέκονται τοῖς πολεμίοις ἐγγύθεν ἀπομαχόμενοι παραπλησίως τοῖς προειρημένοις δορατοφόροις. οὗτοι δὲ καλοῦνται ἐλαφροί. [ὡς τε τῶν Ταραντίνων τοῦς μὲν ἰδίως καλεῖσθαι Ταραντίνους πόρρωθεν ἀκοντίζοντας. τοῦς δὲ ἐλαφροῦς λέγεσθαι, τοῦς πλησίον μαχομένους]²⁷. οἱ δὲ τῶν ἰππέων τόξοις χρώμενοι ἵπποτοξόται λέγονται, ὕπ' ἐνίων δὲ Σκύθαι.

Parmi les cavaliers, ceux qui lancent de loin leurs projectiles sont appelés tirailleurs (*akrobo-listai*). Certains d'entre eux utilisent des petites lances (*doratios*), d'autres des arcs. Ceux qui utilisent des petites lances sont appelés Tarentins. Parmi les Tarentins, il y en a deux catégories. Certains lancent des petites lances (*doratios*) à distance et sont appelés « javeliniers montés » (*hippakontistai*), et sont appelés à juste titre Tarentins. D'autres Tarentins utilisent de petites lances et, après en avoir lancé une ou deux, se rapprochent de l'ennemi comme les porteurs de lances (*doratophoroi*), que nous avons mentionnés plus haut, et se battent au corps-à-corps. C'est ceux qu'on appelle les cavaliers légers (*elaphroi*). [De même que, parmi les Tarentins, ceux qu'on appelle en particulier les Tarentins sont ceux qui lancent des traits de loin ; alors que l'on qualifie de cavaliers légers ceux qui s'engagent complètement dans le combat]. Les cavaliers qui utilisent des arcs sont appelés « archers montés » (*hippotoxotai*) et sont parfois appelés (cavaliers) scythes.

L'intérêt du texte d'Élien réside dans la mention, présente dans un manuscrit (le *Codex Laurentianus graecus* 55, 4), de la leçon *ἰππακοντιστῆαι* qui fait des *tarantinoi* des « lanceurs de traits à cheval », ce que nous avons traduit par « javeliniers montés ». Très clairement, Élien établit un parallèle entre les Tarentins et les « archers montés » (*hippotoxotai*) dont la caractéristique est justement de ne pas s'engager dans un corps-à-corps. L'intention d'Élien est, me semble-t-il, très claire : distinguer au sein des deux catégories de Tarentins que l'on pouvait considérer à son époque, les véritables Tarentins de ceux qui étaient abusivement qualifiés comme tel alors qu'ils étaient en réalité des cavaliers légers. Le membre de phrase que l'édition de Köchly et Rüstow considère, à juste titre, comme un ajout est explicite : « [de même que, parmi les Tarentins, ceux qu'on appelle en particulier les Tarentins sont ceux qui lancent des traits de loin ;

²⁵ Nous reproduisons et traduisons le texte établi par Köchly, Rüstow 1855 (Leipzig, chez Engelmann) qui est basé sur le *Codex Laurentianus graecus* 55, 4. C'est cette édition que reprennent Devine 1989 et Matthew 2012, sans répondre aux critères d'une véritable édition scientifique, mais en proposant néanmoins une traduction anglaise utile. Nefedkin 2017 propose une traduction anglaise légèrement modifiée de celle de Devine 1989. Une édition dans la CUF serait souhaitable, bénéficiant du travail d'établissement du texte en grande partie déjà accompli par Dain 1946 à l'occasion de sa thèse de doctorat publiée.

²⁶ Köchly, Rüstow 1855, p. 262 considèrent que ce membre de phrase est une glose, qu'ils attribuent à un manuscrit B perdu.

²⁷ Omission de ce membre de phrase dans Köchly, Rüstow 1855.

alors que l'on qualifie de cavaliers légers ceux qui s'engagent complètement dans le combat] ». Car cette glose ne fait que préciser l'intention de l'auteur. Élien distingue bien d'un côté, les *tarantinoi* qui sont de vrais lanceurs de *doratia*, c'est-à-dire des javeliniers, car τὸ δοράτιον est un javelot et, d'un autre côté, les *elaphroi*, cavaliers légers, qui ont – comme les *tarantinoi* – d'abord lancé des javelots (*doratia*), mais par la suite sont allés au combat comme des *doratophoroi*, c'est-à-dire des porteurs τὸ δόρυ, de lance et non comme des *doratiophoroi*, ce qui n'aurait pas de sens.

Le texte d'Arrien ne mentionne pas le terme d'*hippakontistai*, mais sa structure, globalement plus resserrée, est tout aussi claire. Pour Arrien, la catégorie des tirailleurs est divisée en deux autres sous-catégories : ceux qui se servent de leur javelot et ceux qui tirent à l'arc. C'est ce qu'indique Arrien dans la citation suivante, ce qui lui permet de distinguer le type précis des « vrais » *Tarentinoi* :

5. ἀκροβολιστὰὶ δὲ λεχθεῖεν ἂν οἱ μὴ ἐς χεῖρας ἰόντες ἀλλὰ πόρρωθεν ἐξακοντίζοντες, καὶ τούτων οἱ μὲν δορατίους διαχρώνται ἐς τὸν ἀκροβολισμόν, οἱ δὲ τόξοις. οἱ μὲν δὲ δορατίους ἀκροβολιζόμενοι Ταραντῖνοι ὀνομάζονται, οἱ δ' ἕτεροι ἵπποτοξόται. 6. αὐτῶν δὲ τῶν Ταραντῖνων οἱ μὲν αὐτὸ μόνον πόρρωθεν ἀφιστάμενοι ἢ ἐς κύκλους περιπτεούμενοι διαχρώνται τῷ ἀκροβολισμῷ, οἱ δὲ καὶ εἰλικρινῶς Ταραντῖνοι εἰσιν : οἱ δὲ τὰ μὲν πρῶτα ἐξακοντίζουσιν, ἔπειτα συμπλέκονται τοῖς πολεμίοις, ἢ δόρυ ἐν ὧν ἔσχον ὑπολειπόμενοι ἢ καὶ τῇ σπάθῃ διαχρώνμενοι : καὶ οὗτοι καλοῦνται ἐλαφροί.

5. Les tirailleurs (*akrobolistai*) pourraient être définis comme étant ceux qui n'entrent pas dans la mêlée mais tirent de loin leurs projectiles. Parmi ceux-là, certains utilisent un javelot (*doratiais*) pour atteindre leur cible, et d'autres un arc. Ceux qui tirent le javelot sont appelés des Tarentins, et les autres des archers montés (*hippotoxotai*). 6. Parmi ces Tarentins, les uns se contentent de tirer leurs traits en se tenant loin ou en chevauchant en cercle, ce sont ceux qui sont de véritables Tarentins. Mais ceux qui lancent d'abord, puis rencontrent l'ennemi, soit qu'ils ont gardé en réserve une lance, soit qu'ils utilisent la *spathè*, sont appelés [cavaliers] légers²⁸.

Il apparaît donc chez Arrien que s'il existe deux catégories de Tarentins, dont la distinction s'établit à la fois par une différence de tactique et aussi par un type d'armement, cette catégorisation est factice. Il y a en effet les « purs Tarentins » (οἱ δὲ καὶ εἰλικρινῶς Ταραντῖνοι εἰσιν²⁹), ceux qui se contentent d'encercler l'ennemi et de lancer au loin leurs javelots, avant de se replier ; et il y a, logiquement, les « faux » Tarentins, ceux qui, après avoir lancé leurs javelots, vont sur l'ennemi pour continuer le combat. Or pour cela, il leur faut une lance (et non un javelot) ou bien alors une *spathè*, c'est-à-dire une épée. Muni de l'une ou l'autre de ces deux armes, ce type « impur » de Tarentins pouvait envisager le corps-à-corps, à la manière des *elaphroi* qu'ils sont en réalité³⁰.

²⁸ Arrien, *L'art de la tactique*, IV, 5-6.

²⁹ L'adjectif εἰλικρινής-ές signifie « non-mélangé, sans alliage, pur » est surtout employé dans les textes philosophiques, médicaux et scientifiques (cf. des références dans *LSJ*, s.v.)

³⁰ Dans une traduction récente Leroy 2017 considère *elaphroi* comme un adjectif épithète de *tarantinoi* qu'il restitue à la fin du paragraphe 6, en traduisant : « mais ceux qui lancent d'abord, puis rencontrent l'ennemi, soit qu'ils se laissent une de leurs lances de côté, soit qu'ils utilisent l'épée, sont appelés tarentins légers ». Certes, le balancement entre οἱ μὲν et οἱ δὲ dépend de la mention αὐτῶν δὲ τῶν Ταραντῖνων, située

Il me semble que si Arrien prend la peine de rappeler les choses, c'est qu'à son époque, dans l'esprit de ses lecteurs, ces cavaliers légers pouvaient être confondus avec les véritables Tarentins. On peut d'ailleurs se demander si ces cavaliers légers, appelés à tort Tarentins, ne possèdent en réalité pas un armement tardif et typiquement romain : la *spatha*, épée longue en raison de la position élevée du cavalier, dont la fonction tranchante est plus efficace que le simple *gladius*, et dont on se servait comme d'un sabre. À l'époque hellénistique, les cavaliers semblent plutôt utiliser la *kopis*, à la lame recourbée. Arrien n'ignorait pas que les véritables Tarentins, ceux de l'époque hellénistique, auraient été exclusivement des voltigeurs, qui harcèlent, mais n'engagent pas un combat au corps-à-corps. Leur spécialité était donc de lancer un javelot depuis leur cheval, de même que le cavalier parthe, à une autre époque, décochait sa flèche. En employant ἐς κύκλους περιππεύοντες, Arrien ne renvoie pas à une tactique d'encercllement (à laquelle pouvaient du reste recourir les tirailleurs) mais à la manœuvre qui était employée par certains javeliniers montés pour lancer leurs javelines face à l'ennemi : les cavaliers avançaient vers la ligne adverse, tiraient, puis effectuaient une conversion en cercle pour retourner à leur position initiale dans l'escadron³¹.

Le témoignage tardif de la Souda reprend les mises au point d'Élien et d'Arrien, en plaçant dans le même groupe des *hippakontistai* à la fois les *tarantinoi* et les archers à cheval. Mais il est intéressant de constater que le lexicographe byzantin actualise à nouveau la catégorie des « faux Tarentins » en en faisant aussi des porteurs de hache. En effet, sous le vocable *hippikè*, après avoir envisagé les *aphippoï*, « qui montent sur deux chevaux sans selles et attachés ensemble », le lexicographe établit lui deux grandes catégories que sont les cavaliers « avec armures » (*kataphractes*), d'une part, et les cavaliers « sans armure » (*akataphractes*), d'autre part. Dans la première catégorie, il place trois types de lanciers (les *doratophoroi*, les *kontophoroi* et les *xystophoroi*) ; puis il en vient en vient aux tirailleurs (*akrobolistai*) qui appartiennent au groupe des cavaliers « sans armure » (*akataphractes*) :

τοῦ δὲ κυρίως ἵππικῆς τὸ μὲν ἐστὶ κατάφρακτον, ὃ καὶ τοὺς ἵππους καὶ τοὺς ἱππέας πεφραγμένους παρέχεται · τὸ δὲ ἀκατάφρακτον · οἱ μὲν δορατοφόροι ἢ κοντοφόροι ἢ ξυστοφόροι · καλοῦνται γὰρ τοῖς τρισὶν ὀνόμασιν. οὗτοι δὲ εἰσὶν οἱ ἀπὸ τῶν ἵππων καὶ πλησίον τοῖς πολεμίοις δόρασι μαχόμενοι. τοῦτο δὲ οἱ μὲν δορατοῖς χρώνται, οἱ καλοῦνται Ταραντινοί · οἱ δὲ τόξοις, οἱ καλοῦνται ἵπποτοξόται · οἱ δὲ ἀκροβολισταί, οἷον οἱ πόρρωθεν βάλλοντες, οἱ μὲν μόνον ἀκοντίζουσιν, εἰς δὲ χεῖρας τοῖς πολεμίοις οὐκ ἔρχονται · καὶ καλοῦνται ἵππακοντισταὶ καὶ ἰδίως Ταραντινοί. οἱ δὲ τὰ μὲν πρῶτα ἐλαφροῖς

au début du paragraphe et qui est sans ambiguïté. Les deux corps de troupe sont, à l'époque d'Arrien, qualifiés de *tarantinoi*, mais le tacticien attire notre attention sur le fait que le terme ne s'applique en réalité qu'au premier type, le second étant abusivement qualifié de *tarantinoi* alors qu'il relève plutôt de la catégorie des *elaphroi* c'est-à-dire des « [cavaliers] légers », terme que l'on trouve employé chez Asclépiodote et chez Élien. Il me semble donc que la traduction de Leroy 2017 doit être rectifiée, c'est pour cela que j'en ai proposé une autre.

³¹ Je remercie Maxime Petitjean qui a attiré mon attention sur ce point défini aussi par Arrien en 36, 5 à propos de la cavalerie romaine (ὡς ἐς κύκλον ἐπιστρέφοντες) et indiqué les parallèles suivants dans le monde romain : Denys d'Halicarnasse, XX, 2, 1-2 ; Tacite, *Germanie*, VI, 3 ; Appien, *Les guerres d'Afrique* (Λιβυχή), 103.

ἀκοντίοις ἀκοντίζουσι πόρρωθεν, ἔπειτα δὲ καὶ πλησιάζοντες συμπλέκονται τοῖς πολεμίοις ἢ σπάθαις ἢ πελέκεσιν ἀπομαχόμενοι· οὓς φασιν ἐλαφροῦς

Mais dans la cavalerie proprement dite, un type est en armure complète, ce qui fournit à la fois des chevaux et des cavaliers en armure ; mais l'autre type est sans armure. Certains [sont] des porteurs de lance ou des piquiers ou des lanciers : car ils sont appelés par ces trois noms. Ce sont ceux qui combattent à cheval près de l'ennemi avec des lances. Certains d'entre eux, que l'on appelle Tarentins, utilisent des javelots ; d'autres, que l'on appelle archers à cheval, utilisent des arcs. D'autres sont des tirailleurs (*akrobolistai*), c'est-à-dire ceux qui tirent à distance. Certains se contentent de tirer des projectiles, mais n'engagent pas l'ennemi au corps-à-corps ; on les appelle des *hippakontistai* et c'est le cas en particulier des Tarentins. D'autres tirent d'abord à distance avec des javelots légers, puis, en s'approchant, ils engagent le combat avec l'ennemi, soit avec des épées (*spathais*), soit avec des haches (*pelekesi*). Ils appellent cela de la [cavalerie] légère³².

En reprenant les formulations à la fois d'Élien et d'Arrien, le lexicographe byzantin termine sa définition en prenant soin d'ancrer les *tarantinoi* dans le groupe des *hippakontistai* qui se contentent d'envoyer au loin des javelots (tout comme les archers à cheval envoient des flèches), ce qui les distingue des autres types de cavaliers légers qui par ailleurs, poursuivent le combat à l'épée ou à la hache. Il est indéniable que la hache n'est pas d'un usage hellénistique, mais bien plus tardif.

À l'issue de cette enquête chez les tacticiens, il m'apparaît qu'à la fin de l'époque hellénistique, Asclépiodote désigne sans ambiguïté les *tarantinoi* comme de simples tirailleurs-voltigeurs et qu'Élien et Arrien cherchent à rétablir, en s'appuyant sur des traités tels que celui d'Asclépiodote, ou d'autres plus anciens, ce que sont vraiment à l'origine les Tarentins : de simples tirailleurs-voltigeurs même si par le poids de leur armement, ils ressemblent à des cavaliers légers. Considérer comme le font certains savants qu'il existait à l'époque hellénistique deux types de Tarentins me semble abusif. Ce n'est donc que dans un deuxième temps que les Tarentins furent confondus avec ces cavaliers légers qui lançaient d'abord des javelots, puis entraient dans la mêlée munis d'une lance (chez Élien, Arrien) ou bien d'un sabre (chez Élien, Arrien, la Souda) ou bien d'une hache (dans la Souda). Mais la chronologie de cette confusion est difficile à établir.

II- La réalité technique des *tarantinoi* dans les sources littéraires

Les références aux *tarantinoi* présentes dans les sources littéraires, essentiellement des historiens, parfois tardifs, concernent la haute période hellénistique en s'échelonnant de 317 à 189 av. J.-C., de la bataille de Paratécène à celle Magnésie du Sipyle.

Ces rares témoignages de combat mettant en scène des *tarantinoi* m'y apparaissent tous correspondre à des circonstances de voltige et à un mode de combat basé sur le harcèlement et non le corps-à-corps. C'est le cas notamment dans le récit par Diodore

³² Souda, s.v. « Ἰππική », t 546, éd. Adler.

de la bataille de Paratécène, au centre-est de l'Iran actuel, opposant à l'automne 317 les forces d'Antigone le Borgne à celles d'Eumène de Cardie, ce dernier remportant finalement la victoire. Au début de la bataille Antigone utilise sa cavalerie de manière à faire face à l'aile droite adverse renforcée par des éléphants et le plus fort de la cavalerie. L'usage qu'il en fait est décrit par Diodore selon des termes qui font écho aux tacticiens, Diodore, XIX, 29, 1-2 :

ἀντέταξε τοὺς ἐλαφροτάτους τῶν ἰππέων, οἱ κατὰ στόμα μὲν ἤμελλον φυγομαχήσειν ἀραιοὶ διαστάντες, ἐκ μεταβολῆς δὲ διαγωνιῆσθαι καὶ τούτῳ τῷ τρόπῳ ποιήσειν ἄπρακτον τῶν ἐναντίων τοῦτο τὸ μέρος ᾧ μάλιστα ἐπίστευον. 2. ἔστησε δ' ἐπὶ ταύτης τῆς φάλαγγος τοὺς τε ἐκ Μηθίας καὶ Παρθυαίας ἀφιπποτοξότας καὶ λογχοφόρους, ὄντας μὲν χιλίους, πεφυκότας δ' εὐ πρὸς τὴν ἐκ μεταβολῆς κρίσιν, ἐξῆς δὲ τοὺς ἀπὸ θαλάσσης συναναβεβηκότας Ταραντίνους δισχιλίους καὶ διακοσίους, ἐπιλέκτους ἐν ἐνέδραις καὶ καλῶς διακειμένους ταῖς εὐνοίαις πρὸς αὐτόν, τοὺς δ' ἀπὸ Φρυγίας καὶ Λυδίας χιλίους, τοὺς δὲ μετὰ Πίθωνος χιλίους πεντακοσίους καὶ τοὺς μετὰ Λυσανίου ξυστοφόρους τετρακοσίους, ἐπὶ πᾶσι δὲ τοὺς τε ἀμφίππους ὀνομαζομένους καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἄνω κατοικούντων Θρακῶν ὀκτακοσίους.

[...] il [Antigone] leur opposa ce qu'il avait de plus léger comme cavaliers, qui, en ouvrant les rangs, devaient éviter une action frontale, mais maintenir une bataille de manœuvres³³ et ainsi contrecarrer la partie des forces ennemies en laquelle ils avaient le plus confiance. Sur cette aile, il plaça les archers à cheval et les *lonchophoroi* de Parthie et de Médie, 1 000 hommes qui convenaient parfaitement pour l'exécution de mouvements tournants³⁴ ; à leur suite 2 200 Tarentins, remontés avec lui depuis la mer, qui étaient sélectionnés pour leurs compétences en matière d'embuscades tactiques et lui étaient fort dévoués ; venaient ensuite les 1 000 cavaliers de Phrygie et de Lydie, les 1 500 hommes de Pithon, les 400 lanciers (*xystophoroi*) de Lysanias et, pour finir, les cavaliers à deux montures (*tous te amphippous*), comme on les appelle, ainsi que les 800 colons des régions supérieures.

Dans ce passage, les *elaphroi*, cavaliers légers, mentionnés à la manière d'une liste de contingents présents sur le champ de bataille sont constitués d'escadrons de natures variées. Diodore les mentionne-il des plus légers aux moins légers ? C'est peu probable puisque s'intercalent par exemple les 400 *xystophoroi* que les Tacticiens placent dans les cavaliers en armure, donc lourds. Les plus légers sont certainement les *aphippotoxotai*, « archers montés à cheval », accompagnés des *lonchophoroi* parthes et médés³⁵ : ces cavaliers, selon Diodore, « convenaient parfaitement pour les mouvements tournants » donc au harcèlement. Viennent ensuite les *tarantinoi*, puis 5 escadrons de natures variées. Seuls les *amphippoi* appartiennent de toute évidence encore à la catégorie des *elaphroi* : ce n'est pas le cas des *xystophoroi*, cavaliers lourds. Quant aux autres escadrons, ils sont seulement définis par leur origine (Phrygie et Lydie), le nom

³³ Trad. personnelle. La traduction de Françoise Bizière dans la CUF respecte l'esprit du texte, mais est moins rigoureuse sur la lettre du texte que la traduction anglaise de Russel M. Geer dans la Loeb : « pour mener au contraire un combat de harcèlement et de cette manière neutraliser la partie de l'armée dans laquelle ses adversaires avaient le plus confiance » (Bizière 1975, p. 44).

³⁴ Dans l'édition Loeb, Geer 1947, p. 307 traduit : « men well trained in the execution of the wheeling movement », que je reprends et qui est plus près du grec que Bizière 1975, p. 44 qui traduit par « 1000 hommes qui convenaient parfaitement pour une lutte de harcèlement ».

³⁵ Nefedkin 2011 revient sur les *lonchophoroi* qui appartiennent à la cavalerie la plus légère.

de leur commandant (Pithon), leur statut (colons des satrapies supérieures) et l'on ne peut rien dire d'eux. Notons qu'en mélangeant ainsi origine géographique ou de commandement, et spécialité technique, Diodore a peut-être même mentionné deux fois le même corps de troupe³⁶.

Les *tarantinoi* sont explicitement définis comme « sélectionnés pour leurs compétences en matière d'embuscade »³⁷. L'expression *ἐν ἐνέδραις* veut bien dire « dans les embuscades » dans le contexte d'une guerre de position³⁸. Dans le contexte des opérations tactiques sur un champ militaire, il ne s'agit pas de signaler que les *tarantinoi* étaient une troupe légère qui pouvait surprendre un ennemi au détour d'un chemin. Dans le contexte d'un champ de bataille, une traduction possible de *ἐν ἐνέδραις* serait, pour reprendre un langage moderne, dans les « embuscades tactiques ». Cela définit une tactique où ces cavaliers déboîtent au dernier moment afin de surprendre l'ennemi. L'effet de surprise aide vraisemblablement à la guerre de harcèlement et non de choc frontal mené par la suite. L'expression est employée par Polybe³⁹ à propos des cavaliers embusqués qu'Hannibal positionna de nuit sur les hauteurs du lac Trasimène et qui, au petit matin, surgirent soudainement, à la faveur du brouillard, dévalant des pentes, pour semer la panique parmi les soldats romains de Flaminius. Lors de la bataille de Paratécène, les *tarantinoi* sont donc employés par Antigone parce qu'ils ont été sélectionnés en raison de leurs compétences tactiques, qui s'accompagnaient certainement de qualités de tirailleurs-voltigeurs⁴⁰.

Le terme d'*epilektoi*, « choisis » indique qu'il s'agit bien d'une troupe d'élite : c'est le terme que l'on retrouve dans un contexte civique dès la fin de l'époque classique et à l'époque hellénistique pour désigner des soldats-citoyens inscrits sur les rôles militaires, en fonction de leurs compétences physiques ou techniques⁴¹.

Le caractère spécialisé de la troupe apparaît un peu plus loin dans le récit de Diodore. En XIX, 29, 5, l'historien mentionne aussi 100 Tarentins accompagnant le corps de 300 cavaliers composant les propres gardes du corps d'Antigone. Après avoir échoué à Paratécène à l'automne 317, Antigone prit ses quartiers d'hiver en Médie. Diodore indique qu'au printemps suivant, en 316, lors de la bataille de Gabiène qui l'opposa à nouveau à l'armée d'Eumène de Cardie, Antigone lança ses *lonchophoroi* mèdes, 200 Tarentins et toute son infanterie légère pour intercepter les éléphants d'Eumène afin que ces derniers ne puissent faire le lien avec son armée⁴². Plus tard, durant la bataille, il

³⁶ C'est la question qu'il faudra se poser à propos de *tarantinoi* et des *amphippoi*, cf. *infra*, p. xxx.

³⁷ Bizière 1975, p. 44 traduit par « qui étaient particulièrement utiles dans une guerre d'embuscades » (CUF), ce qui n'aide pas à la compréhension véritable de ce corps de troupe spécialisé.

³⁸ On le trouve notamment chez Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XXIII, 11 ; Polyen, III, 1, 39.

³⁹ Diodore, III, 83, 5 ; 84, 1.

⁴⁰ Petitjean 2018, p. 227 : « Sul modo di combattere dei Tarentini, cf. Diod., XIX, 29, 1-2: sono abili nelle imboscate (*enedrai*), non sono fatti per lo scontro frontale (*kata stoma*), ma praticano azioni di disturbo a distanza (*phugomachia*), in ordine poco denso (*araios*), in un susseguirsi di conversioni (*metabolai*) ».

⁴¹ Sur les « selected corps of citizens troops », dans les autres cités grecques : Pritchett 1974, p. 222-225.

⁴² Diodore, XIX, 39, 2-6. Le plan d'Antigonos aurait réussi sans l'arrivée rapide d'une troupe de secours d'Eumène, composé de 1 500 de ses « plus forts » (*kratistous*) cavaliers et de 3 000 fantassins légers.

dépêcha certains de ces cavaliers mèdes et tarentins pour capturer le bagage d'Eumène et le forcer à battre en retraite⁴³. Là encore, les *tarantinoi* sont employés dans une guerre de mouvement et de harcèlement.

Sur d'autres champs de bataille, on trouve également les indices de cette tactique. En 207, Philopœmen envoie ses *tarantinoi* attaquer les catapultes déployées devant l'armée spartiate de Machanidas, qui lui-même a envoyé ses Tarentins pour contrecarrer l'approche des premiers. Les deux troupes commencent d'ailleurs à se battre entre elles, mais rien n'indique qu'elles usent d'autres armes que leurs javelines, lancées au loin⁴⁴ : les Tarentins furent rapidement rejoints par des soldats à pied de chacun de leurs camps et la bataille semble alors redevenir un combat d'infanterie⁴⁵.

Leur action s'apparentait donc à celle de troupes spécialisées dans le contrôle du terrain. En 192, face au « camp de Pyrrhos » situé aux portes de la Laconie, les Tarentins et les auxiliaires crétois de Philopœmen protègent l'armée achaienne qui cherche à établir son camp sur une hauteur⁴⁶ ; ils montent une véritable embuscade aux archers crétois et aux Tarentins de Nabis qui couvrent les Lacédémoniens qui vont chercher l'eau dans le torrent situé en contrebas⁴⁷ et montrent par là qu'ils sont maîtres du terrain. En 294, à Athènes, les Tarentins de Démétrios Poliorcète poursuivent des hommes en fuite, dont le tyran Lacharès qui fuit un territoire qu'il ne contrôle plus et cherche à en franchir la frontière vers la Béotie⁴⁸. En 227, à la frontière laconienne, des Tarentins de l'armée lacédémonienne sont envoyés par Cléomène, avec des archers crétois pour venir à bout d'un escadron de cavalerie ennemi qui avait perdu la ligne et s'était dispersé dans un terrain plein de vignes, de fossés et de murs⁴⁹. La tâche principale de ces tirailleurs-voltigeurs que sont les Tarentins est donc de contrôler le terrain, de couvrir des unités moins mobiles de l'armée, de harceler l'ennemi. Hors du champ de bataille, on peut imaginer que les qualités des *tarantinoi* furent mises à profit pour la reconnaissance du terrain et l'escorte : les Tarentins ont pu tout aussi bien servir d'éclaircur. C'est cet élément qui fut sans doute déterminant dans leur adoption par les cités grecques désireuses d'assurer la protection de leur territoire civique.

⁴³ Diodore, XIX, 42, 2-3.

⁴⁴ Nefedkin 2006, p. 115 considère que la mention par Polybe, XI, 13, 2 du fait que « de toute part, la mêlée opposait ces hommes en masse et individuellement » indique un engagement au corps-à-corps impliquant les *tarantinoi*, ce qui ne pourrait s'expliquer que par un mode de combat proche de celui des *elaphroi*, dont je pense au contraire qu'il se distingue. Il ne me semble pas que le passage implique forcément cela. Ce qui intrigue Polybe, c'est le combat atypique de deux forces similaires ; puis le fait que la mêlée se crée lorsque les fantassins entrent en scène ; par la suite, l'historien de Mégalopolis développe un *topos* sur la supériorité des soldats citoyens sur les mercenaires.

⁴⁵ Polybe, XI, 12, 4-13, 3 ; Plutarque, *Vie de Philopœmen*, 10, 4.

⁴⁶ Tite-Live, XXXV, 28, 8-9.

⁴⁷ XXXV, 29, 1.

⁴⁸ Polyen, III, 7, 1.

⁴⁹ Plutarque, *Vie de Cléomène*, 6, 4.

Parmi les témoignages des historiens, il convient de revenir sur le récit que fait Tite-Live⁵⁰ du combat, dit du « camp de Pyrrhos », livré par l'Achaïen Philopœmen contre Nabis de Sparte en 192. Venu de Caryae, l'Achaïen cherche à établir son armée dans le camp occupé jadis par Pyrrhos, dans le mont Barbosthénès, situé à environ 15 kilomètres (*decem milia passuum*) de Sparte. Il s'agit sans doute des restes fortifiés du camp construit par Pyrrhos en 272, mais dont la localisation est très incertaine. Venant de Gytheion, Nabis, plus rapide, parvient à l'occuper le premier, obligeant les Achaïens à s'établir à un camp en terrain difficile et rocailleux, au-dessus du torrent qui sépare les deux camps de 750 mètres (*quingentos passus*). Le passage de Tite-Live que nous avons mentionné déjà plus haut montre que les *Tarentinoi* de Philopœmen agissent de concert avec les Crétois dans une tactique de protection territoriale, d'embuscade et de harcèlement. Tite-Live précise que les *tarantinoi* possédaient chacun deux chevaux.

et tum omnium primum agmen constituit ; dein Cretensis auxiliares et quos Tarentinos vocabant equites, binos secum trahentis equos, ad prima signa misit, et iussit equitibus subsequi super torrentem, unde aquari possent, rupem occupavit ;

En cette occasion, il [Philopœmen] commença par faire halte ; puis il enjoignit aux auxiliaires crétois et aux cavaliers qu'on appelait Tarentins, de s'avancer au premier rang, en conduisant chacun deux chevaux avec eux ; la cavalerie eut ordre de les suivre⁵¹.

L'édition Weissenborn note qu'en employant *binos secum trahentis equos*, Tite-Live fait référence aux *ἄμιπποι* : le philologue allemand s'appuie sur un passage de Pollux, *Onomastique*, I, 131 qui définit les *hamippoi* de la manière suivante : « ces derniers possédaient deux chevaux »⁵². Or, si Pollux confond de toute évidence les *ἄμιπποι* et les *ἄμφιπποι*⁵³, ce que n'a pas bien compris Wilhelm Weissenborn à son époque, il est indéniable que Tite-Live décrit en réalité la pratique des *ἄμφιπποι* qui sont définis par Arrien, le seul des tacticiens à les évoquer, comme « des cavaliers doubles », qu'il prend bien soin de distinguer des « cavaliers simples » :

καὶ τοῦ ἵππικου οἱ μὲν ἵππεῖς, οἱ δὲ ἄμφιπποι· ἵππεῖς μὲν οἱ ἐφ' ἑνὸς ἵππου ὀχοῦμενοι, ἄμφιπποι δὲ οἱ ἐπὶ δυοῖν ἀστρώτοιιν ζυγδεδεμένοιιν, ὡς μεταπηδᾶν ἀπ' ἄλλου ἐπ' ἄλλον

Certains cavaliers sont des cavaliers, d'autres sont des cavaliers doubles. Les cavaliers sont portés chacun par un cheval, les doubles sur deux chevaux non sellés attachés ensemble pour qu'ils puissent sauter de l'un à l'autre⁵⁴.

Dans la Souda, *ἄμφιπποι* est devenu *ἄφιπποι*, mais le sens est identique⁵⁵.

⁵⁰ Tite-Live, XXXV, 27-30.

⁵¹ Tite-Live, XXXV, 28, 8.

⁵² Weissenborn 1873, p. 45 qui s'appuie sur Pollux, *Onomastique*, I, 131 : δύο δ' εἶχον οὗτοι ἵππους.

⁵³ Martin 1989, p. 410 et n. 6 l'avait déjà remarqué, à la suite de Paul-Louis Courier (Courier 1813).

⁵⁴ Arrien, *Art tactique*, II, 3.

⁵⁵ La Souda, s.v. « ἵππική » 1546 éd. Adler : καὶ τοῦ δὲ ἵππικου τὸ μὲν ἀπλῶς οὕτω καλεῖται ἵππεῖς καὶ ἵππικόν, τὸ δὲ ἀφιπποι καὶ ἀφιπποι μὲν οἱ ἐπὶ δυοῖν ἀστρώτοιιν συγδεδεμένοιιν ὀχοῦμενοι, οἱ καὶ μεταπηδῶσιν ἀπ'

Or, peut-on appeler les mêmes cavaliers à la fois *tarantinoi* et *amphippoï* ? Les historiens contemporains ont répondu par la négative, en considérant même parfois que Tite-Live avait confondu les deux types de cavaliers de manière absurde⁵⁶. En effet, Arrien prend la peine de définir les *amphippoï* (en II, 3) indépendamment des *tarantinoi* (en IV, 5-6) ; et surtout le passage de Diodore, XIX, 29, 1-2, mentionné plus haut et relatif aux escadrons d'Antigone en 317, distingue les *tarantinoi* des *amphippoï*. Si G. Bugh considère la difficulté insoluble⁵⁷, le plus souvent, on a pensé que Tite-Live se serait effectivement trompé, décrivant ainsi une réalité qui ne correspondrait pas aux *tarantinoi*⁵⁸, ou bien alors qu'il aurait fait une erreur de lecture (plus que de traduction⁵⁹) de sa source, en l'occurrence Polybe, qui aurait écrit *ἀμῖπποι* et non *ἀμφίπποι*⁶⁰. Néanmoins, les *hamippoï* désignent non pas des cavaliers, mais des fantassins légers qui suivent à pied les cavaliers et, quand les circonstances l'exigent, montent à leur côté à cheval⁶¹. Si l'on accepte une erreur de lecture de Tite-Live, cela voudrait dire que Polybe aurait employé le terme *hamippoï* pour désigner une troupe accompagnant les *tarantinoi* : peut-être les auxiliaires crétois qui, montant à l'arrière des *tarantinoi* seraient alors devenus des sortes d'*hippotoxotai* ? La probabilité d'une telle solution me semble faible.

Alexander Nefedkin a, de son côté, insisté sur le fait que si Tite-Live explique spécifiquement que les « tarentins que l'on appelle cavaliers, conduisent chacun deux chevaux », c'est que sa source indique cette particularité (par rapport aux cavaliers ordinaires). Cette source est Polybe que l'on peut difficilement soupçonner de ne pas comprendre ce qu'il écrit, puisqu'il fut non seulement l'auteur d'un traité de tactique mais surtout l'hipparque du *koinon* des Achaïens pour l'année 170/169. Il est fort probable que Tite-Live, suivant Polybe, mentionne ici la pratique d'un cheval de

ἄλλου ἐπ' ἄλλον ὅταν ἡ χρεία καλῆ, « ils ont deux chevaux attachés ensemble et sans couverture (sans selle) ; ils sautent de l'un sur l'autre chaque fois que c'est nécessaire ».

⁵⁶ Griffith 1935, p. 249 qui juge que « the ἀμφίπποι heresy may be discarded as an absurdity ».

⁵⁷ Sur ce point, Bugh 2011, p. 286 : « It is best to suspend judgment ».

⁵⁸ Martin 1887, p. 423, avance des arguments qui sont tout à fait acceptables si l'on admet une confusion de la part de Tite-Live : « Y-a-t-il sur ce passage une erreur de Tite-Live ? A-t-il confondu les Tarentins avec d'autres cavaliers ? Ou bien la méthode à laquelle la ville de Tarente donna son nom a-t-elle d'abord consisté simplement en des exercices de parade, en des tours d'agilité ou d'adresse ? On connaît les *ludi tarentini* des Romains aux jeux séculaires : là est-peut-être l'erreur de Tite-Live ». Sur les pièces de Tarente de la première moitié du IV^e siècle on peut voir un cavalier debout sur deux chevaux, comme au cirque, au-dessus duquel vole une Nikè tenant une couronne.

⁵⁹ Launey 1949, p. 604 : « il se peut qu'il faille soupçonner là une confusion de l'historien latin dans la traduction d'un terme grec ».

⁶⁰ Griffith 1935, p. 249 : « What then did Livy mean by saying what he did say? Either one is to accept what he says in spite of its improbability, or one must suspect that he has made a mistake: and perhaps it is a mistake in translation. His *binos secum trabentes equos* is probably a translation of the Greek ἀμφίππους: the question is, did Polybius write ἀμφίππους? Or is there another word that he could have written, 2. word which Livy could have confused with ἀμφίππους? One thinks immediately of the ἀμῖπποι of Thucydides and Xenophon-people who could keep up with horses ».

⁶¹ Sur les *hamippoï*, cf. Martin 1889, p. 410 ; Bugh 1998, p. 86-87.

rechange⁶². À l'appui de la thèse de Nefedkin, on peut citer un autre passage de Tite-Live (XXIII, 29, 5) qui indique dans des termes proches de ceux qui nous occupent que, à l'automne 216, l'armée d'Hasdrubal qui faisait face aux Scipions, comprenait « aussi des cavaliers qui, menant un second cheval par la bride (*in modum binos trahentibus equos*), étaient entraînés à sauter avec leurs armes, à la façon des écuyers de cirque, d'un cheval fatigué sur un cheval frais »⁶³. Ce passage, à ma connaissance, a échappé aux historiens contemporains s'intéressant aux *tarantinoi* dans le monde grec oriental.

Il est possible que le *binos secum trahentes equos* employé ici par Tite Live soit en réalité le reflet d'une clause spécifique liée au recrutement des *tarantinoi*, qui devaient prévoir non pas une, mais deux montures. Il est difficile de conclure que les *tarantinoi* avaient pris l'habitude de présenter deux chevaux au combat, mais il convient de constater que cette hypothèse ne semble en réalité pas contredite par Arrien (ni par le lexicographe du Coislinianus 347 et par la Souda, qui sont très proches d'Arrien), contrairement à ce qu'ont pu penser certains savants⁶⁴. En réalité, Arrien n'établit aucune distinction formelle entre les *tarantinoi* les *amphippoï*. Il se contente d'établir, dans des chapitres différents, selon des typologies différentes : 1) en II, 3, une distinction entre « cavalier simple » (à un seul cheval) des « cavaliers doubles » (à deux chevaux) où il n'évoque pas les *tarantinoi* ; et 2) en IV, 5-6, un classement selon le type d'armement, où il n'évoque pas les *amphippoï*. À mon avis, les *amphippoï* ne sont justement pas caractérisés par un type d'armement, mais l'usage qu'ils font de leurs chevaux, usage qui relève de la voltige. On peut, me semble-t-il, considérer que les *amphippoï* sont une pratique équestre, pas une arme : en revanche, ils ne peuvent guère regrouper que des cavaliers très légers, comme les *hippotoxotai* ou les *hippakontistai*, qui sans armement ni cuirasse lourde peuvent sauter sur un cheval de rechange quand leur première monture a besoin de se reposer. Plusieurs historiens contemporains ont rapproché les *amphippoï* des *desultores*, qui constituaient à Rome l'un des principaux moments des spectacles équestres⁶⁵. Le rapprochement est éclairant, dans la mesure où le contexte est agonistique. La pratique sur le champ de bataille n'avait rien d'un exercice de cirque.

Seul Diodore, XIX, 29, 2 dans sa description des forces équestres dont dispose Antigone le Borgne en 317 semble séparer des deux réalités, en mentionnant d'abord les *tarantinoi*, puis, après d'autres corps de cavalerie, les *amphippoï*. Or il convient de prendre conscience que cette mention chez Diodore est un *hapax* et que Tite Live

⁶² Nefedkin 2006, p. 115-116.

⁶³ Tite-Live, XXIII, 29, 5 : *sed quibus desultorum in modum binos trahentibus equos inter acerrimam saepe pugnam in recentem equum ex fesso armatis transultare mos erat ; tanta uelocitas ipsis tamque docile equorum genus est.*

⁶⁴ Martin 1887, p. 423 considère qu'« il est assez difficile de comprendre les Tarentins comme des ἄφιπποι : la tactique des uns est différente de celle des autres » et conclut que « Arrien, Suidas, le lexicographe du Coislinianus 346 [sic, il faut rectifier 347] croient que les Tarentins font véritablement partie de la cavalerie ; ils considèrent au contraire les ἄφιπποι comme n'étant pas proprement cavaliers » ; Wuilleumier 1939, p. 187 indique que « Diodore, Arrien et Suidas distinguent les Ταραντινοί des ἀμφίπποι ».

⁶⁵ Wuilleumier 1939, p. 188 ; Vigneron 1968, I, p. 209-210 ; Nefedkin 2006, p. 115-116. Sur les *desultores*, cf. Thuillier 1989.

décrit une réalité approuvante, dans les deux passages cités plus haut. Tite-Live indique clairement qu'en 192 les *tarantinoi* employés dans l'armée achaienne offraient une particularité que Polybe (puis Tite-Live) n'a pas manqué de relever. Si l'on considère que Diodore mélange des réalités différentes dans la liste qu'il donne des autres corps de cavalerie, alors il est possible d'envisager que les *tarantinoi* utilisaient de manière habituelle deux montures au combat. Mais, même si l'on ne va pas jusque-là, c'est-à-dire jusqu'à considérer cet usage comme habituel, je pense qu'on peut conclure que les *tarantinoi* étaient capables d'utiliser occasionnellement deux montures.

III- Les *hipparchoi* de Tarente : une spécialisation ethnique exportée sur les champs de bataille de Méditerranée orientale ?

Fondée par Sparte, à la fin du VIII^e siècle, la cité de Tarente semble s'être très tôt spécialisée dans l'art équestre, notamment celui de la cavalerie légère. Il est difficile de préciser quel rôle joua Sparte dans la formation de la cavalerie légère tarentine⁶⁶. Les trouvailles archéologiques à Tarente, en relation avec la cavalerie n'ont pas fait l'objet d'une étude précise, mais témoignent de l'importance du cheval dès l'époque archaïque⁶⁷. À l'époque classique, pour juger de l'ancienneté de la cavalerie tarentine, on ne dispose guère que de l'iconographie des types des monnaies de Tarente : il est

⁶⁶ On sait que les colonies avaient pour habitude de copier les institutions de leur métropole. Dès lors, serait-il possible de supposer que ce type de cavalerie avait des origines spartiates ? Nefedkin 2006, p. 109, pense que les « Spartiates n'ont jamais été très célèbres pour leurs chevaux, donc soupçonner l'origine spartiate n'en vaut pas la peine ». Les savants ont souvent tiré cette conclusion à la fois d'un passage de Thucydide et d'un autre passage de Strabon (cf. Greenlough 1973, p. 94) : 1) en 424, selon Thucydide, IV, 55, 2, les Spartiates, après la défaite cuisante de Sphactérie « se décidèrent, contrairement à leurs habitudes, à former un corps de 400 cavaliers et à lever des archers » ; 2) Strabon, X, 4, 18 indique, que, si bon nombre de charges et de magistratures ont en Crète comme à Sparte les mêmes noms, comme par exemple la *gerousia* ou les *hippeis*, « il y a pourtant cette différence qu'en Crète les cavaliers sont encore tenus d'avoir à eux des chevaux [comme insigne de leur dignité], d'où l'on peut inférer que l'institution des cavaliers est plus ancienne en Crète (où elle est restée fidèle à son origine et où elle réalise encore ce qu'indique son nom) qu'à Sparte, où, depuis longtemps, les cavaliers n'ont plus de chevaux à nourrir ». En dépit de ces témoignages, il apparaît que les Spartiates étaient des amateurs de chevaux dès l'époque archaïque, comme en témoignent les courses de chars remportées aux concours olympiques. De même, le nom même du détachement de 300 hommes d'élite spartiates, les *hippeis*, indique qu'ils étaient des cavaliers, sans doute à l'époque archaïque, encore qu'à l'époque de Xénophon, lorsque celui-ci relate la conspiration de Cinadon, ces *hippeis* utilisent encore leurs chevaux. J'ai donc tendance à supposer, avec Wuilleumier 1939, que l'origine de la cavalerie tarentine était double : forgée par l'apport spartiate et la rencontre des plaines fertiles d'Italie du Sud propice à l'élevage des chevaux et aux incursions des peuples italiotes dont il fallait se défendre. Wuilleumier dit cela joliment : « Ayant apporté de Laconie le culte des "dieux cavaliers" et trouvé en Apulie de riches troupeaux, les Tarentins disposèrent d'une cavalerie si fameuse qu'elle [...] servit de modèle aux autres peuples » (p. 186).

⁶⁷ Pour les pièces d'armement, objets originaux ou monuments figurés, relatifs aux cavaliers, et retrouvés à Tarente, on doit encore se référer à l'inventaire de Wuilleumier 1939, p. 189-192.

possible alors de faire remonter au milieu du v^e siècle une représentation monétaire assurée de cavaliers à Tarente⁶⁸.

La spécialité militaire équestre de Tarente apparaît dans la description qu'en donne Strabon dans un passage célèbre :

Ἰσχυσαν δὲ ποτε οἱ Ταραντῖνοι καθ' ὑπερβολὴν πολιτευόμενοι δημοκρατικῶς : καὶ γὰρ ναυτικὸν ἐκέκτηντο μέγιστον τῶν ταύτη καὶ πεζοῦς ἔστελλον τρισμυρίους, ἰππέας δὲ τρισχιλίους, ἰππάρχους δὲ χιλίους

L'ancienne Tarente avec sa constitution démocratique était parvenue à un degré de puissance extraordinaire : elle possédait la plus forte marine de tout le littoral et pouvait mettre sur pied des armées de 30 000 fantassins, de 3 000 cavaliers, et de 1 000 hipparques⁶⁹.

La constitution démocratique de Tarente fut instaurée par le pythagoricien Archytas, vraisemblablement entre 367 et 360⁷⁰, ce qui amène G. Bugh à dater ce passage du milieu du iv^e siècle⁷¹. Toutefois, comme de nombreuses cités grecques à son époque⁷², Tarente a très certainement connu un régime démocratique tout au long du III^e siècle, en dépit des luttes entre démocrates et aristocrates qui ont traversé la cité⁷³. Si la première prise de la ville par les Romains en 272 ne constitue en rien une rupture significative, la destruction de 209 constitue un *terminus ante quem*⁷⁴ : il me semble que le passage de Strabon peut décrire tout aussi bien la situation du III^e siècle que celle du iv^e siècle.

Comme l'a bien noté Alexander Nefedkin, la proportion de 1 à 10, présente chez Strabon, entre le nombre de cavaliers et celui de fantassins correspond aux pratiques grecques hellénistiques⁷⁵. Ainsi, en 303, le contingent fourni par les Spartiates aux Tarentins, alors en guerre contre les Lucaniens et les Romains, était composé selon la même proportion : 20 000 fantassins et 2 000 cavaliers (Diodore, XX, 104, 2). Toutefois, si l'on considère le second ratio défini par Strabon, celui on voit mal 1 000 hipparques encadrer 3 000 cavaliers : cela ferait une unité tactique trop petite et un taux d'encadrement trop important. Les savants ont repéré cette difficulté depuis longtemps et résolu le problème de deux manières différentes.

⁶⁸ La chronologie des monnaies de Tarente dépend d'une œuvre fondatrice ancienne : Evans 1889. La chronologie mériterait certainement d'être affinée même si ce travail a été en partie commencé par Michel P. Vlasto, comme en témoigne Vlasto 1922 et l'édition posthume d'un ouvrage important (Ravel 1947).

⁶⁹ Strabon, VI, 3, 4.

⁷⁰ Wuilleumier 1939, p. 181-182.

⁷¹ Bugh 2011, p. 287 et n. 14.

⁷² Sur la généralisation des régimes démocratiques et leur signification à l'époque hellénistique : Gauthier 1993 ; Hamon 2006.

⁷³ Ce sont ces luttes de factions qui pourraient expliquer bien des soubresauts des interventions de divers contingents spartiates ou épirotes du milieu du iv^e au milieu du III^e siècle.

⁷⁴ Tite-Live, *Periochae*, XIV indique qu'en 272 Tarente reçut « la liberté », quelle perdit, selon Strabon, VI, 3 à l'époque d'Hannibal.

⁷⁵ Nefedkin 2006, p. 109.

Première manière : en considérant que les *hipparchoi* de Tarente désignaient la portion oligarchique de la cité, de même qu'il y a des Timouques à Massalia. Ainsi, Andreas Alföldi a émis l'hypothèse, selon laquelle par ces chiffres de 3 000 hippeis et 1 000 hipparques, Strabon aurait en quelque sorte superposé deux réalités, celle des *hippeis*-cavaliers de la cité et celle des *hippeis*-chevaliers, c'est-à-dire l'aristocratie qui pouvait avoir à exercer la charge d'hipparque, la plus haute magistrature dans le commandement équestre⁷⁶. Strabon aurait ainsi rappelé que la classe oligarchique de la cité regroupait 1 000 individus. Il est vrai qu'à l'époque archaïque, nos sources mêlent dans une dialectique complexe les réalités sociales, militaires et politiques des *hippeis*. Et si, à cette époque, les cavaleries grecques, étrusques ou pré-romaines, sont des corps militaires d'élite, d'origine aristocratique, jouant un rôle de premier plan aussi bien politique que militaire⁷⁷, était-ce encore le cas au IV^e et III^e siècle ?

La deuxième manière de résoudre la question des 1 000 hipparques pour 3 000 *hippeis* fut initiée très tôt. Dès 1809, dans leur traduction française de la *Géographie* de Strabon, Gabriel La Porte du Theil et Adamante Coray (Koraïs), aidés en cela des observations et des notes de Pascal-François Gossellin, rappellent, à la suite de Christian Gottlob Heyne, que « cette expression ne saurait s'entendre de 1 000 chefs d'escadron : faut-il donc croire qu'il s'agit de quelque escadron particulier et distingué des autres ? »⁷⁸. Presque un demi-siècle plus tard, le philologue August Meinecke proposa de retrouver les *hipparchoi* mentionnés par Strabon dans une définition des *tarantinoi* – jusqu'alors mal comprise – du lexicographe Hésychios. Dans son *Lexique étymologique*, datant du V^e siècle de notre ère, Hésychios définit ainsi les *tarantinoi*, selon un texte que l'on pensait devoir être transcrit et traduit de la manière suivante :

ἰππεῖς τινες ὀνομάζονται. οἱ δὲ τοὺς ἀκοντιστάς, ἢ τοὺς ψιλούς ἰππεῖς, ὡς καὶ Ἱππάρχος

Tarentinoi : sont appelés ainsi une sorte de cavaliers. Et les [auteurs les nomment] aussi tirailleurs (*akontistas*) ou cavaliers (*hippeis*) armés à la légère (*psilous*) ; de même qu'Hipparque⁷⁹.

Dans sa distinction entre tirailleurs et cavaliers légers, on pourrait penser qu'Hésychios est tributaire des définitions d'Élien et d'Arrien. Toutefois, ce n'est pas le terme *elaphros* qui est retenu, mais celui de *psilos* : Hésychios n'emploie pas le vocabulaire de la fin de l'époque hellénistique insistant, comme Asclépiodote, sur l'allègement du poids de l'armure ; il utilise un vocabulaire d'époque classique qui indique un dégarnissement des pièces défensives et offensives⁸⁰. Cela peut constituer un indice selon lequel Hésychios prend sa source ailleurs que chez les tacticiens. Par ailleurs la trans-

⁷⁶ Alföldi 1967, p. 37.

⁷⁷ Lubtchansky 1996.

⁷⁸ La Porte du Theil, Coray, Gossellin 1809, p. 396, n. 3, qui renvoient à Heyne 1787, p. 233, note h.

⁷⁹ Hésychios, *Lexique étymologique*, s.v. « Ταραντίνοι ».

⁸⁰ À l'époque classique, *psilos*, qui a ici une valeur proche de *gymnos*, définit le fantassin léger : cf. e.g. : Thucydide, III, 125 ; VI, 78 ; Xénophon, *Helléniques*, II, 4, 12 ; *Anabase*, III, 3, 7 ; Aristote, *Politique*, VI, 7.

cription Ἱππαρχος, accentuée de cette manière, ne peut être traduite que : « comme le dit aussi Hipparque » ; cet Hipparque serait alors un auteur. On peut envisager deux candidats : soit Hipparque, le disciple et exécuteur testamentaire d'Aristote, mentionné chez Diogène Laërce⁸¹, soit Hipparque, l'astronome et géographe, qui vécut à Nicée au II^e siècle avant J.-C.⁸² Mais l'on a du mal à voir quel lien établir avec les *Tarantinoi*.

Augustus Meinecke proposa donc de corriger ὡς καὶ Ἱππαρχος en οὗς καὶ Ἱππαρχους⁸³. Il faudrait alors comprendre :

Tarantinoi : sont appelés ainsi une sorte de cavaliers. Et [que l'on nomme] tirailleurs (*akontistas*), ou cavaliers (*hippeis*) armés à la légère (*psilous*) ; et aussi ceux qui sont des *hipparchoi*.

Adoptée avec enthousiasme par Wuilleumier, la proposition de Meinecke me semble également très satisfaisante, car, comme le remarque le savant français, elle « permet d'élucider à la fois les deux textes », celui d'Hésychios et celui de Strabon⁸⁴. Mais Wuilleumier semble ne pas avoir tiré toutes les conséquences de la conclusion à laquelle il a abouti. En effet, si l'on considère que les *Tarantinoi* sont appelés aussi *hipparchoi*, alors n'est-ce pas l'indice qu'*hipparchoi* est le nom donné à Tarente aux cavaliers que les autres Grecs appellent *Tarantinoi* ? Nous avons bien conscience de la hardiesse de cette hypothèse, mais elle semble se concrétiser d'elle-même à la suite du raisonnement précédent. Si on l'adopte, il faut alors considérer deux conséquences. La première conséquence est que la cavalerie à Tarente serait composée de deux corps, les *hippeis* et les *hipparchoi* : les *hippeis* pourraient être des cavaliers traditionnels, c'est-à-dire des cavaliers de ligne, alors que les *hipparchoi* seraient une troupe spécialisée d'*hippakontistai*. La deuxième conséquence serait qu'en dehors de Tarente, on ne nommerait pas ces cavaliers spécialisés *hipparchoi* mais plutôt *Tarantinoi*, afin de ne pas les confondre avec le nom qui désigne les officiers de cavalerie dans de nombreuses cités de Méditerranée orientale.

En réalité, il est frappant de constater que le terme de *tarantinoi* n'apparaît que tardivement en Méditerranée orientale, alors que le principe du mode de combat a des chances de s'être manifesté dès 369 aux yeux des Grecs égéens. En effet, sans mentionner le terme technique ou ethnique de *tarantinoi*, Xénophon relate combien ces Grecs ont été surpris par le mode de combat des cavaliers de Denys I^{er} de Syracuse. Les événements ont lieu en 369, autour de Corinthe et l'historien athénien détaille un mode de combat dont le Syracusain fit profiter son allié lacédémonien menacé par l'armée thébaine.

Les cavaliers (*hippeis*) de Denys, malgré leur petit nombre, galopaient, eux, en ordre dispersé, le long de leur front, les attaquaient à coups de javelots, puis, quand les autres les chargeaient, ils se retiraient et recommençaient ensuite, après avoir fait demi-tour, à leur lancer des javelots.

⁸¹ Diogène Laërce, *Vie d'Aristote*, V, 12.

⁸² Cf. La Souda, s.v. « Ἱππαρχος ». 1-3. C'est la solution économe que préconise encore Nefedkin 2006, p. XXX.

⁸³ Meineke 1852, p. 77.

⁸⁴ Wuilleumier 1939, p. 187, qui avait constaté également que, dans le texte de Strabon, le terme d'*hipparchoi* « ne pouvait avoir le sens usuel d'officier ».

Et au cours de ces opérations, ils descendaient de cheval et prenaient du repos ; mais si pendant qu'ils avaient mis pied à terre, des ennemis leur couraient sus, ils étaient lestes à sauter en selle pour s'enfuir ; seulement, si un détachement, dans sa poursuite, s'éloignait beaucoup du gros des troupes, ils couraient à lui lorsqu'ils commençaient à se retirer, le criblaient de javelots et lui faisaient beaucoup de mal ; et toute l'armée ennemie était forcée, à cause d'eux, d'avancer et de reculer⁸⁵.

Xénophon décrit de manière troublante un mode opératoire qui correspond à celui des *tarantinoi* de la haute époque hellénistique. Un indice supplémentaire concourant à faire de ces *hippeis* des *Tarentinoi* réside dans le fait qu'en 387, déjà, Denys avait envoyé pour aider Sparte contre Athènes « vingt navires de Syracuse et d'Italie »⁸⁶ et qu'à cette date, Tarente est vraisemblablement alliée de Syracuse⁸⁷. Déjà, en 413, Tarente, avec l'aide de Locres et de Syracuse, avait soutenu Sparte dans son expédition contre l'Eubée⁸⁸. On ne peut aussi exclure qu'en 369, les Syracusains aient eux-mêmes adopté le mode de combat de leurs alliés Tarentins.

Par la suite, les modernes ont souligné qu'aucun Tarentin, ethnique ou technique n'était présent dans les armées d'Alexandre le Grand. Les *hippakontistai* que finirent par apparaître dans la cavalerie du conquérant viennent d'Hyrcanie et étaient très clairement des Iraniens⁸⁹. Les *tarantinoi* apparurent en Méditerranée orientale après l'expédition d'Alexandre.

Reste à savoir comment l'influence de ces cavaliers de Tarente a pu s'exercer dans le monde grec oriental au point d'avoir donné leur nom à un mode de combat qui a pris le nom de la cité dont ils étaient originaires. Si les savants s'accordent à penser que les *tarantinoi* sont le plus souvent des mercenaires, ils imaginent difficilement que les *tarantinoi* attestés sur les champs de bataille hellénistiques soient originaires de la cité de Tarente⁹⁰. La main-d'œuvre spécialisée des *tarantinoi* relève bien du phénomène du mercenariat, moins parce qu'elle trouve son origine à Tarente que parce qu'elle est spécialisée, donc demande toute la technicité de soldats professionnels. Avec force,

⁸⁵ Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 21.

⁸⁶ Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 26.

⁸⁷ Wuilleumier 1939, p. 65.

⁸⁸ Thucydide, VIII, 91, 2 ; cf. Wuilleumier 1939, p. 63.

⁸⁹ Arrien, *Anabase*, III, 24, 1. Berve 1926, I, p. 151 ; Tarn, 1950, II, p. 163.

⁹⁰ C'est le cas par exemple de Griffith 1935, p. 246, qui commence par avancer que les *tarantinoi* « have been described as "originally mercenaries from Tarentum", but it is not certain if even this qualification is enough: it is safest to begin saying that certainly no band of "Tarentines" that we meet can possibly have come from Tarentum, and that it is not always clear that they are mercenaries » ; puis considère, p. 247, que « The "Tarentines" fighting on both sides at the battle of Mantinea (207 B.C.) were certainly mercenaries » ; pour finalement avouer, p. 250, que « the origin of the name must remain a mystery, and in the circumstances we can never be certain (unless by deduction) whether any particular "Tarentines" are Greek or Asiatic, citizen cavalry or mercenaries » ; Launey 1950 (1987), p. 602 est plus direct : « Il est naturellement impossible que la ville de Tarente, quelque populeuse qu'on la sache, et quelque goût de l'aventure qu'on attribue à ses enfants, ait pu alimenter aussi abondamment les armées de l'Orient hellénistique. S'il en était besoin, quelques inscriptions établiraient que les *tarantinoi* ne sont nullement originaires de Tarente, et que le terme désigne seulement un type particulier de cavaliers ».

Wuilleumier indique que « dans le domaine militaire, Tarente a exercé une influence mondiale », mais il n'explique en rien les modalités de cette influence et finalement se range à l'avis dominant, lorsqu'il déclare avec prudence que « de nombreux textes, littéraires ou épigraphiques, désignent sous le nom de *Tarantinoi* des cavaliers, mercenaires ou citoyens, qui, sans être originaires de Tarente, combattaient à la manière tarentine »⁹¹.

Récemment, toutefois, Glenn Bugh est allé à contre-courant de ces devanciers, réhabilitant l'idée selon laquelle, dans plusieurs cas, le terme *tarantinoi* qualifie un ethnique et non un pseudo-ethnique, en d'autres termes, des mercenaires bel et bien originaires de Tarente. Après avoir discuté et réévalué plusieurs des attestations littéraires qui s'échelonnent de 317 à 189, G. Bugh conclut que « the Tarantines mentioned prior to the battle of Magnesia (*i.e.* début de 189) may in fact have included native Tarantines serving as mercenaries »⁹². De ce fait, le savant américain considère que le coup d'arrêt de cet enrôlement n'a pas forcément été concomitant de la chute de Tarente en 209⁹³, mais, au contraire a pu intervenir une génération plus tard, le temps que diminue le nombre de *tarantinoi* ethniques contraints à l'exil.

Même si G. Bugh fait pencher fortement le fléau de la balance dans le sens inverse de celui de ses devanciers, notamment pour la période postérieure à 209, il me semble que sa position est justifiée au moins pour les références de la fin du IV^e qui, à vrai dire, se résument au dossier des *Tarantinoi* de l'armée d'Antigone le Borgne en 317 et 316 puis de Démétrios Poliorcète à Gaza en 312, et à Athènes en 294.

Reprenons le dossier sous cet angle. En XIX, 29, 1, les Tarentins dont nous avons vu qu'ils étaient qualifiés d'*epilektoi* en raison de leur compétence pour les embuscades et les escarmouches, sont également qualifiés par Diodore de « particulièrement dévoués à l'égard du roi » (καὶ καλῶς διακειμένους ταῖς εὐνοίαις πρὸς αὐτόν). Cette qualité de dévouement et de fidélité est essentielle pour des mercenaires ou des alliés ; elle l'est tout autant pour des sujets, mais, passant certainement pour plus naturelle, elle n'aurait peut-être pas lieu d'être rappelée ici. Ces soldats sont par ailleurs définis comme « 2 200 Tarentins, remontés avec lui depuis la mer » (τοὺς ἀπὸ θαλάσσης συναναβεβηκότας Ταραντίνους δισχιλίους καὶ διακοσίους). L'expression indique qu'Antigone a pris possession de la troupe dans un port d'Asie Mineure ou de Syrie, avant de la conduire, avec le reste de son armée, jusqu'en Médie. Je me demande si cette indication géographique ne peut pas mettre en regard avec certains traités de *symmachia* de cités crétoises passées avec des rois hellénistiques, dont une clause précise la solde et les frais de nourriture journaliers à la charge de chacun des partenaires, l'État fournisseur se chargeant le plus souvent des frais liés au voyage en bateau, l'État recruteur prenant ensuite le relais⁹⁴.

⁹¹ Wuilleumier 1939, p. 666.

⁹² Bugh 2011, p. 285.

⁹³ Contrairement à la riche tradition numismatique qui célébrait depuis le milieu du V^e siècle les cavaliers de Tarente et qui disparaît brusquement en 209.

⁹⁴ Les parallèles sont rassemblés par Ducrey 1970, p. 651.

Cela expliquerait que Diodore mentionne que les 2 200 Tarentins sont « remontés de la mer avec lui », donc ont été pris en charge dès leur débarquement en Asie.

Un indice supplémentaire de l'origine ethnique des *Tarantinoi* engagés par les Antigonides apparaît 5 ans plus tard, dans l'armée de Démétrios, le fils d'Antigone le Borgne, lors de sa campagne de Gaza. Démétrios disposait dans sa garde royale de seulement 100 Tarentins, divisés en 3 escadrons⁹⁵. Le chiffre de 30 cavaliers a de fortes chances de correspondre à l'unité de base de la troupe spécialisée des Tarentins tirailleurs-voltigeurs. Ce nombre de 30 correspond à celui de la turme (*turma*), qui est la plus petite unité de la cavalerie romaine, que Polybe appelle précisément « escadron » (*ilè*) dans sa description de l'armée romaine⁹⁶. Cela peut nous ramener à logiques italiennes plutôt que grecque.

Le chiffre élevé de 2 200 *Tarantinoi* a longtemps été jugé comme une difficulté : il s'agit de la moitié de l'effectif de 3 000 *hippeis* et 1 000 *hipparchoi* théoriquement mobilisables à Tarente. Pour la contourner, Alexander Nefedkin qui penche pour l'origine ethnique, pense que parmi eux se trouvaient non seulement les Tarentins, mais aussi des soldats d'autres régions d'Italie du Sud⁹⁷. Glenn Bugh se rallie à la proposition de Luke Ueda-Sarson qui envisage une erreur de Diodore qui aurait effectué un mauvais décompte : le nombre 2 200 représenterait une force combinée de Tarentins et de *lonchophoroi* mèdes, que Diodore cite un peu plus tard en 39, 2 (2 000 *lonchophoroi* + 200 *Tarantinoi*) puis en 42, 2-3 (*lonchophoroi* + *Tarantinoi*, mais sans mention d'effectif)⁹⁸. Cela a l'avantage de ramener le nombre de *Tarantinoi* à un effectif plus conforme puisque dans le reste du récit où il est de 100 ou de 200⁹⁹. Il ne me semble pas que le chiffre de 2 200 fourni par Diodore doive être nécessairement écarté : le contingent envoyé par Tarente a pu être constitué de 200 ou un peu plus tirailleurs-voltigeurs, qualifiés d'*hipparchoi* par Strabon (VI, 3, 4) et d'un nombre beaucoup plus important d'*hippeis*. Tous sont d'abord qualifiés de *Tarantinoi* par Diodore, avant qu'il ne désigne de la sorte que les tirailleurs-voltigeurs.

⁹⁵ Diodore, XIX, 82, 2 : πρόταγμα δὲ τρεῖς εἰλας ἰππέων ἔταξεν καὶ πλαγιοφυλάκους τὰς ἴσας καὶ χωρὶς ἔξω τοῦ κέρατος ἀπολελυμένας τρεῖς Ταραντίνων, ὥστ' εἶναι τοὺς περὶ τὸ σῶμα τεταγμένους ἰππεῖς ζυστοφόρους μὲν πεντακοσίους, Ταραντίνους δὲ ἑκατόν « Comme avant-garde de la garde, il établit trois troupes de cavalerie et le même nombre de gardes sur le flanc, et en plus de celles-ci et stationnées séparément à l'extérieur de l'aile, trois troupes de Tarentins ; ainsi celles qui furent établies sur sa personne s'élevaient à cinq cents cavaliers armés de la lance et cent Tarentins ». On peut supposer que, comme la *turma* romaine, un détachement d'environ 30 cavaliers était l'unité tactique de base des Tarentins. Trois de ces détachements ont été regroupés en unités de 100 cavaliers, et deux de ces détachements constituaient un autre détachement de 200 cavaliers.

⁹⁶ Polybe, VI, 25, 1.

⁹⁷ Nefedkin 2006, p. 112.

⁹⁸ Ueda-Sarson 2004, p. 21.

⁹⁹ Dans la suite du récit de la bataille de Paratéecène, Diodore, XIX, 29, 5 mentionne seulement 100 Tarentins parmi le corps des 300 cavaliers composant la garde personnelle du diadoque ; puis l'année suivante, à la bataille de Gabiène de 316, Antigone utilise les services de 200 Tarentins (XIX, 39, 2), et en 312, à Gaza, son fils Démétrios emploie 100 Tarentins (Diodore, XIX, 82, 2).

Il convient de rappeler combien le monde méditerranéen oriental et la grande Grèce (et la Sicile) sont connectés à la haute époque hellénistique. La liste des chefs de guerre grecs en contact avec Tarente est impressionnante : le roi spartiate Archidamos dans les années 340 ; Alexandre I^{er} d'Épire, dit Alexandre le Molosse (il est l'oncle d'Alexandre le Grand) en 334 ; Cléonyme, oncle du roi spartiate Areus en 303 et Pyrrhos, roi d'Épire et de Macédoine, neveu d'Alexandre le Molosse et cousin d'Alexandre le Grand, lors de ses campagnes d'Italie de 281 à 275. Longtemps pris pour de simples condottières, dont il faudrait réévaluer l'action politique, ces monarques ont pu servir de vecteurs à l'emploi de mercenaires Tarentins, à la fois dans le Péloponnèse et en Grèce balkanique, notamment l'Épire et la Macédoine. Il est intéressant de constater que les attestations des *Tarantinoi* se retrouvent de manière privilégiée dans ces zones géographiques, l'Asie pouvant apparaître comme une exception. Mais, jusqu'à la mort d'Antipater en 319, Antigone le Borgne entretenait des liens étroits avec ce dernier, régent de Macédoine. Toutes ces connexions dont nous ignorons les détails ont été favorables à l'emploi de Tarentins comme alliés ou mercenaires, et à l'introduction du mode de combat dans plusieurs armées royales ou civiles.

Pour le III^e siècle, la rareté et le caractère très parcimonieux des sources littéraires ne permettent pas de juger de l'exportation d'une main-d'œuvre militaire spécialisée depuis Tarente, des conditions juridiques (alliance ? mercenariat ?) dans laquelle cette exportation eut lieu, de l'adoption par d'autres soldats, à titre individuel (mercenariat) ou dans un cadre étatique, du mode de combat développé à Tarente. S'il est très vraisemblable qu'en 294, les *tarantinoi* partis à la poursuite de Lacharès à travers l'Attique¹⁰⁰ agissent pour le compte de Démétrios Poliorcète, il est tentant de considérer que Démétrios n'a jamais cessé d'entretenir des *tarantinoi* depuis 312. Mais étaient-ce alors encore des alliés tarentins ? Des mercenaires en provenance de Tarente ou d'autres cités grecques ? Des sujets royaux ? Après 294, le corps de cavalerie ne fait plus parler de lui avant 227, pour le compte du roi de Sparte, Cléomène III (Plutarque, *Vie de Cléomène*, VI, 4). On considère d'ordinaire ces *tarantinoi* comme des mercenaires¹⁰¹, mais aucun indice ne permet de définir s'ils viennent de Tarente, même si les liens privilégiés entre Sparte et Tarente au sein de la Méditerranée spartiate pourraient permettre cette possibilité, y compris comme alliés. La mention de *tarantinoi* en Élide en 218 n'est pas non plus très facile à cerner, mais il me semble que l'on peut tirer une indication intéressante de la construction de la phrase de Polybe qui les mentionne. Alors qu'Élis est menacée par Philippe V et qu'elle reçoit le soutien de l'allié étolien, qui envoie à son secours « 600 Étoliens sous les ordres de Phillidas », ce dernier prend le commandement d'une armée à laquelle, nous dit :

καὶ παραλαβὼν τοὺς μισθοφόρους τῶν Ἡλειῶν, ὄντας εἰς πεντακοσίου, καὶ πολιτικούς χιλίους, ἅμα δὲ τούτοις τοὺς Ταραντίνους, ἤκε βοηθῶν εἰς τὴν Τριφυλίαν

¹⁰⁰ Polyen, III, 7, 1.

¹⁰¹ Cf. Marasco 1981, II, p. 407.

il [Phillidas] s'adjoignit les mercenaires Éléens au nombre de 500, et 1 000 soldats de la cité, et avec ceux-ci également les *Tarantinoi*, et il vint au secours de la Triphylie¹⁰²

Sans s'expliquer sur le grec, G. Griffith soutenait que « there is a slight probability that those of Elis in 218 B.C. were really the Elean citizen cavalry were really the Elean citizen cavalry »¹⁰³, alors que Glenn Bugh, qui ne s'explique pas davantage, soutient que « this is pure speculation, and the Greek does not make the case »¹⁰⁴. On ne peut être que de l'avis de ce dernier : Polybe indique bien qu'en plus des 600 Étoliens qu'il conduisait depuis chez lui, l'Étolien Phillidas exerçait son commandement sur 1 500 fantassins Éléens (500 mercenaires + 1 000 soldats-citoyens), et en plus de ces derniers, sur un escadron de *tarantinoi*, dont l'effectif n'est pas précisé. S'ils avaient été des citoyens Éléens ou des mercenaires engagés par Elis, nul doute que Polybe n'aurait pas employé l'expression *ἀμα δὲ τοῦτοις* qui donne au contraire le sentiment que les *tarantinoi* ont été agrégés à l'armée de Phillidas dans un troisième temps. Il me semble que l'on doit laisser ouverte la possibilité que ces *tarantinoi* étaient des mercenaires ou des alliés, dans les deux cas potentiellement en provenance d'une cité ou confédération voisine ou bien même de Tarente.

Par la suite, toutes les attestations sont postérieures à 207, jusqu'à la seconde guerre antiochique. Si l'on ne peut pas vraiment juger des effets de la *libertas* octroyée par Rome après la prise de 270, il est indéniable que la destruction de 209 marque une véritable rupture. La perte définitive d'indépendance de Tarente, en 209 constitua un véritable traumatisme¹⁰⁵, que relate Tite-Live¹⁰⁶ : pillage de la cité, 30 000 habitants en esclavage, confiscation des riches terres d'élevage de chevaux. Alexander Nefedkin pense tenir là le point d'inflexion qui vit la transformation des escadrons de tarentins ethniques en escadrons techniques, faute de vrais Tarentins¹⁰⁷. G. Bugh pense au contraire que le désastre de 209 n'arrêta pas la participation de mercenaires venus de Tarente après 209, durant une génération supplémentaire, ce qui permettrait d'expliquer les enrôlements de Tarentins dans les armées royales jusqu'à la seconde guerre antiochique. La fine fleur de l'aristocratie guerrière tarentine aurait alors été contrainte de s'exiler et de s'enrôler comme mercenaire.

¹⁰² Polybe, IV, 77, 7. Traduction personnelle. La traduction de Foucault 1972, p. 124, qui omet de préciser le sens de *ἀμα δὲ τοῦτοις* (qui porte sur les troupes éléennes qui viennent d'être mentionnées), n'est pas assez explicite : « il s'adjoignit les mercenaires éléens au nombre de 500, et 1 000 soldats de la cité, et, avec les Tarentins, il vint au secours de la Triphylie ».

¹⁰³ Griffith 1935, p. 247 : « whereas there is a slight probability that those of Elis in 218 B.C. were really the Elean citizen cavalry ».

¹⁰⁴ Bugh 2011, p. 291.

¹⁰⁵ Strabon, VI, 3, 4 assure cependant que « mêlés aux guerres d'Hannibal, ils perdirent leur liberté, mais plus tard les Romains installèrent chez eux une colonie et depuis ce jour, ils vivent tranquilles et dans de meilleures conditions qu'auparavant ».

¹⁰⁶ Tite-Live, XXVII, 16, 1-9.

¹⁰⁷ Nefedkin 2006, p. 213.

Il me semble que les logiques de transfert et la constitution de troupes de *Tarentinoi* pseudo-ethniques ont été à l'œuvre bien avant cette date tardive défendue par le savant américain. Ainsi, on peut douter que les *tarantinoi* employés par Philopœmen en 207 contre Machanidas, qui en possédait aussi, aient été des mercenaires. Dans son récit, Polybe insiste sur le fait que les *tarantinoi* des deux camps furent opposés et que le combat (de harcèlement) fut acharné, mais très vite, ce sont les troupes légères des deux camps qui les rejoignent :

τὸ μὲν οὖν πρῶτον αὐτῶν τούτων ἀνδρώδης ἦν ἡ σύμπτωσις : κατὰ βραχὺ δὲ προσγινομένων τοῖς πιεζομένοις τῶν εὐζώνων, ἐν πάνυ βραχεῖ χρόνῳ συνέβη τὸ παρ' ἑκατέρων ξενικὸν ἀναμιξ γενέσθαι

Ce fut tout d'abord entre ces seules troupes [*i.e.* les *tarantinoi*] un combat acharné, mais peu à peu, comme les troupes légères vinrent appuyer les hommes en difficulté, très vite les mercenaires des deux armées se trouvèrent aux prises¹⁰⁸

Il me semble que τὸ παρ' ἑκατέρων ξενικὸν ne porte que sur les fantassins légers venus au secours en s'agrégeant au combat προσγινομένων τοῖς πιεζομένοις τῶν εὐζώνων. Les *tarantinoi* ne sont pas qualifiés de la sorte.

Si l'on revient au récit par Tite-Live de la bataille du « camp de Pyrrhos » de 192, on constate que Philopœmen utilise encore des *tarantinoi* à cette date, 15 ans après la bataille de Mantinée. Si l'auteur latin met en parallèle les *Tarentinoi* avec les archers crétois, il prend la peine de préciser que ces derniers sont des *auxilii*, c'est-à-dire l'équivalent de *symmachoi*, acquis par Philopœmen après son passage dans l'île une vingtaine d'années plus tôt. Ce que ne sont pas les *tarantinoi*, qui ne sont pas définis comme *auxilia*. On comprend aisément que le *koinon* achaien aurait eu du mal à conclure une alliance militaire avec la cité de Tarente après sa destruction et l'abolition de sa liberté en 209. Surtout, Tite-Live donne une indication qui me semble décisive sur le début de la bataille :

luce orta Cretensium levis armatura et Tarentini equites super torrentem proelium commiserunt ; Telemnastus Cretensis popularibus suis, equitibus Lycortas Megalopolitanus praeerat ;

Au lever du jour, les Crétois à l'armement léger et les cavaliers Tarentins engagèrent le combat au-dessus du torrent. Les Crétois étaient commandés par l'un des leurs, Télémnastos, les cavaliers par le Mégalopolitain Lycortas. Les ennemis aussi avaient des auxiliaires crétois et des cavaliers tarentins pour protéger ceux qui allaient chercher de l'eau¹⁰⁹

Lycortas est le père de Polybe, qui vante à son propos le rôle qu'il joua dans la réorganisation du *koinon* des Achaïens, dans la droite ligne de son ami Philopœmen. Cet hipparque commande toute la cavalerie, mais ici les *tarantinoi*. On sait surtout qu'en 210, Philopœmen, de retour de Crète, réforma la cavalerie. Plutarque¹¹⁰, nous indique que « point essentiel pour la tactique, il les [les jeunes cavaliers achaiens recrutés] rendit

¹⁰⁸ Polybe, XI, 13, 1.

¹⁰⁹ Tite-Live, XXXV, 29, 1.

¹¹⁰ *Vie de Philopœmen*, VII, 6.

agiles et vifs aussi bien pour les demi-tours et les conversions par escadrons que pour les demi-tours et les mouvements individuels ». Plutarque ne distingue aucune spécialité équestre. Nul doute que les *tarantinoi* ont été alors convertis en une troupe technique, d'origine achaïenne, si ce n'était pas déjà le cas auparavant.

Après la chute de Tarente en 209, il ne me semble pas possible de considérer des *tarantinoi* ethniques dans les armées de Méditerranée orientale. L'étude prosopographique de Marcel Launey qui avait déjà édicté pour l'ensemble du bassin méditerranéen, le principe d'un tarissement dans l'approvisionnement du mercenariat à partir du début du II^e siècle av. J.-C. pourrait bien être sur ce point vérifiée. Il semble que dans certaines cités, la conversion avait déjà été effectuée. Il y a de fortes chances que les *tarantinoi* de Philopœmen de 192 aient été déjà des cavaliers achaïens, introduits lors de la réforme de 210. Dans ce cas, les *tarantinoi* de Philopœmen lors de la bataille de Mantinée de 207 étaient également des Achaïens. Quant à ceux de Sparte, il n'y a guère de raison d'écarter aussi pour eux une origine lacédémonienne : en 207, ceux de Machanidas, et même en 227 ceux de Cléomène.

IV- *Tarantinoi*, tarentinarques et *tarantinarchia* : l'adoption par la cité athénienne du mode de combat tarentin au III^e siècle

Pour préciser les modalités d'adoption par un État grec du mode de combat à la Tarentine, l'étude particulière du cas athénien est instructive car les *Tarentinoi* y sont en effet attestés tout au long de l'époque hellénistique. Or, si le dossier est particulièrement fourni pour la période de la basse époque hellénistique, plus précisément à partir de 168, des attestations existent dès le début du III^e siècle.

Ainsi, un passage de Polyen, mettant en scène la fuite du tyran Lacharès en 294, nous donne à voir des *tarantinoi*.

Λαχάρης ἀλισκομένων Ἀθηνῶν ὑπὸ Δημητρίου ἐσθῆτα οἰκετικὴν καὶ ἄγροικον λαβὼν, μέλανι χρίσας τὸ πρόσωπον, κάλαθον ὑπὸ κόλπου κομίζων, διὰ πυλίδος μικρᾶς ὑπέξελθὼν, ἐπιβάς ἵππου, δαρεικοὺς χρυσοῦς μετὰ χεῖρας ἔχων ἔφευγεν. ἵππεῖς Ταραντῖνοι πολλῇ σπουδῇ διώκοντες οὐκ ἀνέσαν. ὁ δὲ κατ' ὀλίγους τῶν δαρεικῶν ἐρρίπτει κατὰ τῆς ὁδοῦ· οἱ δὲ καταβαίνοντες ἀπὸ τῶν ἵππων συνέλεγον τὸ χρυσίον. τοῦτου γενομένου πολλᾶκις ἡ διώξις μὲν διεκόπτετο, Λαχάρης δὲ ἵππεύσας ἔφθασεν ἐς τοὺς Βοιωτοῦς.

Quand la ville d'Athènes fut prise par Démétrios, Lacharès se revêtit d'un habit d'esclave des plus rustiques, se barbouilla le visage de noir, prit un panier plein de fumier, et sortit par une petite porte dérobée ; ayant trouvé là un cheval, il monta dessus, ayant à la main une bonne quantité de pièces d'or de Darius. Poursuivi avec ardeur par des Tarentins, il laissa tomber de ces pièces d'or dans le chemin ; et ceux-là descendirent de cheval pour les ramasser ; il fit là même chose plusieurs autres fois de suite, et par ce moyen gagna du terrain. Enfin il arriva sain et sauf en Béotie¹¹¹.

¹¹¹ Polyen, III, 7, 4.

Le stratagème fonctionne sur le topos de l'appât du gain, ici de l'or, qui est caractéristique de l'image d'Épinal des mercenaires. Le tyran, autrefois puissant, car soutenu par Cassandre, se déguise en esclave. Il est néanmoins repéré. L'or lancé sur la route tranche avec sa condition apparemment misérable, même s'il monte un cheval. Au-delà de l'anecdote, nous avons vu aussi que l'action de ces *tarantinoi*, tirailleurs-voltigeurs mais aussi guetteurs, contrôlant les allées et venues en Attique était conforme au rôle de surveillance et protection du territoire que l'on peut déceler dans d'autres sources. Et l'on peut soupçonner avec vraisemblance que ces cavaliers sont aux ordres de Démétrios Poliorcète dont la prise d'Athènes en avril 295¹¹² conduit à la chute de Lacharès. Quant aux pièces d'or, rien ne dit que des soldats macédoniens ou même citoyens n'y aient pas succombé : ce n'est pas une indication suffisamment fiable de la condition juridique de ces cavaliers.

Une inscription athénienne datée du début du III^e siècle par l'écriture constitue une autre attestation, directe cette fois-ci, de la présence du corps de troupe dans la cité. Il s'agit d'une dédicace, découverte dans les années 1840, gravée sur une « petite architrave trouvée dernièrement près de l'église métropolitaine de Gorgopico à Athènes » et dont l'*editio princeps* est due à Rangabé¹¹³ avant d'être rééditée par Koehler dans le *Corpus Inscriptionum Atticarum*¹¹⁴ puis reprise dans les *Inscriptiones Graecae*.

οἱ Ταραντῖνοι ἀπὸ τῶν πολεμίων ἀνέθε[σαν].

Les *tarantinoi* l'ont consacré à partir du butin pris à la guerre¹¹⁵

Depuis sa découverte, l'inscription conserve une grande part de mystère : on ignore de quelle guerre il s'agit ; on perçoit mal la nature de la dédicace accomplie et on ne connaît pas la divinité destinataire ; on ne sait pas qui sont ces *tarantinoi*. Rangabé les a rapprochés de l'époque de Pyrrhos et affirmait, dans son commentaire, qu'ils étaient originaires de Tarente. À ce sujet, on ne peut que partager la nécessaire prudence manifestée déjà par Albert Martin¹¹⁶. Je suis tenté de rapprocher l'inscription du texte précédant de Polyen, de faire de ces *tarantinoi* des hommes au service de Démétrios Poliorcète, et de voir dans cette guerre le long siège de la ville mené par Démétrios qui vit la famine s'installer à Athènes et flotte lagide finalement rebrousser chemin face à la flotte de l'Antigonide. Mais nous ne pouvons avoir de certitude¹¹⁷.

¹¹² Habicht 2006, p. 99, n. 58 dont nous adoptons la datation.

¹¹³ Rangabé 1845, p. 763-764, n° 1158.

¹¹⁴ *CIAT* II, 1218 (puis reprise par Michel 1900, p. 817, n° 1032) qui la date par l'écriture du début du III^e siècle. La pierre doit se trouver encore au musée épigraphique d'Athènes (EM 10576).

¹¹⁵ *IG* II² 2975.

¹¹⁶ Martin 1887, p. 422 et n. 2 signale l'inscription mais reste prudent : « il est quelques fois difficile de distinguer les cavaliers dits Tarentins des habitants de la ville de Tarente », tout en se détachant des conclusions de Rangabé : « d'après Rangabé, les habitants de Tarente ; elle serait de l'époque de Pyrrhus ; cela est-il bien certain ? ».

¹¹⁷ Cf. Habicht 2006, p. 102.

En 1994, une nouvelle inscription découverte lors des fouilles de l'Agora d'Athènes fit connaître un décret pris en 281/280 par la troupe des *tarantinoi*, en l'honneur des hipparques et des phylarques élus pour l'année 282/281, et alors sortis de charge. Depuis 1963, on possédait un décret en tout point comparable, pris la même année, en l'honneur des mêmes hipparques et phylarques, mais passé cette fois-ci par les *hippeis*, c'est-à-dire les cavaliers citoyens athéniens¹¹⁸. Les deux décrets ont la particularité de ne présenter que 11 des 12 phylarques auxquels on s'attendrait : le phylarque de l'Aïgeïs a disparu pour cette année archontale (Nicias : 282/281). La confrontation des deux décrets a déjà permis de tirer des renseignements utiles sur une réforme de la cavalerie cette année-là, mais il est possible d'aller un peu plus loin encore.

La réforme de la cavalerie se déduit des lignes 6-11 du décret de 1963 pris par les *hippeis*. Dans ces considérants, il y est spécifié que les *honorandi*

ἐπιμεμῆλνται δὲ καὶ τῆς καταλογῆς τῶν
ἰππέων καὶ προσκατέστησαν ἰπ<π>εῖς ἑκατὸν
[δ]ῶς ἂν ἀναπληρωθέντες οἱ ἰππεῖς τὸ
[δ]υνατὸν ἐπὶ τοῦ παρόντος καὶ γενόμενοι
[τ]ριακόσιοι τὰς χρεῖας παρέχωνται τῇ χώ-
[ρ]αι, ἐπεμῆλθησαν δὲ καὶ ὅπως ἂν φύλαρχοι
[ὦ]σιν πάσαις ταῖς φυλαῖς καὶ λυθεῖ ὁ νόμος
[ὁ κ]ωλύων ἐκ πάντων τῶν ἰππέων φυλαρχεῖν
[τὸ]ν βουλούμενον

se sont occupés également du recrutement des cavaliers et en ajoutèrent une centaine, afin que, dans la mesure du possible selon les circonstances actuelles, en devenant 300, les cavaliers puissent accomplir leur service au profit du territoire civique ; et ils ont également veillé à ce qu'il y ait des phylarques pour toutes les tribus, et que soit abolie la loi qui empêchait l'élection d'un phylarque parmi tous les cavaliers¹¹⁹.

La réforme porte d'abord sur la possibilité d'élire des phylarques non plus un par tribu, comme c'était le cas auparavant, mais ἐκ πάντων, c'est-à-dire à partir de tout le corps des cavaliers, ce qui traduit le signe que, à cette époque, certaines tribus n'avaient plus la capacité de fournir des cavaliers¹²⁰. Ainsi, les 11 phylarques honorés en 281/280 sont les derniers représentants d'un système ancien : dorénavant, 12 phylarques assureraient l'encadrement des cavaliers en commandant parfois des citoyens issus d'une autre tribu qu'eux-mêmes.

Le deuxième aspect est lié au nombre de cavaliers, qui passe de 200 à 300 « dans la mesure du possible selon les circonstances actuelles », mention chronologique que l'on peut rapprocher de l'achèvement du processus de réunification d'Athènes et du Pirée. Si la libération d'Athènes de la tutelle macédonienne de Démétrios Poliorkète débute bien en 287¹²¹, le processus de réunification de la ville et de son port, jusqu'alors

¹¹⁸ Therpsiadis, Vanderpool 1963 ; repris par Moretti 1969, n° 16.

¹¹⁹ Polyeu, III, 7, 4 : Therpsiadis, Vanderpool 1963 (Moretti 1969, n° 16), l. 6-11.

¹²⁰ Therpsiadis, Vanderpool 1963, p. 106 ; suivi par Bugh 1988, p. 187.

¹²¹ Cf. Habicht 2006, p. 112-113.

empêché par la présence d'une garnison macédonienne à Mounychie, a dû intervenir, au printemps 281¹²². Le caractère programmé du retrait de la garnison macédonienne, sur lequel insiste Philippe Gauthier¹²³, explique certainement que la réforme de la cavalerie n'est entrée en vigueur qu'après ce retrait, et permet de mieux comprendre la raison pour laquelle les honneurs ne sont passés qu'en 281/280 (et non en 282/281)¹²⁴.

Le nouveau décret de 1994 conduit à admettre qu'en 282/281 déjà, la cavalerie athénienne collaborait avec nombre indéterminé de *tarantinoi* : très clairement, les *tarantinoi* remercient les 2 hipparques ainsi que les 11 phylarques :

διατλέκασιν ἄρχοντες
τὴν ἀρχὴν κατὰ το[ὺ]ς νόμους καὶ
ἐπιμετέληνται τῶν σίτων ὅπως
ἂν κομίσωνται οἱ τε ἵππεις καὶ
[ο]ἱ Ταραντῖνοι ἐντελείς διατε-
τέλεκασιν¹²⁵

d'avoir accompli leurs magistratures conformément aux lois et d'avoir veillé à ce que les *hippeis* et les *tarantinoi* perçoivent leurs rations de grain complètes.

Ces *tarantinoi* sont des mercenaires : cela se déduit de la qualité du proposant du décret qui est Kallistratos, fils de Termonios, d'Achaïe. Ce Kallistratos est bien sûr inconnu par ailleurs. Il est défini comme Achaïen, et non comme ressortissant de telle ou telle cité d'Achaïe. J. Mck Camp met en relation l'éthnique de Kallistratos avec la création, en 281/280, du *koinon* des Achaïens¹²⁶. C'est une possibilité qui, si l'on

¹²² Gauthier 1979.

¹²³ À propos du décret en l'honneur d'Euthios, Gauthier 1979, p. 365 écrit : « Les citoyens, qui sont réunis en Assemblée, vers février 281, et qui délibèrent (entre autres) du cas d'Euthios, savent que la réunification de la ville et du Pirée est une question de semaines ou de mois ». La réunification aurait eu lieu au printemps 281.

¹²⁴ Camp 1996, p. 254, considère « there is no dating formula given for the passage of the decree itself, which was presumably voted at the end of 282/281 or sometime in 280/1 B.C. » ; les circonstances historiques me font préférer la date de 281/280.

¹²⁵ Camp 1996, p. 252, l. 5-10. Philippe Gauthier, *BÉ* 1997, 208 revient sur la réelle signification dans le texte de *enteleis tôn sitôn* qui avait été mal comprise par J. Mck Camp. Ce dernier traduisait : « (the officers) have taken care of the grain so that the *hippeis* and *tarantinoi* with full rights have provided for » et commentait (p. 254) « the *tarantinoi* so provided are specified as ἐντελείς “having full rights” », créant ainsi deux catégories de *tarantinoi*. En réalité, comme le souligne parfaitement Philippe Gauthier, « ἐντελείς se rapporte à τῶν σίτων (prolepse) ». Ce point a donné lieu à une note allant dans le même sens de la part de Parker 1997, qui donne des parallèles littéraires aux fournitures de rations fournies dans leur intégralité (Thucydide, VIII, 45, 6 ; 50, 3 ; 78 ; 83, 3 ; Aristophane, *Cavaliers*, 1367 ; Xénophon, *Anabase*, I, 4, 13 ; Démosthène, *Première Philippique* [4], 29 ; [Démosthène], *Contre Polyclès* [50], 18 ; 35). L'explication de Robert Parker invoquant une erreur du lapicide est inutile au regard de l'explication grammaticale de Philippe Gauthier. Il n'y a donc pas lieu de distinguer deux catégories de *tarantinoi*.

¹²⁶ Camp 1996, p. 254. La création du *koinon* des Achaïens est mentionnée par Polybe, II, 41, 1-2 (déformée par Strabon, VIII, 7, 1), ce qui a déterminé les savants à la placer en 281/280, soit à la fin de la 124^e Olympiade : cf. Rizakis 1995, p. 260 (n° 430) et p. 302 (n° 527).

considère que le décret est passé la même année, traduirait un synchronisme exceptionnel. Il faudrait alors admettre que Kallistratos ait tenu à ce que son ethnique s'accorde avec la nouvelle situation politique à laquelle sa cité d'origine aurait adhéré. Il est plus vraisemblable que l'ethnique *Ἀχαιοί* fonctionne ici comme parfois l'ethnique *Κρής*, dans sa dimension géographique et non politique¹²⁷. L'ethnique *Ἀχαιοί* se retrouve dans deux listes militaires retrouvées à Athènes que l'on date du début du III^e siècle, à la fois par l'écriture comme par la mention de Cassandreia qui figure dans l'une d'elles¹²⁸. On a tenté récemment de considérer que ces listes mentionnaient les mercenaires à la solde du tyran Lacharès¹²⁹. Je serai de ce point de vue moins affirmatif.

Nous pouvons considérer que ces *tarantinoi* de 282/281, cavaliers spécialisés au statut de mercenaires, sont placés dans la chaîne du commandement de la cité athénienne. Cela fait de la cité l'employeur de ces cavaliers, à une époque où Athènes a pu hériter de leur présence de la puissance macédonienne. En 281/280, une fois la réforme entrée véritablement en vigueur, il faudrait donc considérer que les Athéniens disposaient de 300 *hippeis* de statut citoyen et d'un nombre indéterminé de *tarantinoi*, de statut mercenaire. Les commentateurs n'ont pas manqué de déduire le chiffre des *tarantinoi* de ce que nous dit Pausanias de l'envoi de 500 cavaliers aux Thermopyles en 279. En effet, dans les circonstances de la menace que firent peser les Galates sur le sanctuaire de Delphes, ce sont 500 cavaliers qui intervinrent avec le concours de 1 000 fantassins¹³⁰. On peut donc, de manière vraisemblable, penser que les *Tarentinoi* étaient un corps de 200 cavaliers, soit 100 cavaliers de moins que les *hippeis*, et qu'à cette occasion, la totalité des forces équestres de la cité a été mobilisée.

Une inscription attique, fragmentaire et plus tardive, datée de l'archonte Polyuktos (250/249), relative aux Sôteria de Delphes, fait par ailleurs référence à cette expédition¹³¹. Aux lignes 12-14, il est fait mention des Barbares qui attaquèrent les Grecs et le sanctuaire panhellénique d'Apollon, et

¹²⁷ Le décret des Athéniens affectés à Éleusis, Panakton et Phylè et des soldats d'Éleusis en l'honneur du stratège Aristophanès, daté de 236/235 (archonte Ekphantès) présente une liste – lacunaire – de 11 citoyens et 47 *xénoi* qui ont contribué à l'érection de la statue en l'honneur du stratège. Parmi les mercenaires, on note 2 ressortissants d'Argos, 1 de Mégalopolis, 1 de Mégare, 1 de Platées, mais aussi 1 d'Achaïe (comme Kallistratos), 1 d'Oponte, 1 de Phocide, 1 d'Étolie, 1 de Macédoine, 1 de Lycie et 4 de Crète. À cette date, un Crétois ne peut se prévaloir d'appartenir à un *Koinon* unique, puisque l'île est divisée.

¹²⁸ Ces deux listes sont *IG II² 1956*, où figure aux l. 111-116, cinq ressortissants de Cassandreia, créée en 316/315) et 1957 (écriture). Bayliss 2004 qui en reprend l'étude de ces deux listes tente d'approcher la date.

¹²⁹ Habicht 2006, p. 101, n. 66, édition française augmentée par D. et M. Knoepfler qui renvoie à Knoepfler 2001, p. 16 et n. 54.

¹³⁰ Pausanias, X, 20, 5 : *δύναμις δὲ τριήρεις τε αἰ πλώιμοι πᾶσαι, πεντακόσοι δὲ ἐς τὸ ἵππικόν, χίλιοι δὲ ἐτάσσοντο ἐν τοῖς πέλμοις* « et leurs forces se composaient de toutes leurs trières en état de naviguer, de cinq cents hommes de cavalerie et de mille hommes d'infanterie ».

¹³¹ Il s'agit de *IG II/III³ 1, 1005* (= *IG II² 680 = Syll.³ 408*).

ἐφ' οὓς καὶ ὁ δῆμος ἐξέπεμπε—
 [ν] τοὺς τε ἐπιλέκτους καὶ τοὺς ἵππεις συναγωνισμέν—
 [ου]ς ὑπὲρ τῆς κοινῆς σωτηρίας

contre lesquels le démos envoya des *epilektoi* et des cavaliers pour prendre part à la lutte en faveur du salut commun

Il est intéressant de constater que les cavaliers mentionnés sont des *hippeis*. Il n'est nullement question de *tarantinoi*. L'inscription est prise une trentaine d'années après les événements. En revanche, les fantassins sont qualifiés d'*epilektoi*, c'est-à-dire de choisis, en raison de leur qualité militaire (*aristeia*)¹³², c'est-à-dire de leur valeur (*arète*) et de leur courage (*andreia*), ce que les modernes considèrent comme la caractéristique des « troupes d'élite »¹³³. La construction de la phrase distingue les *epilektoi* des *hippeis*, en ce que parmi les contingents de fantassins théoriquement mobilisables, seuls 1 000 ont été prélevés, sur des critères de performance et d'entraînement militaire. En réalité, il est possible que l'infanterie citoyenne athénienne à cette époque, après une trentaine d'années de domination macédonienne, se soit limitée à quelques contingents de ce type.

Il n'en va sans doute pas différemment des forces équestres, qui, par nature, sont des « choisis ». Au v^e siècle, le choix s'effectuait sur des critères de distinction sociale, le corps des cavaliers étant par nature aristocratique, alors qu'au III^e siècle, la distinction s'opère davantage sur des qualités techniques, l'État athénien ayant mis en place un système de prêt et d'entretien du cheval dont bénéficiait le cavalier tant que la monture était estimée apte au service lors d'une inspection annuelle¹³⁴. La présence avérée en 281/280 de *tarantinoi* mercenaires, dont on peut penser qu'ils ont participé par la suite à l'expédition de Delphes de 279, va dans le sens d'une spécialisation, qui n'est, à cette date, pas encore assumée par les citoyens et réclame l'emploi d'étrangers. Au milieu du III^e siècle, sous l'archontat de Polyuktos, les cavaliers mercenaires ont-ils disparu de la cavalerie athénienne, ce qui expliquerait l'emploi du terme *hippeis* ? Si c'est le cas, il faudrait considérer que l'adoption par la cité du mode de combat équestre à la façon des Tarentins, a été relativement précoce. Pour autant, ce processus d'adoption n'était peut-être pas achevé au milieu du III^e siècle. L'analyse prosopographique d'un autre corps spécialisé attesté à Athènes au III^e siècle, celui des *kryptoi*, qui sont des fantassins d'élite, montre qu'en 233/232 ou 232/231 (archonte Mnéséidès), des soldats parfaitement intégrés eux aussi dans la chaîne du commandement athénien, mais composé à la fois de citoyens athéniens et d'étrangers (on voit apparaître un Mégarien, en Sinopéen

¹³² Scholie à Eschine, *Sur l'ambassade* (2), 180, éd. Dindorf 1852, p. 74 : ἐπιλέκτοις] ἐκλεγόμενοι στρατιώταις ἀριστίνδην.

¹³³ Sur les *epilektoi* athéniens : Roussel 1941 ; Tritle 1989.

¹³⁴ Pour ce système, mis à jour par les travaux de Braun 1970 (1972) et réinterprété par Kroll 1977, on se reportera en dernier lieu à Bugh 1988, p. 184-191.

et un Platéen), sans qu'il soit possible de déterminer dans quelles proportions, compte tenu du caractère lacunaire de l'inscription¹³⁵.

Pourtant, l'adoption précoce de véritables *tarantinoi* citoyens par la cavalerie athénienne semble démentie par l'apparition tardive de *tarentinarques* athéniens. Ces derniers, en effet, n'apparaissent pas avant le II^e siècle, dans plusieurs inscriptions agonistiques, passées à l'occasion de concours à Athènes (*Theseia*) ou à Delphes (Pythaïde)¹³⁶. Ce regain d'activité agonistique doit être daté d'après 168, lorsqu'Athènes récupère les îles de Lemnos, Skyros, Imbros et Délos à la fin de la troisième guerre de Macédoine, remportée par les Romains contre Persée¹³⁷. Dans son étude pionnière, Albert Martin a même formulé l'idée que l'apparition de ces magistrats équestres athéniens était le symptôme d'une réforme en deux temps, au cours du II^e siècle, portant d'abord sur les officiers (tarentinarques) puis sur les cavaliers qui seraient alors devenus majoritairement des *tarantinoi*. En effet, après avoir présenté les inscriptions agonistiques connues à son époque, le savant français concluait : « nous trouvons donc ici l'indication d'une double réforme. La première fois, la réforme n'a porté que sur la constitution des cadres : les phylarques ont été remplacés par les tarentinarques ; la seconde fois, la réforme a atteint le corps lui-même, soit en entier, soit en partie »¹³⁸.

¹³⁵ *IRhannous*, II, p. 26-28, n° 20 ; cf. Couvenhes 2014, p. 52.

¹³⁶ Plusieurs inscriptions mentionnent les tarantinarques toujours en compagnie d'un ou deux hipparques et de plusieurs phylarques, ainsi que de cavaliers. Lorsqu'elles sont conservées, les listes de cavaliers indiquent très souvent, mais pas toujours, la précision d'un patronyme, un classement par tribus, mais jamais de distinction par spécialité ou armes. C'est le cas des trois séries d'inscriptions suivantes : 1) *IG II² 958*, qui, à l'occasion des *Theseia* de 153/152 ou de 149/148, mentionne 2 hipparques, 2 tarentinarques (col. I, l. 57-59), mais pas de phylarques, et précise que les cavaliers de la tribu Aiantis ont remporté le concours du meilleur équipement (*euoplia*) de cavalerie (l. 56 : τῶν ἰππέων εὐοπλίαι) alors qu'étaient tarentinarques deux frères, Euthoinos et Polynikos, fils de Moschion, de Marathon ; 2) *FD III, 2*, n° 24, 35 et 46, qui, lors de la Pythaïde de 128/127, mentionnent 1 hipparque (n° 24, l. 4-5 ; n° 46, l. 5), deux tarentinarques (n° 24, l. 16 ; n° 35, l. 3-4 ; n° 46, l. 1-2, 6), 4 phylarques (n° 24, l. 5-7 ; n° 35, l. 4-6 ; n° 46, l. 6-7) et approximativement 60 cavaliers (avec patronymes, n° 24) ; et 3) *FD III, 2*, n° 28 qui recense les participants à la Pythaïde de 106/105, à savoir : 1 hipparque (col. I, l. 3), 1 tarentinarque (col. I, l. 7-8), 2 phylarques (col. I, l. 9), et approximativement 80 noms (avec de rares patronymes certainement pour distinguer les homonymes).

¹³⁷ Bugh 1988, p. 196 fait le lien entre ce regain d'activité agonistique à tonalité militaire et le retour à une certaine puissance impériale athénienne, possible uniquement grâce à Rome : « we now have a proliferation of quasi-military events in the festivals, particularly in the *Theseia*, not only for the cavalry, but for the *epilektoi* and the mercenaries and the epebes, and even mock hoplite-fighting for youth ».

¹³⁸ Martin 1887, p. 420. À la page 221, le savant français avait déjà exprimé la même hypothèse en des termes très similaires à partir de l'analyse de *CLA II*, 446 = *IG II² 958* : « L'inscription 446 nous fait donc connaître une réforme de la cavalerie qui, pour un service particulier, consiste à substituer les tarentinarques aux phylarques dans le commandement de l'escadron de chaque tribu ; sur deux des textes postérieurs à l'inscription 446, il n'est resté qu'un seul des endroits où sont consignés les concours de la cavalerie, et là nous voyons que ce ne sont plus les cavaliers qui sont nommés, mais les Tarentins. Nos textes ne nous donnent pas autre chose ; nous autorisent-ils à croire que la réforme, qui n'a atteint d'abord que les officiers, a porté ensuite sur le corps tout entier et que, comme les phylarques ont été

Sans en accepter véritablement le double caractère, G. Bugh, un siècle plus tard, reprit néanmoins l'idée générale de Martin, celle d'une cité athénienne qui adopte véritablement au II^e siècle le mode de combat à la Tarentine en institutionnalisant des magistrats militaires chargés d'encadrer les cavaliers qui pratiquent ce mode de combat :

*the Theseia and Pythais inscriptions attest a reorganization of the Athenian cavalry with the introduction, probably in the second century, of additional cavalry officers called tarantinarchs, and the hippeis under their command, tarantinoi*¹³⁹.

Or, à y regarder de près, l'étendue de cette « réforme » de la cavalerie athénienne du II^e siècle doit être réévaluée. À dire vrai, Albert Martin lui-même s'était déjà rétracté quelques pages plus loin, s'interrogeant ainsi : « La cavalerie athénienne n'a-t-elle été un jour composée que de Tarentins ? La chose ne semble pas probable »¹⁴⁰. Griffith l'avait bien noté, mais de manière hésitante¹⁴¹. D'une part, rien n'indique que la cavalerie athénienne se soit tout entière convertie au mode de combat « à la Tarentine ». D'autre part, rien n'indique que le tarentinarque soit devenu le principal magistrat militaire équestre du II^e siècle. Cela n'a pas empêché certains savants de considérer que la recréation de l'hipparque de Lemnos, à partir de 168, signifiait la disparition d'un des deux hipparques à Athènes, puis que cet hipparque restant avait à son tour disparu puisque la cavalerie athénienne serait passée tout entière sous le commandement des tarentinarques¹⁴². L'hypothèse se heurte à la réalité des sources : les phylarques comme les hipparques sont attestés encore plusieurs inscriptions agonistiques de la deuxième moitié du II^e siècle, parallèlement aux tarentinarques¹⁴³. Ces derniers n'ont nullement remplacé les anciennes magistratures civiques. La réforme équestre du II^e siècle résiderait donc seulement dans l'introduction, dans la chaîne du commandement athénien, de la *tarantinarchia*, la tarentine, cet échelon commandé par un tarentinarque et attesté par ailleurs, notamment dans les armées royales.

remplacés par les tarentinarques, les cavaliers ont été remplacés par les Tarentins ? C'est un point qui sera discuté dans une autre partie de cet ouvrage ».

¹³⁹ Bugh 1988, p. 196.

¹⁴⁰ Martin 1887, p. 422.

¹⁴¹ Martin 1887, p. 221 émet le premier cette hypothèse, en supposant la disparition des phylarques, avant de se rétracter p. 422 : « La cavalerie athénienne n'a-t-elle été un jour composée que de Tarentins ? La chose ne semble pas probable » ; Griffith 1935, p. 248 et n. 2 avait bien vu la contradiction, mais il écrivait : « It is even possible that all the Athenian *hippeis* at this date were "Tarentines" », en s'appuyant sur Martin 1887, p. 221, tout en reconnaissant en note : « Martin mentions this possibility, but rejects it ». En somme, l'hypothèse n'est restée qu'à l'état d'hypothèse, mais fut néanmoins reprise par Nefedkin 2006, p. 116.

¹⁴² Nefedkin 2006, p. 116 ; Sekunda 2017, p. 120 qui cite Bugh 1988, p. 197, qui ne dit rien de tel.

¹⁴³ C'est le cas dans *FD III*, 2, n° 24, n° 28, n° 35, n° 46 : cf. *supra*, note xxx.

L'expression *ταραντιναρχία* se trouve chez les tacticiens¹⁴⁴ et les lexicographes¹⁴⁵, dans un contexte qui correspond aux armées royales qui sont les seules à pouvoir aligner des effectifs aussi importants. D'Asclépiodote à la Souda, la « tarentine » ou tarentinarchie s'insère dans un schéma théorique qui reste remarquablement identique :

- la première division tactique est l'ἴλη de 64 cavaliers et qui est commandé par un ἵλαρχος ;
- au-dessus, est l'ἐπιλαρχία qui comprend 2 ἴλαι, soit 128 cavaliers ;
- au-dessus, est la *ταραντιναρχία* qui comprend 2 ἐπιλαρχίαι, soit 256 cavaliers ;
- au-dessus, est l'ἵππαρχία qui comprend 2 *ταραντιναρχίαι*, soit 512 cavaliers ;
- au-dessus, est l'ἐφιππαρχία qui comprend 2 ἵππαρχίαι, soit 1 024 cavaliers ;
- au-dessus, est le τέλος qui comprend 2 ἐφιππαρχίαι, soit 2 048 cavaliers ;
- au-dessus, est l'ἐπίταγμα qui comprend 2 τέλη, soit 4 096 cavaliers.

Après avoir étudié le phénomène dans les armées royales séleucides et lagides, sujette à des réformes dans les années 160, Nick Sekunda a pensé qu'il était possible que la cavalerie athénienne ait connu un phénomène similaire. Le total théorique de 512 hommes d'une hipparchie composée de 2 tarantines (*ταραντιναρχία*), aurait été celui de la cavalerie athénienne vers la fin du deuxième siècle, où cet effectif a pu être utilisé pour défendre le territoire de l'Attique¹⁴⁶. Aux yeux du savant polonais, cette date tardive de l'introduction de la tarantinarchie à Athènes conviendrait car elle correspondrait à une époque où Poseidonios, s'étant installé la cité pour y étudier, n'aurait finalement fait que noter la réalité visible qui se présentait à lui, avant de la transcrire dans son *Art tactique*, perdu, mais sur lequel s'appuie Arrien¹⁴⁷.

Qu'un effectif de 500 cavaliers athéniens ait pu être distribué de cette manière est une évidence. Mais il faut rappeler une autre évidence : la tarentinarchie n'est pas un régiment de *tarantinoi*, mais bien plutôt un échelon. Si l'on trouve les *tarantinoi*, « troupe spéciale » de tirailleurs voltigeurs dans cet échelon, cet échelon n'est pas tout entier composé de *tarantinoi*. C'est ce qu'il faut comprendre de l'enchâssement des échelons selon les tacticiens. C'est ce que souligne Bruno Helly, dans son évaluation de la cavalerie thessalienne, où il fait apparaître des tarentines dès le IV^e siècle : « au témoignage d'Asclépiodote¹⁴⁸, une unité de la cavalerie "lourde" portait le nom de tarentine »¹⁴⁹ ; et le savant de poursuivre :

¹⁴⁴ Asclépiodote, *Traité de tactique*, VII, 11 (qui indique le schéma, mais ne donne aucun effectif) ; Arrien, *Art tactique*, XVIII, 3 ; Élien, *Art tactique*, XX, 2.

¹⁴⁵ La Souda, s.v. « ἐφίπων ὀνόματα », ε 3931 Adler.

¹⁴⁶ Sekunda 2017, p. 120.

¹⁴⁷ « It is therefore possible to envisage a situation in which during the last two decades of the second century, the period when Posidonius was studying in Athens, the Athenian cavalry was maintained at a theoretical total of 512 men, under the overall command of a single *hipparchos*, with two subordinate *tarantinarchoi*. At a later date this could have given Posidonius the inspiration to write in his *Technè Taktikè* that a *hipparchia* of 512 men was divided into two *tarantinarchiai* of 256 men ».

¹⁴⁸ *Technè taktikè*, VII, 11.

¹⁴⁹ Helly 1995, p. 250.

dans nos armées modernes, et dans toutes les armées du monde, on trouve dans les mêmes corps, constitués des mêmes recrues, des unités ayant des particularités fonctionnelles : dans un régiment actuel, on distingue souvent une compagnie de reconnaissance et des compagnies de combat, mais les fantassins de l'une et des autres appartiennent toujours à la même infanterie. On constate de plus que ces caractérisations fonctionnelles touchent essentiellement les petites unités, la compagnie, la section, et que ces unités constituent ce que l'on appelle les éléments organiques constituants des plus grandes. Il devait en aller de même dans les armées antiques, me semble-t-il, pour les tarentines¹⁵⁰.

Dans ce schéma, chaque tarentinarque athénien commandait à une tarentinarchie, mais n'avait pas que des *tarantinoi* sous ses ordres.

Par ailleurs, la nouvelle datation d'une inscription ancienne permet maintenant d'envisager l'apparition des tarantinarques non plus au II^e mais, au plus tard, à partir de la fin du III^e siècle, ce qui met à mal la chronologie traditionnellement retenue pour la réforme équestre. Cette inscription¹⁵¹ est un catalogue de magistrats dont certains sont des magistrats militaires, d'autres non. Les magistrats sont mentionnés à l'accusatif et l'on compte sur la liste : un péripolarque, 4 trésoriers (*tôn stratiotikon, tôn sitionikôn, prytaneôn, tôn trièroipoïkon*), un *grammateus tou dêmou*, un *hypogrammateus, mantis tôn stratêgôn*, et, à la ligne 12, un tarentinarque dont le nom, est partiellement conservé¹⁵². Le document n'est daté de la première moitié du II^e siècle à cause de la ressemblance avec une autre liste (*IG II² 1708*), datée de cette époque en raison de l'écriture. La prosopographie est lacunaire et n'offre pas de certitudes en matière de datation¹⁵³. Or cette inscription mentionne un péripolarque ce qui ne va pas sans difficulté puisque chronologiquement, les autres attestations de ce magistrat sont datées du IV^e et peut-être encore du début du III^e siècle. J'avais déjà noté la difficulté dans un article sur les *péripoloi*, les *kryptoi* et les *hypaithroï*. Alors que le petit dossier des trois plaques rectangulaires portant la mention de péripolarques pouvait être redaté du IV^e siècle, et correspondre avec le reste des attestations, l'inscription résistait. Toutefois, j'avais noté que « néanmoins, St. V. Tracy a pensé pouvoir remonter l'inscription jusque vers 215, la rapprochant d'une même "main de graveur" auteur de *IG II² 1706*, daté de 229/228-203 »¹⁵⁴. Cette réévaluation vers 215 prouve que les tarentinarques existaient déjà à cette date. La présence d'un péripolarque nous inciterait à remonter encore la date, mais il convient de rester prudent. Il me semble qu'il convient de conclure que

¹⁵⁰ Helly 1995, p. 250.

¹⁵¹ Werner Peek, *MDAI* (A) 67, 1942 (1951), p. 22-24, n° 25.

¹⁵² L. 13-14 : [τὸ]ν ταραντιναρχ[ον] | 3-4. θεον Ἀχερδού[σιον].

¹⁵³ Les noms mentionnés sont soit fragmentaires, soit inconnus par ailleurs. L'inscription présente un péripolarque, magistrat dont les attestations apparaissent plutôt au IV^e-début III^e siècle. De plus ce péripolarque s'appelle Démétrios de Phalère : cf. Davies, *APF* 3455 qui en fait un Démétrios VI, peut-être le même que le secrétaire Démétrios fils de Théodoros de Phalère, mentionné dans *IG II² 1710*, l. 9. La présence de ce péripolarque sur la liste en même temps qu'un tarentinarque ne laisse d'interroger : autrefois, j'ai résolu la question en supposant que la magistrature de péripolarque a pu se maintenir aussi tard dans le temps.

¹⁵⁴ Couvenhes 2011, p. 305, et n. 64 qui renvoie à Tracy 1990, p. 49.

les tarentinarques athéniens ont été introduits comme échelon dans la cavalerie athénienne entre 281 et 215, et non au II^e siècle.

Quel était le nombre de cavaliers athéniens après 281 ? Dans sa réévaluation du matériel des tablettes de la cavalerie athénienne trouvée au Céramique, J. Kroll pense pouvoir déduire que le chiffre de 300 cavaliers fut ramené à 200 à partir de la défaite dans la guerre de Chrémonidès, en 262/261¹⁵⁵. Or, J. Kroll, qui ne tenait pas compte du témoignage de Pausanias sur les 500 cavaliers de l'expédition de Delphes¹⁵⁶ et ne pouvait connaître l'inscription de 1994. Sur ce point, je partage le scepticisme de G. Bugh à l'égard d'un étiage bas à 200 cavaliers : comment peut-on être certain que l'on ne retrouvera pas un jour un autre dépôt permettant de réévaluer le nombre de cavaliers à la hausse¹⁵⁷. En l'absence de découverte épigraphique nouvelle, il est difficile de déterminer quelles furent les variations de l'effectif de la cavalerie athénienne après 281, s'il y en eut. Il me semble en revanche que le chiffre de 500 cavaliers (*hippeis* + *tarantinoi*) que l'on déduit à la fois des deux inscriptions de 281/280 et du témoignage de Pausanias sur l'expédition de Delphes de 279, est le fruit d'une réforme qui mit en place un effectif que l'on trouve peut-être réorganisé dans un nouveau cadre au cours du III^e siècle (et non plus du II^e siècle), avec l'apparition des tarentinarques et de la *tarantinarchia*. Après 262 ? Après 229 ? À une date intermédiaire ? Remarquons l'introduction de la Tarantinarchie s'adaptait aux cadres traditionnels athéniens constitués d'hipparques et de phylarque. Avec deux hipparchies, la cavalerie athénienne pouvait même prétendre atteindre le niveau de ce que les tacticiens appellent l'éphiparchie, soit 1 024 cavaliers. S'il est de coutume de considérer qu'à l'époque hellénistique la cavalerie athénienne n'a jamais plus connu le chiffre de 1 000 cavaliers qui était le sien à l'époque classique, on ne comprend pas bien pourquoi on trouve encore mentionné 2 hipparques en 153/152 ou de 149/148 (*IG II² 958*).

¹⁵⁵ Kroll 1977 parvient à cette conclusion en datant les tablettes du III^e siècle (et non d'entre 282/281 et 262/261, comme le faisait Braun 1970 [1972]) et en estimant que les 256 tablettes trouvées au Céramique et les 24 tablettes trouvées à l'Agora sont statistiquement significatives.

¹⁵⁶ Comme le fait remarquer Bugh 1988, p. 189 à propos des conclusions auxquelles parvient J. Kroll, qu'il cite, « Kroll seems to have missed the Testimony of Pausanias on the cavalry at Thermopylai ». C'est même une certitude : le passage de Pausanias n'est pas cité dans l'étude de 1977.

¹⁵⁷ Bugh 1988, p. 189 adresse des remarques fondées : « Because of the unique nature of these cavalry archives, many questions arise. For one thing, I am not quite as confident as Kroll in that we possess enough tablets to give an accurate count on a tribal series; if for some reason the Athenians dumped these tablets in two different locations, why not a third? Or how many were retained in the archives of the Hipparcheion and not discarded? ». Mais Bugh conclut : « But if he (Kroll) is correct, then his conclusions are compelling ».

Annexe : La catégorie des *tarantinoi* dans la Pythaïde de 128/127 (FD III, 2, n° 37) : des voltigeurs davantage que des *hippakontistai*

Une inscription, très fragmentaire et datée de la Pythaïde de 128/127, mérite un examen plus approfondi¹⁵⁸. Elle mentionne Kallistratos, fils de Kallistratos, d'Athènes, un cavalier qui a remporté la course de cheval de guerre, dans la catégorie des *ek tôn tarantinôn* ; on voit qu'à l'occasion du même concours delphique, cette catégorie se distingue de celle des *ek tôn hippeôn akontizôn*, c'est-à-dire de lanceur de javelot à cheval, où s'est illustré son compatriote Zôilos, fils de Timokratès.

- I.1 [-----]
[-----]
II.1 [Ζώ]ῖλος Τιμοκράτου Ἀθηναῖος,
[ἐ]κ τῶν ἵππέων, ἀκοντιζῶν.
III.1 Καλλίστρατος
Καλλιστράτου
Ἀθηναῖος διαυλον,
ἐκ τῶν ταραντίνων,
5 ἵππῳ πολεμιστῆι.

Cette distinction, à la fin du II^e siècle, interroge : les *tarantinoi* tels que les décrivent les tacticiens sont définis comme des *hippakontistai*, or ce concours delphique semble distinguer précisément deux catégories, là où l'on en attendrait une seule.

En réalité, le concours distingue deux types de vainqueurs : 1) le meilleur cavalier ayant été capable d'atteindre une cible avec son (ou ses) javelot(s), qui est en concurrence avec d'autres *hippakontistai* (c'est le sens qu'à : [ἐ]κ τῶν ἵππέων, ἀκοντιζῶν) ; et 2) le meilleur cavalier ayant remporté la course de chevaux de guerre (ἵππῳ πολεμιστῆι) mettant en concurrence d'autres *tarantinoi* (ἐκ τῶν ταραντίνων). Naguère, Marcel Launey, s'était demandé si le développement à Athènes du type « tarentin » n'avait pas fait naître le concours de l'ἄφ' ἵππου ἀκοντιζῶν mentionné dans plusieurs catalogues de vainqueurs, à Athènes comme à Delphes¹⁵⁹. Or, si ces catalogues datent pour la plupart du II^e siècle¹⁶⁰, et pour certains mentionnent également des tarentinarques¹⁶¹ ou la catégorie des *tarantinoi*¹⁶², une inscription néanmoins date de la première moitié du IV^e siècle.

Cette inscription, IG II² 2311, établit la liste de prix, avec leurs valeurs en amphores, attribués aux vainqueurs dans différentes catégories des concours panathénaïques : à la

¹⁵⁸ FD III, 2, n° 37, l. 3.

¹⁵⁹ Launey 1950 (1987), p. 604, n. 1.

¹⁶⁰ Il s'agit de : 1) deux inscriptions attiques, fragmentaires, relatives aux *Théseia* : IG II² 956, col. II, l. 90-91 (de 161/160) : ἄφ' ἵ[ππ]ο[υ] ἀκοντιζῶν. — — — ; 957, l. 83 (de 158/157) : ἄφ' ἵππου ἀκοντιζῶν ; et 2) d'un fragment d'inscription relative à la Pythaïde de 106 : FD III, 2, 44, col. III, l. 1.

¹⁶¹ IG II² 958, col. II, l. 95 (Théseia de ca 155/154) : ἄφ' ἵππου ἀκοντιζῶν.

¹⁶² FD III, 2, 37, l. 3.

ligne 68 de la colonne II, est mentionnée la catégorie : ἀφ' ἵππο ἀκοντιζοντι¹⁶³. Se trompant par ailleurs sur la date de cette inscription, Marcel Launey concluait néanmoins : « le texte le plus ancien (2311) datant de la seconde moitié du IV^e siècle, il faudrait en ce cas faire remonter à cette date l'introduction des *tarantinoi* à Athènes »¹⁶⁴. Il n'est bien sûr pas possible de remonter aussi haut. L'inscription montre simplement que les Athéniens maîtrisaient dès la fin de l'époque classique la technique des *hippakontistai*, au point d'en avoir fait une épreuve aux Panathénées. Cette inscription doit être glissée dans le dossier des *prodromoi*, ce contingent équestre de « coureurs de tête », une force avancée de tirailleurs, d'éclaireurs et des messagers, que les Athéniens employaient depuis au moins les années 360 après avoir supplanté les *hippotoxotai* attestés à l'époque précédente¹⁶⁵. G. Bugh établit la chaîne de remplacement suivante : « as *prodromoi* had supplanted *hippotoxotai*, so in turn *tarantinoi* replaced the *prodromoi* »¹⁶⁶. Ces *prodromoi* sont donc les ancêtres des *tarantinoi*.

Il faut toutefois admettre que les *tarantinoi* n'étaient seulement et uniquement perçus au II^e siècle comme des *hippakontistai* : ils maîtrisaient aussi l'art de la voltige à cheval. Si l'on admet cela, on comprend sans doute mieux qu'une épreuve de course ait cherché à distinguer les meilleurs d'entre eux à l'occasion des concours. Or la première, et jusqu'à présent, seule attestation d'une telle épreuve date de la Pythaidé de 128/127¹⁶⁷.

¹⁶³ L'inscription a donné lieu à plusieurs études qui en ont précisé à la fois le déchiffrement, le montant des prix et aussi la datation qui pourrait, par l'écriture, être approchée de vers 380 (cf. *SEG* 37, 129 ; 49, 173) : mais rien n'a été ajouté concernant notre épreuve, qui est très clairement mentionnée sur la pierre.

¹⁶⁴ Launey 1950 (1987), p. 604, n. 1. L'inscription date par l'écriture de 400-350. Bugh 1998, p. 88, n. 31 mentionne l'hypothèse de Launey sans se prononcer.

¹⁶⁵ Sur les *prodromoi*, cf. Bugh 1998, p. 85-89 qui, au sujet d'une inscription les mentionnant, rassemble les attestations (notamment Xénophon, Aristote), à l'exception de celle-ci qui me semble se rapporter au même dossier. Sekunda 1986, p. 54 envisage que le corps ait été introduit à Athènes en 395/394 en faisant de Dexileos, célèbre par son monument funéraire, un *prodromos*.

¹⁶⁶ Bugh 1998, p. 89.

¹⁶⁷ Dans les *Theseia* à Athènes, les *tarantinoi* constituent une catégorie de participants à des lampadédromies à cheval : un certain Aristos, fils d'Archia, de la tribu Aiantis, est mentionné dans deux inscriptions différentes, datées des années 140 av. J.-C., à l'occasion de deux éditions différentes : *IG* II² 960, col. I, l. 33-34 ; 961, col. I, l. 34-35.

Bibliographie

- ALFÖLDI A. (1967), *Herrschaft der Reiterei in Griechenland und Rom nach dem Sturz der Könige*, Berne.
- BAYLISS A. J. (2004), « New Readings on a List of Mercenaries from Athens », *ZPE*, 146, p. 85-90.
- BERVE H. (1926), *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, 2 vol, Munich.
- BIZIÈRE F. (1975), *Diodore de Sicile, Bibliothèque historique*, livre XIX, Paris (*Collection des Universités de France*).
- BRAUER G. C. Jr. (1986), *Taras. Its History and Coinage*, New Rochelle, NY.
- BRODERSEN K. (2017), *Arrianos, Asklepiodotos: Die Kunst der Taktik*, Berlin-Boston.
- BUGH G. R. (1988), *The Horsemen of Athens*, Princeton.
- BUGH G. R. (1998), « Cavalry Inscriptions from the Athenian Agora », *Hesperia*, 67, p. 1-10.
- BUGH G. R. (2011), « The Tarentine Cavalry in the Hellenistic Period: Ethnic or Technic? » dans J.-Chr. Couvenhes, S. Crouzet, S. Péré-Nogues (éds), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen*, Bordeaux (*Hellenistic Warfare*, 3), p. 285-294.
- CLÉMENT J. (2018), *Les cultures équestres du monde hellénistique. Une histoire culturelle de la guerre à cheval (ca 350-ca 50 av. J.-C.)*, thèse de l'université Montpellier 3 Paul-Valéry.
- COURIER P.-L. (1813), *Du Commandement de la cavalerie et de l'Équitation, deux livres de Xénophon traduits par un officier d'artillerie à cheval*, Paris.
- COUVENHES J.-Chr., CROUZET S., PÉRÉ-NOGUES S. (éds) (2011), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen*, Bordeaux (*Hellenistic Warfare*, 3).
- COUVENHES J.-Chr. (2012), « L'introduction des archers scythes, esclaves publics, à Athènes : la date et l'agent d'un transfert culturel », dans B. Legras (éd.), *Transferts culturels et droits dans le monde grec et hellénistique*, Paris, p. 99-118.
- COUVENHES J.-Chr. (2014), « Les *kryptoi* spartiates », dans J. Christien, B. Legras (éds), *Sparte hellénistique IV^e-III^e siècle avant notre ère*, Besançon (*Dialogue d'Histoire Ancienne*, suppl. 11), p. 45-76.
- DAIN A. (1946), *Histoire du texte d'Élien le Tacticien, des origines à la fin du Moyen Âge*, Paris.
- DANA D., DANA M. (2014), « Arrien avant Arrien : une jeunesse entre Bithynie, Grèce et Rome », *Ktèma*, 39, p. 19-35.
- DEVINE A. M. (1989), « Aelian's Manual of Hellenistic Military Tactics: a New Translation from the Greek with an Introduction », *Ancient World*, 19, p. 31-64.
- DEVINE A. M. (1993), « Arrian's *Tactica* », *ANRW*, II, 34/1, p. 312-337.
- DEVINE A. M. (1995), « Polybius' Lost *Tactica*. The Ultimate Source for the Tactical Manuals of Asclepiodotus, Aelian, and Arrian? », *Ancient History Bulletin*, 9, p. 40-44.
- DINDORF W. (1852), *Scholia graeca in Aeschinem et Isocratem ex codicibus aucta et emendate*, Oxford.
- DUCREY P. (1970), « Nouvelles remarques sur deux traités attalides avec des cités crétoises », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 94, p. 637-659.
- EVANS A. (1889), *The "Horsemen" of Tarentum. A Contribution towards the Numismatic History of Great Greece*, Londres.
- FEYEL M. (1942), *Polybe et l'histoire de la Béotie au III^e siècle avant notre ère*, Paris.
- FIELDS N. (2008), *Tarentine Horseman of Magna Graecia 430-190 BC*, Osprey.
- GAEBEL R. E. (2002), *Cavalry Operations in the Ancient Greek World*, Norman, Oklahoma.
- GAUTHIER P. (1979), « La réunification d'Athènes en 281 et les deux archontes Nicias », *Revue des études grecques*, 92, p. 348-399.
- GAUTHIER P. (1993), « Les cités hellénistiques », dans H. H. Hansen (éd.), *The Ancient Greek City-State*, Copenhague, p. 211-231.
- GEER R. H. (1947), *Diodorus of Sicily, Library of History*, Books XVIII and XIX, 1-65, Cambridge, Mass.-Londres (*Loeb Classical Library*).
- HAMON P. (2006), « Démocraties grecques après Alexandre. À propos de trois ouvrages récents », *Topoi*, 16/2, p. 347-382.

- GREENHALGH P. A. L. (1973), *Early Greek Warfare. Horsemen and Chariots in the Homeric and Archaic Ages*, Cambridge.
- GRIFFITH G. T. (1935), *Mercenaries of the Hellenistic World*, Cambridge.
- GROTE K. (1913), *Das griechische Söldnerwesen der hellenistischen Zeit*, Weida.
- GUISCHARDT C. (1758), *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains où l'on a fidèlement rétabli sur le texte de Polybe et des tacticiens grecs et latins la plupart des ordres de bataille et des grandes opérations de la guerre... en relevant les erreurs du chevalier de Folard et des autres commentateurs. On y a joint une dissertation sur l'attaque et la défense des places des anciens. La traduction d'Onosander et de la tactique d'Arrien et l'analyse de la campagne de Jules César en Afrique...*, La Haye.
- HABICHT C. (2006), *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris (2^e édition revue et augmentée, traduit de l'allemand par M. et D. Knoepfler).
- HELLY B. (1995), *L'État thessalien. Aleuas le Roux, les tétrades et les tagoi*, Lyon (CMO, 25).
- HEYNE C. G. (1787), *Opuscula Academica Collecta et animadversionibus locupletata*, volumen II, Göttingen.
- KÖCHLY H., RÜSTOW W. (1855), *Asclepiodotos' Taktik - Aelianus' Theorie der Taktik*, Leipzig.
- LA PORTE DU THEIL G., CORAY A., GOSSELLIN P.-F. (1809), *Géographie de Strabon traduite du Grec en Français*, tome second, Paris.
- KNOEPFLER D. (2001), « La réintégration de Thèbes dans le *Koinon* béotien », dans R. Frei-Stolba, K. Gex (éds), *Recherches récentes sur le monde hellénistique*, Berne, p. 11-25.
- LAUNEY M. (1949-1950 [1987]), *Recherches sur les armées hellénistiques*, I-II, Paris.
- LEBAS Ph., WADDINGTON W., FOUART P. (1847-1877), *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du gouvernement français en 1843 et 1844*, 85 livraisons, Paris, Didot.
- LONDON J. E. (2011), « Cavalry Formations in the Greek Tactical Tradition », dans N. Sekunda, A. Noguera Borel (éds), *Hellenistic Warfare*, Bd. I, Valencia, p. 99-113.
- LEROY P.-O. (2017), *Arrien, L'art tactique. Textes introduits, traduits et commentés*, Paris (*la roue à livres*, 81).
- LORETO L. (1995), « Il generale e la biblioteca. La trattatistica militare greca da Democrito di Abdera ad Alessio I Comneno », dans G. Cambiano, L. Canfora, D. Lanza (éds), *Lo spazio letterario della Grecia antica*, II, Rome, p. 563-589.
- LUBTCHANSKY N. (1996), *Jeunesses cavalières et cavaleries gentiles. Le cavalier et son image en Étrurie et en Grande Grèce à l'époque archaïque*, thèse, Université Paris X.
- MARASCO G. (1981), *Commento alle biografie Plutarchee di Agide e di Cleomene*, 2 vol., Rome.
- MARTIN A. (1887), *Les cavaliers athéniens*, Paris.
- MATTHEW C. (2012), *The Tactics of Aelian*, Barnsley.
- MEINEKE A. (1852), *Vindiciarum Strabonianarum liber*, Berlin.
- MONTFAUCON B. de (1715), *Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana*, Paris, Guérin et Robustel.
- NEFEDKIN A. (2006), « Tarentine Cavalry in Hellenistic Armies (en russe) », *Antique World and Archaeology*, 12, p. 109-117.
- NEFEDKIN A. (2009), « On the Origin of Greek Cavalry Shields in the Hellenistic Period », *Klio*, 91/2, p. 356-366.
- NEFEDKIN A. (2011), « The *lonchophoroi* Horsemen in the Hellenistic Period », dans J.-Chr. Couvenhes, S. Crouzet, S. Péré-Nogues (éds), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen*, Bordeaux (*Hellenistic Warfare*, 3), p. 167-175.
- NEFEDKIN A. (2017), « The Classification of Greco-Macedonian Cavalry in Ancient Taktika and in Modern Literature », dans P. Rance, N. V. Sekunda (2017), *Greek Taktika. Ancient Military Writing and Its Heritage*, Gdansk (*Monograph series Akanthina*, 13), p. 107-115.
- OLDFATHER C. H., OLDFATHER W. A. (1923), « Preface to Asclepiodotus », dans W. A. Oldfather, A. S. Pease, C. M. Moss, H. V. Canter, *Aeneas Tacticus, Asclepiodotus, Onasander*, Londres-Cambridge, Mass. (*Loeb Classical Library*, 156).
- OSANN F. (1853), « Der Taktiker Asklepiodot », *Zeitschrift für die Altertumswissenschaft*, col. 311-315.
- PARKER R. (1997), « Full Rations for the *tarantinoi* in Athens: a Note on the New Decree », *ZPE*, 115, p. 136.
- PETITJEAN M. (2018), *La cavalleria nel mondo antico. Dagli Assiri alle invasioni barbariche*, Palerme.

- POZNANSKI L. (1980), « Essai de reconstruction de Traité de Tactique de Polybe », *L'Antiquité Classique*, 49, p. 161-172.
- PRITCHETT W. K. (1974), « Greek Military Training », *Greek States at War*, Berkeley-Los Angeles-Londres, p. 209-231.
- RANCE P., SEKUNDA N. V. (2017), *Greek Taktika. Ancient Military Writing and Its Heritage*, Gdansk (*Monograph series Akanthina*, 13).
- RANGABÉ A. R. (1842-1845), *Antiquités helléniques ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, tome I et II, Athènes.
- RAVEL O. E. (1947), *Descriptive Catalogue of the Collection of Tarentine Coins formed by M. P. Vlasto*, Londres [Reprint, Chicago 1977].
- ROUSSEL P. (1941), « Sur quelques inscriptions attiques. V- Les *Épilektoi* », *Revue Archéologique*, 18, p. 220-222.
- RIZAKIS A. (1995), *Achaïe, I, Sources textuelles et histoire régionale*, Athènes.
- SABIN P. A. G., VAN WEES H., WHITBY M. (éds) (2007), *The Cambridge History of Greek and Roman Warfare, volume I, Greece, the Hellenistic World and the Rise of Rome*, Cambridge-New York.
- SEKUNDA N. V. (1986), *The Ancient Greeks: Armies of Classical Greece, 5th and 4th Centuries B. C.*, Londres.
- SEKUNDA N. V. (2001), « The Taktika of Poseidonius of Apameia », dans N. V. Sekunda, *Hellenistic Infantry Reform in the 160's BC*, Łódź, p. 125-134.
- SEKUNDA N. V. (2006), « The Introduction of Cavalry *Thureophoroi* into Greek Warfare », *Fasciculi Archaeologicae Historiae*, XIX, p. 9-17.
- SEKUNDA N. V. (2007), « Military Forces in the Hellenistic World and the Roman Republic. Land Forces », dans P. A. G. SABIN, H. VAN WEES, M. WHITBY, *The Cambridge History of Greek and Roman Warfare*, vol. 1, Cambridge, p. 325-357.
- SEKUNDA N. V. (2017), « Cavalry Organisation in Taktika: the Tarantinarchia », dans P. Rance, N. V. Sekunda (2017), *Greek Taktika. Ancient Military Writing and Its Heritage*, Gdansk (*Monograph series Akanthina*, 13), p. 116-122.
- TARN W. W. (1930), *Hellenistic military & Naval Developments*, Cambridge.
- TARN W. W. (1950), *Alexander the Great*, 2 vol., Cambridge.
- THUILLIER J.-P. (1989), « Les desultores de l'Italie antique », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 133/1, p. 33-53.
- TRACY St. V. (1990), *Attic Letter-Cutters of 229-86 B.C.*, Berkeley-Los Angeles-Oxford.
- TRITLE L. (1989), « *Epilektoi* at Athen », *The Ancient History Bulletin*, 3, p. 54-59.
- UEDA-SARSON L. (2004), Tarantine Cavalry (Slingshot 236), p. 21-25.
- VIGNERON P. (1968), *Le cheval dans l'Antiquité gréco-romaine (des guerres médiques aux grandes invasions). Contribution à l'histoire des techniques*, 2 vol., Nancy (*Annales de l'Est, Mémoire*, 38).
- VLASTO M. P. (1922), *Τάρας οἰκιστής: a Contribution to Tarentine Numismatics*, New York (*Numismatic notes and monographs*, 15).
- WARRY J. G. (1995), *Warfare in the Classical World an Illustrated Encyclopedia of Weapons, Warriors, and Warfare in the Ancient Civilizations of Greece and Rome*, Norman.
- WEISSENBORN W. (1873), *Titi Livi, Ab urbe condita Libri*, Achter Band, Buch XXXV-XXXVIII, Berlin, [2^eéd.].
- WUILLEUMIER P. (1939 [1968]), *Tarente des origines à la conquête romaine*, Paris.

RÉSUMÉS

Philippe ABRAHAMI

Troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne

Résumé : La documentation textuelle de Mari des règnes de Yasmah-Addu (1792-1776 avant J.-C.) et de Zimrī-Līm (1775-1762 avant J.-C.) représente une source d'information de première importance pour l'étude de l'histoire militaire du Proche-Orient ancien durant la première moitié du deuxième millénaire avant notre ère. Parmi les différentes catégories de troupes qui sont mentionnées dans les lettres et les textes administratifs de ce corpus, le présent article vise à déterminer celles qui sont susceptibles d'être identifiées à des corps d'élite.

Mots-clés : Bonne troupe, Garde personnel, Troupe de la porte du palais, Patrouilleurs, *Pibrum*.

Elite Troops in Mari Documentation from the Old Babylonian Period

Abstract: Mari's textual documentation dating from the reigns of Yasmah-Addu (1792-1776 B.C.) and Zimrī-Līm (1775-1762 B.C.) represents a source of primary importance for the study of Ancient Near East warfare during the first half of the second millennium BCE. Among the different categories of troops mentioned in the letters and the administrative texts of this corpus, the present paper aims to identify those that are likely to be identified with elite corps.

Keywords: Good Troop, Personal Guard, Palace Gate Troop, Patrols, *Pibrum*.

Pierre TALLET

À l'origine des armées pharaoniques : les troupes égyptiennes de l'Ancien Empire

Résumé : Aux époques les plus anciennes de l'histoire égyptienne, il ne semble pas exister d'armée régulière. En revanche on voit se constituer très tôt, dans le contexte de la construction des pyramides géantes de la IV^e dynastie (ca 2700-2600 av. J.-C.) des équipes polyvalentes, hautement qualifiées et employées à plein temps par la monarchie, qui sont capables de s'investir dans ces projets de construction et de les encadrer. Elles contribuent également aux expéditions envoyées dans le désert à la recherche de matières premières, et le mot qui désigne ces troupes – *mesha* – semble se référer à une formation ayant des compétences aussi bien militaires que plus techniques. Au-delà de ce noyau dur, présent en permanence au cœur de l'État, il est possible de recourir en cas de conflit à une conscription plus massive, région par région, où les troupes restent manifestement sous la direction des responsables locaux qui les ont réunies.

Mots-clés : Équipes spécialisées, Construction des pyramides, Troupes polyvalentes, Guerres frontalières, Expéditions minières.

The Origins of the Pharaonic Armies: the Egyptian Specialized Troops of the Old Kingdom

Abstract: At the dawn of the Egyptian history, there is probably no “regular army”. But as early as the IVth dynasty (ca 2700-2600 BC) the monarchy, most involved in the building of giant pyramids – notably in Giza – employs permanently highly specialised teams that are able to build those monuments, as well as to guard the royal palace. They also contribute to expeditions sent to the desert in search of raw materials, and the word that name these troops – *mesha* – seems to designate a formation with both military and more technical skills. Beyond this hard core, permanently present in the heart of the State, it is possible to resort to a more massive conscription, region by region, where the troops clearly remain under the direction of the local officials who gathered them.

Keywords: Specialized Teams, Building of the Pyramids, Polyvalent Troops, Border Wars, Mining Expeditions.

Christophe BATSCH

Les guerriers du roi en Israël ancien. Mercenaires, *gibborim* (preux), fils de lumière

Résumé : Cet article vise à comparer deux représentations plus ou moins imaginaires de l'élite guerrière en Israël ancien, avec la réalité de la mise en place de corps d'élite principalement constitués de mercenaires étrangers à la fin de l'époque du deuxième Temple : périodes hasmonéenne et hérodienne. Ce recours aux mercenaires constitue alors l'une des causes importantes du rejet des autorités en place en Judée, de la part d'une large partie de la population s'appuyant sur ces représentations, bibliques ou apocalyptiques. Les premières, tournées vers le passé, s'organisent autour de la figure idéalisée du roi David et des ses « preux » (*gibborim*). La seconde, tournée vers un avenir jugé aussi proche qu'inéluctable, est l'expression de l'attente eschatologique des textes qumrâniens.

Mots-clés : Judée, Hasmonéens, Mercenaires, Hérode, David, *Gibborim*, Guerriers, Garde royale, Fils de lumière.

Royal Warriors in Ancient Israel. Mercenaries, *gibborim* (Valiant Knights), Sons of Light

Abstract: This paper aims to compare two representations (more or less idealistic) of crack warriors in ancient Israel, with the actual presence of crack regiments mainly composed with mercenaries, during the final Second Temple period: Hasmonean and Herodian eras. Ones, referring to the past, invoke the idealistic figure of king David and his gallant knights. The others, looking out to a next and inevitable future, displays the eschatological expectations found in the Qumranic writings.

Keywords: Judaea, Hasmoneans, Mercenaries, Herod, David, *Gibborim*, Warriors, Royal Guard, Sons of Light.

Gerbert-Sylvestre BOUYSSOU

La garde du tyran grec, un monopole de la violence illégitime, VII^e-I^{er} siècles avant J.-C.

Résumé : Dans les sources anciennes, le tyran grec s'impose souvent par la force, grâce à une garde personnelle qui manifeste la brutalité de son pouvoir. Les gardes des tyrans archaïques ont retenu l'attention des chercheurs qui, dans une perspective quasi-wébérienne, les ont parfois interprétées

comme les prémices d'un monopole étatique de la violence légitime. Les gardes des tyrans classiques n'ont en revanche pas fait l'objet du même intérêt, raison pour laquelle nous avons choisi d'inscrire la question dans le temps long – du VII^e au I^{er} siècle av. J.C. – pour déterminer quelle place leur revient dans les États grecs, d'un point de vue militaire, politique et symbolique.

Mots-clés : Tyrannie, Royauté, Doryphores, Platon, Xénophon, Gardes, Philosophie politique.

Greek Tyrant Guard, a Monopoly of Illegitimate Violence

Abstract: Through ancient sources, the Greek tyrant ruled generally by force and relied on personal bodyguards, who roughly expressed the brutal nature of his regim. Scholars often focused on Archaic tyrannic bodyguards: in an almost Weberian perspective they sometimes pointed them as the early stages of the state's monopoly of legitimate violence. On the contrary, Classic and Hellenistic tyrannic guards have been quite neglected. This is the reason why we decided to study the question over the long time scale – from 7th to first century B.C. – to determine what place belongs to guards in Greek States, from a military, political and symbolic perspective.

Keywords: Tyranny, Kingship, Doryphoros, Plato, Xenophon, Bodyguards, Political Philosophy.

Jean-Nicolas CORVISIER

Le bataillon sacré à l'épreuve des sources littéraires : institution civique ou nécessité militaire ?

Résumé : Qu'ils aient ou non formé un ordre, le bataillon sacré comme les *hippeis* spartiates ou d'autres *choisis* répondent à la nécessité de disposer de troupes d'élite qui soient le fer de lance de la défense et remplissent des missions spéciales. *Logades* ou *epilektoi* sont ainsi présents dans au moins 18 villes, mais par intermittence. Danger potentiel pour la ville, ils ont parfois été supprimés. Cependant, leur réintroduction postérieure prouve leur justification.

Mots-clés : Troupes d'élite, Bataillon sacré, Missions spéciales, *stasis*.

The Sacred Battalion Tested by Literary Sources: Civic Institution or Military Necessity?

Abstract: That they may or may not have formed an order, the battalion sacred like the Spartan *hippeis* or other *chosens* meets the military need for elite troops to be the spearhead of defense or special applications. *Logades* or *epilektoi* are present in at least 18 cities, but intermittently. Potential danger to the city, they can be removed. However, their subsequent reintroduction proves their justification.

Keywords: Elite Troops, Sacred Battalion, Special Missions, *Stasis*.

Denis KNOEPFLER

Des *kryptoi* athéniens à la *krypteia* spartiate : un nouveau décret de Rhamnonte et un témoignage littéraire méconnu (Plutarque, *De genio Socratis*, 34, *Moralia*, 598e)

Résumé : En 1993, l'auteur de l'article avait proposé de reconnaître dans le terme *kryptoi* du décret de Rhamnonte pour le stratège Épicharès (*I.Rhamnons*, n° 3) un adjectif substantivé, jusque-là méconnu, désignant à lui seul des « soldats camouflés ». Cette interprétation – aussitôt confirmée par l'apparition d'un autre document de même provenance (*ibid.* n° 20) – n'a plus été, depuis, contestée. On peut examiner ici, grâce à la générosité de l'inventeur, les informations complémentaires qu'apporte, pour le recrutement de ces *kryptoi*, un nouveau décret (désormais publié par le Dr. Vassilios Pétrakos) : il honore

Archandros, un autre commandant de la forteresse, peu après le milieu du III^e siècle avant J.-C. Dans une 2^e partie, on suggère de retrouver la mention d'un semblable corps de troupe chez Plutarque (*Le démon de Socrate*, 34) rapportant l'assaut des Thébains contre la garnison lacédémonienne retranchée sur la Cadmée en 379 avant J.-C. : adoptée par tous les éditeurs, la leçon des mss. (κρείττους) est là, en effet, le résultat manifeste d'une corruption – aisée à expliquer – pour κρυπτούς, car ces veilleurs de nuit s'étaient précisément vu confier la mission d'interdire à l'ennemi l'approche de la citadelle. Cette correction textuelle – impliquant la présence de *kryptoi* au sein de l'armée lacédémonienne bien avant la bataille de Sellasie en 222 avant J.-C. (Plutarque, *Cléomène*, 18, d'après l'historien Phylarque) – pourrait devoir entraîner une révision assez drastique du rôle militaire joué par les fameux cryptes de Sparte dès avant Leuctres (371), bataille considérée désormais par un certain nombre de chercheurs (prioritairement français) comme un tournant dans le développement de la cryptie, qui n'aurait pris forme qu'à l'époque de Platon et d'Aristote.

Mots-clés : Épigraphie attique, Décrets de Rhamnonte, Stratèges de la *paralia*, Éclaireurs camouflés (*kryptoi*), *Krypteia* spartiate à Sellasie (222 av. J.-C.), Armées d'Athènes et de Sparte, Platon et Aristote sur la *krypteia*, Traité de Plutarque sur *Le démon de Socrate*, Thèbes de Béotie, Garnison lacédémonienne sur la Cadmée, Conjuraction de 379 av. J.-C., Correction textuelle nécessaire, Bataille de Leuctres (371 av. J.-C.) : un tournant dans l'histoire de la cryptie spartiate ?

From the Athenian *Kryptoi* to the Spartan *Krypteia*: a New Decree from Rhamnous and a Misunderstood Literary Testimony (Plutarch, *De genio Socratis* 34, *Moralia* 598e)

Abstract: In a paper published many years ago (1993), it had been shown by the author that the word *kruptoi* in the decree from Rhamnous honouring the *strategos* Epichares (*I.Rhamnous*, 3) was to be interpreted as a substantive, meaning “soldier dressed in camouflage”. Soon after, another decree from the same origin (*ibid.* 20) has confirmed that interpretation, which is now unchallenged. It remained to exploit, with the permission of the finder, the complementary informations brought on this subject by a new decree from Rhamnous (which Dr Vassilios Petrakos has just published in the last volume of the Rhamnous excavations), honouring another *strategos*, Archandros, some thirty years later than Epichares. In a second part of the paper, the author tries to prove that the word *kryptous* must be read instead of *kreittous* – an evident corrupted form there – in the story reported by Plutarch about the Theban attack against the Lacedaemonian garrison of the Cadmeia in 379 BC (*Socrates' Daimonion*, 34). Those *kryptoi* had precisely to watch at night the ways giving access to the citadel. So, the emendation proposed for that passage could lead – if accepted – to reconsider the much debated question of the relation existing between the traditional (allegedly archaic) *krypteia* at Sparta and the integration of *kryptoi* in the Lacedaemonian army (at least since the mid-third century BC, according to the historian Phylarchos in Plutarch's *Life of Cleomenes*, 18). Indeed, it is today the opinion of many scholars (French at first) that the *krypteia*, being still unattested before Plato and Aristoteles, must be a somewhat late creation of the Spartan State, not earlier than the battle of Leuctra (371 BC).

Keywords: Attic Epigraphy, Decrees from Rhamnous, *Strategoï* of the *Paralia*, Scouts Dressed in Camouflage (*Kryptoi*), Spartan *Krypteia* at the Battle of Sellasia (222 BC), Plato and Aristoteles on the *Krypteia*, Plutarch's Treatise on *The Daimonion of Socrates*, Thebes of Boeotia, Lacedaemonian Garrison on the Cadmeia, Theban Conspiracy of 379 BC, an Unavoidable Textual Emendation, Athenian vs Spartan Army, The Battle of Leuctra (371 BC) as a Turning Point in the History of *Krypteia*?

Jean-Christophe COUVENHES

Tarantinoi, hipparchoi, tarentinarques, tarantinarchia de l'époque hellénistique (IV^e-I^{er} siècles av. J.-C.)

Résumé : L'article porte sur les *tarantinoi*, qui forment une troupe spécialisée de tirailleurs montés dans les armées d'époque hellénistique. L'auteur réexamine les sources techniques (traités tactiques), narratives et épigraphiques qui se rapportent à cette composante équestre. Il considère que les auteurs modernes ont surinterprété le premier corpus de document en distinguant deux types de Tarentins : ceux qui escarmouchaient de loin, sans entrer dans la mêlée, et les autres, qui pouvaient remplir ces deux fonctions tactiques. En réalité, seuls les premiers pouvaient être considérés comme d'authentiques Tarentins (cf. Asclépiodote) et ce n'est qu'à une époque tardive qu'une confusion s'est installée entre les deux types de cavalerie. La deuxième partie de l'article considère l'emploi tactique des *tarantinoi* dans les récits de bataille : déployés comme force de harcèlement, pour une pratique exclusive du combat à distance (ils peuvent utiliser deux montures au combat, à la manière des *amphippoï*). La troisième partie aborde le problème de l'exportation de la cavalerie tarentine dans les États grecs du monde hellénistique, probable au IV^e siècle, plus problématique au III^e siècle (le débat portant sur l'identité ethnique ou pseudo-ethnique de ces contingents) : il semble difficile que cette exportation ait continué au-delà de 209. L'article défend l'idée que les États grecs ont adopté le mode de combat à la tarentine dès le III^e siècle, ce que laisse supposer l'étude de cas athénienne : non seulement la présence des Tarentins à Athènes est attestée dès le III^e siècle, mais la datation par l'écriture d'une inscription méconnue laisse supposer l'apparition des tarentinarques déjà à la fin du III^e siècle.

Mots-clés : *Tarantinoi, Hipparchoi, Tarentinarques, tarantinarchia, Tarente, Mercenaires, Symmachia, Athènes, Pythaïde, Theseia, Tacticiens, Asclépiodote, Élien, Arrien.*

Tarantinoi, Hipparchoi, Tarentinarchs, Tarantinarchia of the Hellenistic Period (4th-1st Century BC)

Abstract: The article deals with the *tarantinoi*, a specialized troop of mounted skirmishers in hellenistic armies. The author re-examines the technical texts (Tacticians), the historical texts and the epigraphic documentation relating to this equestrian troop. He considers that modern authors have over-interpreted the first corpus of documents by distinguishing two types of Tarentines: those who skirmished from a distance, without going into hand-to-hand combat, and the others, who could fight in both ways. In reality, only the former could be considered authentic Tarentines (cf. Asclepiodotus) and it was only belatedly that a confusion has arisen between the two types of horsemen. The second part of the article considers the tactical use of *tarantinoi* in battle narratives: deployed as a harassing force, for an exclusive practice of ranged combat (they can use two horses in combat, in the manner of *amphippoï*). The third part deals with the problem of the export of those horsemen from Taranto to the Greek states of the Hellenistic world. This probable export in the fourth century, becomes more problematic in the third century (cf. the debates about the ethnic or pseudo-ethnic identity of these contingents). It seems difficult to consider that this export continued after 209. The article argues that the Greek states adopted the "Tarentine" mode of combat as early as the third century, which is suggested by the Athenian case study: not only is the presence of *tarantinoi* in Athens attested as early as the third century, but the dating of a little-known inscription, assigned to an Attic Letter Cutter, suggests that the tarantinarchs appeared as early as the end of the third century.

Keywords: *Tarantinoi, Hipparchoi, Tarentinarchs, Tarantinarchia, Taranto, Mercenaries, Symmachia, Athens, Pythais, Theseia, Tacticians, Asclepiodotus, Aelian, Arrian.*

Catherine WOLFF

Les *extraordinarii*

Résumé : Les *extraordinarii* sont des soldats alliés qui dans l'armée romaine républicaine occupent une place à part de celle des autres soldats alliés. Ce sont des fantassins et des cavaliers d'élite. Ils sont très peu mentionnés dans les sources, et par peu d'auteurs. Nous ignorons donc beaucoup de choses à propos de ces soldats qui sont placés à l'avant-garde de l'armée en marche (ou l'arrière-garde si nécessaire) et occupent un emplacement à part dans le camp.

Mots-clés : *Extrordinarii*, Armée romaine, République romaine.

The *Extraordinarii*

Abstract: The *extraordinarii* were allied soldiers who in the republican Roman army were considered separately from the others allied soldiers. They were elite infantrymen and cavalrymen. They are not mentioned very often in the sources, and just by some authors. So we ignore quite a lot of things about these soldiers who formed the vanguard of the marching column (or the rearguard if necessary) and had a special place in the camp.

Keywords: *Extraordinarii*, Roman Army, Republican Rome.

Bernard LEGRAS

Les troupes spécialisées de Cléopâtre VII : la cavalerie de la garde royale d'Alexandrie

Résumé : Les armées hellénistiques, en particulier l'armée ptolémaïque, comportaient toutes des corps spécialisés. Cette étude se fixe pour objectif d'analyser l'un de ces corps, la cavalerie de la garnison royale d'Alexandrie sous le règne de Cléopâtre VII. Il s'agit de déterminer le cadre des décisions collectives prises par ces soldats, et les liens que des membres de cette garde d'élite tissaient au cours de leur carrière avec la *chôra*. Elle se fonde principalement sur deux sources épigraphiques grecques, l'une datée de 46 av. J.-C. (*IG Fay. I 13*), l'autre faisant l'objet d'un débat pour la datation (*IG Alex. Ptol. 32*).

Mots-clés : Alexandrie, Armée ptolémaïque, Cléopâtre VII, Garde royale.

The Specialised Troops of Cleopatra VII: the Cavalry of the Royal Guard of Alexandria

Abstract: The Hellenistic armies, especially the Ptolemaic army, all had specialised corps. The aim of this study is to analyse one of these corps, the cavalry of the royal garrison of Alexandria during the reign of Cleopatra VII. The aim is to determine the framework for the collective decisions taken by these soldiers, and the links that members of this elite guard had with the *chôra* during their careers. It is based mainly on two Greek epigraphic sources, one dated 46 BC. (*IG Fay. I 13*), the other is the subject of debate for dating (*IG Alex. Ptol. 32*).

Keywords: Alexandria, Ptolemaic Army, Cleopatra VII, Royal Guard.

Philippe LEVEAU

Les gardes du corps des rois de Maurétanie, imitation de la cour de Rome et témoignage d'un projet politique

Résumé : Le royaume de Maurétanie est le seul des royaumes dépendants de Rome où l'épigraphie atteste l'existence de *corpore custodes*, une troupe formant la garde personnelle des empereurs julio-claudiens. Son existence peut être considérée comme le témoignage d'un projet politique qui distingue ce royaume parmi les royaumes clients de Rome.

Mots-clés : Afrique, Gardes du corps, Royaumes hellénistiques, Maurétanie, Juba II, Cléopâtre Sélééné, Rome.

The Bodyguards of the Kings of Mauretania, Imitation of the Court of Rome and Testimony of a Political Project

Abstract: The kingdom of Mauretania is the only one of the dependent kingdoms of Rome in which epigraphy attests the existence of *corpore custodes*, a military unit that served as the personal security guard of the Julio-Claudian emperors. Its existence points to Mauretania's unique political status among the client kingdoms of Rome.

Keywords: Africa, Bodyguards, Hellenistic Kingdoms, Mauretania, Juba II, Cleopatra Selene, Rome.

Giusto TRAINA

Machiavel, Plutarque et les cataphractes de Tigrane d'Arménie

Résumé : Pour dénoncer le recours excessif à la guerre à cheval, Machiavel (*L'art de la guerre*, 76) cite certains passages de la *Vie de Lucullus*, en particulier celui où Plutarque critique les cataphractes de Tigrane. Le récit biaisé de Plutarque s'appuie sur des sources romaines – Salluste, Tite Live et Strabon – qui mettent en évidence la stratégie de Lucullus et ternissent la guerre orientale de l'armée de Tigrane. Machiavel, qui voyait dans les cataphractes antiques les ancêtres des *uomini d'arme* de son époque, les considère peut-être comme des unités de mercenaires : cela dépend de l'utilisation par Plutarque du terme grec ambigu ξένος, qui signifie à la fois « étranger » et « mercenaire ». En fait, Tigrane a également recruté des mercenaires grecs. Mais ce n'était pas le cas des cataphractes : ces troupes d'élite étaient d'origine arménienne ou appartenaient aux alliés du roi et aux autres peuples orientaux qui formaient l'empire multiethnique de Tigrane.

Mots-clés : Plutarque, Machiavel, Lucullus, Tigrane d'Arménie, Mercenariat, Cavaliers, Histoire romaine, Histoire militaire antique.

Machiavelli, Plutarch and the Cataphracts of Tigrane of Armenia

Abstract: In order to criticize the excessive use of horse-mounted warfare, Machiavelli (*The Art of War*, II, 76) quotes some passages of the Vita of Lucullus, especially the passage where Plutarch criticizes Tigranes' cataphracts. Plutarch's biased account depends on Roman sources – Sallust, Livy, and Strabo – that highlights Lucullus' strategy and tarnish the Oriental warfare of Tigranes' army. Machiavelli, who thought of the ancient cataphracts as the ancestors of early modern soldiers of fortune, possibly considers them as mercenary units: possibly, this depends on Plutarch's use of the ambiguous Greek term ξένος, meaning both "foreigner" and "mercenary". In fact, Tigranes also recruited Greek mercenaries. But this was not the case of the cataphracts: these elite troops were of Armenian origin or belonged to the king's allies and the other Oriental peoples that formed Tigranes' multiethnic empire.

Keywords: Plutarch, Machiavelli, Lucullus, Armenian Tigrane, Mercenaries, Horsemen, Roman History, Ancient Military History.

Maxime PETITJEAN

**Cataphractaires et clibanaires : troupes de choc ou cavalerie d'apparat de la cour impériale ? (III^e siècle-
v^e siècle après J.-C.)**

Résumé : Les cataphractaires et les clibanaires de l'Empire tardif ont fait l'objet de nombreuses études, surtout centrées sur les problèmes tactiques soulevés par cette cavalerie lourde d'inspiration iranienne. Notre article met en évidence la place préminente acquise par ces corps de troupes dans les cérémonies impériales et les *basilikoi logoi* à partir de l'époque tétrarchique. Les nombreuses descriptions de l'équipement de ces cavaliers dans la littérature tardive révèlent l'existence de lieux communs très appréciés du lectorat contemporain. Nous émettons l'hypothèse que ces *topoi* dérivent (en totalité ou en partie) d'une *ekphrasis* perdue, mentionnée par Libanios dans son *Oratio* LXII. Il y est en effet question d'un auteur anonyme « qui a écrit sur l'armure qui rend invulnérables les cavaliers qui combattent avec elle ». Ce chaînon manquant relativise la valeur des témoignages qui nous sont parvenus. Il ne doit cependant pas amener à remettre en cause l'efficacité tactique des cataphractaires et des clibanaires, qui étaient considérés comme une élite militaire dans l'armée du Bas-Empire.

Mots-clés : Cavalerie romaine, *cataphractarii*, *clibanarii*, Antiquité tardive, armée romaine tardive, *ekphrasis*, *Notitia dignitatum*.

***Cataphractarii* and *Clibanarii*: Shock Troops or Ceremonial Cavalry of the Late Imperial Court (3rd-5th Century AD)?**

Abstract: Late Roman *cataphractarii* and *clibanarii* have been the subject of numerous studies, mainly focused on tactical issues raised by this Iranian-inspired heavy cavalry. This paper highlights the prominent place acquired by these troops in imperial ceremonies and *basilikoi logoi* from the late 3rd century onward. Heavy cavalry equipment is often described in late Roman literature. These depictions, which were much appreciated by the contemporary readership, share common traits. I hypothesize that these *topoi* are borrowed (in whole or in part) from a lost *ekphrasis*, mentioned by Libanios in his *Oratio* LXII. In this discourse, Libanios alludes to an anonymous author "who wrote on the armor which makes invulnerable the horsemen who fight with it". This missing link belittles the value of the surviving literary evidence. However, it should not cast doubt on the tactical effectiveness of *cataphractarii* and *clibanarii*, who were considered a military elite in the late Roman army.

Keywords: Roman Cavalry, *Cataphractarii*, *Clibanarii*, Late Antiquity, Late Roman Army, *Ekphrasis*, *Notitia Dignitatum*.

Isabelle WARIN

La bataille de Délion (424 avant J.-C.). Un exemple des changements dans les modalités de la guerre durant la guerre du Péloponnèse

Résumé : Cet article revient sur la bataille de Délion (Béotie) qui s'est déroulée à proximité du sanctuaire éponyme durant la guerre du Péloponnèse (431-404 avant J.-C.). Au mois de novembre 424 avant J.-C.,

les forces athéniennes sous la direction du stratège athénien Hippocrates ont affronté la Confédération béotienne placée sous le commandement du béotarque thébain Pagondas. Les modalités de la guerre y ont connu des transformations qui marquèrent durablement la pratique militaire. D'une part, les innovations tactiques adoptées vont progressivement devenir la règle. D'autre part, le non-respect des règles communes de la guerre ouvre la porte à des niveaux de violence que les conflits entre Grecs n'avaient pas encore atteints. L'affrontement qui se solde par une lourde défaite athénienne est un revers de la politique d'expansion athénienne et affirme la puissance militaire de Thèbes.

Mots-clés : Grèce, Guerre du Péloponnèse, Athènes, Thèbes, Histoire militaire antique, Bataille, Délion.

The Battle of Delium (424 BC). An Example of Changes in Greek Warfare during the Peloponnesian War

Abstract: The article presents the Battle of Delium (Boeotia), which took place near of the eponymous sanctuary during the Peloponnesian War (431-404 BC). In November 424 BC, the Athenian troops commanded by Hippocrates, the Athenian strategos, fought against the Boeotian Confederacy under the command of Pagondas, boeotarch of Thebes. The warfare underwent important changes, which have a great impact on the military practice. On the one hand, there were successful tactical changes. On the other hand, the Boeotians broke fundamental rules shared by all the Greeks. The Peloponnesian War reached high levels of violence as they have been never before. The campaign, which ended up in a heavy defeat of Athens, is a setback in the Athenian policy of expansion and launches also the domination of the Theban military forces.

Keywords: Greece, Peloponnesian War, Athens, Thebes, Ancient Warfare, Battle, Delium.

Sophie KRAUSZ

La rampe d'assaut de César devant l'*oppidum* d'*Avaricum* en 52 avant J.-C.

Résumé : En mars 52 avant J.-C., César descend avec son armée vers *Avaricum*, la capitale des Bituriges après avoir pris sur la Loire l'*oppidum* de *Cenabum* (Orléans) au cours d'un assaut rapide. Les *Commentaires* détaillent le siège d'*Avaricum* dans seize chapitres du livre VII (16 à 31). À ce moment de la guerre, la tension en Gaule est sérieusement montée car de nombreuses *civitates*, dont celle des Bituriges, se sont ralliées à la ligue de *Vercingetorix*. Exaspéré par le massacre des commerçants romains de *Cenabum* à la fin de l'année précédente, César a engagé une sévère répression qui culmine six mois plus tard à *Alésia*. Le massacre de la population d'*Avaricum* après 25 jours de siège constitue l'un des épisodes les plus sanglants et les plus violents de la guerre des Gaules. Celui-ci a fait couler beaucoup d'encre depuis le XIX^e siècle, mais de nombreuses zones d'ombre subsistent encore, en particulier parce que les vestiges de la fin de l'âge du Fer sont singulièrement discrets à Bourges (Cher). Les lacunes archéologiques sont principalement liées à leur état de conservation car les structures de l'*oppidum* gaulois ont été en grande partie détruites par les fondations de la ville antique puis médiévale. Du point de vue militaire, l'une des particularités du siège de Bourges est la construction d'une rampe d'assaut (*agger*) par César. Dans la poliorcétique antique, le rôle de l'*agger* est de faciliter la circulation des machines de guerre, mais ce type d'ouvrage incarne également, sans aucun doute, l'expression la plus spectaculaire de la guerre romaine, que ce soit à la fin de la République ou pendant l'Empire. L'utilisation d'une rampe ne peut pas être dissociée de celle d'une ou plusieurs tours d'assaut qui incarnent ensemble la mise en scène de la guerre romaine. Cet article s'interroge sur les conditions de la construction de la rampe d'assaut d'*Avaricum* et propose une nouvelle restitution de son architecture.

Mots-clés : *Avaricum*, Bituriges, *Agger*, avant J.-C., Guerre des Gaules.

Julius Caesar's Assault Ramp at the *Oppidum* of *Avaricum* in 52 BC

Abstract: In March 52 BC, Caesar and his army descended to *Avaricum*, the capital of the Bituriges after taking the *oppidum* of *Cenabum* (Orléans) from the Loire during a rapid assault. The *Commentaries* detail the seat of *Avaricum* in sixteen chapters of Book VII (16 to 31). At that time of the war, tension in Gaul had seriously increased as many *civitates*, including the Bituriges, joined the Vercingetorix league. Exasperated by the massacre of Roman traders in *Cenabum* at the end of the previous year, Caesar began a severe repression that culminated six months later in *Alesia*. The massacre of the population of *Avaricum* after 25 days of siege is one of the bloodiest and most violent episodes of the Gauls war. Much has been written about it since the 19th century, but many grey areas still persist, particularly because the remains of the late Iron Age are singularly discreet in Bourges (Cher). The archaeological deficiencies are mainly related to their state of conservation because the structures of the Gallic *oppidum* were largely destroyed by the foundations of the ancient and then medieval city. From a military point of view, one of the particularities of the siege of Bourges is the construction of an assault ramp (*agger*) by Caesar. In ancient poliorcetic, the role of the *agger* is to facilitate the circulation of war machines, but this type of work also undoubtedly embodies the most spectacular expression of the Roman war, whether at the end of the Republic or during the Empire. The use of a ramp cannot be dissociated from that of one or more assault towers which together embody the staging of the Roman war. This article examines the conditions under which the *Avaricum* assault ramp was built and proposes a new reconstruction of its architecture.

Keywords: *Avaricum*, Bituriges, *Agger*, 52 aC, Gaul War.

Michel ROUX

Quelques remarques sur le recrutement de la *cobors II Tungrorum milliaria equitata*

Résumé : L'histoire de la *Cobors II Tungrorum*, stationnée en Calédonie au cours du Haut-Empire, est assez bien connue grâce à une vingtaine d'inscriptions la concernant. Pourtant, l'une d'entre elles pose problème puisqu'elle fait apparaître parmi les auxiliaires y ayant servi un groupe spécifique appartenant à un *pagus Vellaus*. Une enquête menée dans les Trois Gaules a montré que ces soldats ne sauraient être des Vellaves des montagnes des Cévennes, pas plus qu'une fraction du peuple armoricain des Osimes. Il s'agissait en fait de Germains originaires des bouches du Rhin, faisant partie d'un *pagus* de la cité des Tongres, qui avaient amené avec eux en Bretagne leur déesse, Ricagambeda. La rudesse de ces hommes devait en faire une barrière efficace face aux attaques féroces des Pictes.

Mots-clés : *Cobors II Tungrorum*, *pagus Vellaus*, Vellaves, Osimes, Ricagambeda, Bretagne romaine, Calédonie.

Some Remarks about Recruitment of *Cobors II Tungrorum Milliaria Equitata*

Abstract: The history of *Cobors II Tungrorum*, stationed in Caledonia during the Early Empire, is well enough known thanks to about twenty inscriptions concerning it. Nevertheless, one of them causes problem because it reveals among the auxiliaries having served a specific group belonging to a *pagus Vellaus*. An investigation led in Three Gauls showed that these soldiers were not known as Vellaves of the mountains of the Cévennes, no more than a fraction of the Armorican people of the Osimes. It was in fact Germans native of mouths of the Rhine, belonging to a *pagus* of the *civitas Tungrorum*, having brought with them in Brittany their goddess, Ricagambeda. The harshness of these men had to make an effective barrier in front of wild attacks of Pictes.

Keywords: *Cobors II Tungrorum*, *Pagus Vellaus*, Vellavians, Osimes, Ricagambeda, Roman Britain, Caledonia.

Giusto TRAINA

Thucydide est-il un collègue ? À propos de l'édition française de Donald Kagan, *La guerre du Péloponnèse*

Résumé : Dans l'imaginaire de la guerre froide, le conflit entre Athènes et Sparte représentait un exemple paradigmatique de polarité entre deux *superpowers* aux conceptions politiques opposées. Ce bouillon de culture permet de mieux comprendre l'enjeu de l'œuvre majeure de l'historien de l'Antiquité Donald Kagan, la *Nouvelle histoire de la Guerre du Péloponnèse*, ainsi que son évolution politique qui conditionna son jugement sur Thucydide, considéré comme le premier révisionniste de l'histoire.

Mots-clés : Histoire grecque, Donald Kagan, Thucydide, Historiographie américaine, Néo-conservateurs.

Is Thucydide a Colleague? About Donald Kagan's French Edition of *The Peloponnesian War*

Abstract: Within the ideological framework of the Cold War, the conflict between Athens and Sparta represented a paradigmatic example of polarity between two opposed superpowers. This culture broth allows us to better understand the stake of the major work of the historian of Antiquity Donald Kagan, the *New history of the Peloponnesian War*, as well as its political evolution which conditioned his judgment on Thucydides, considered as the first revisionist in history.

Keywords: Greek History, Donald Kagan, Thucydides, American Historiography, Neoconservatives.